



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
ET DES HYDROCARBURES



PROJET D'AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE

PAGDP

Guide pour l'élaboration du **PAGDP**

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE D'UN PAYSAGE

Le processus

VOLUME II



AUTEURS :

TONNEAU Jean-Philippe, Expert en planification territoriale, Chef de mission

BOUVET Jean-Marc, Expert en foresterie, Chef de mission délégué

BURNOD Perrine, Experte en aménagement du territoire

HERIMANDIMBY Hasina, Expert en géomatique (système d'information géographique, télédétection et base de données spatiales)

RAHARINJANAHARY Holy, Experte en développement rural et environnement

QUESTE Jérôme, Expert en socio-organisation

RAKOTONDRAINIBE Jean Herivelo, Expert en hydrogéologie et gestion intégré des ressources en eaux

RATSIMA Arimino Toky, Expert en aménagement hydroagricole

avec la collaboration de LABEYRIE Vanesse, Experte en écologie du paysage

Sommaire

Page

VOLUME II

Le processus

PARTIE 1	Phases et étapes de l'élaboration du PAGDP	7
	Préambule	9
Phase 1	PREPARATION	11
Phase 1 / Etape 1	Constitution et organisation de l'équipe projet d'élaboration ; présentation et préparation de la mission	12
Phase 1 / Etape 2	Communication officielle	14
Phase 1 / Etape 3	Sélection et formation des animateurs	15
Phase 1 / Etape 4	Initialisation d'un système d'information	17
Phase 1 / Etape 5	« Première délimitation » du paysage	19
Phase 1 / Etape 6	Réunion technique de démarrage	21
Phase 2	ETAT DES LIEUX	22
Phase 2 / Etape 1	Recueil et mise en commun des données	23
Phase 2 / Etape 2	Intégration et analyse des données	28
Phase 3	MOBILISATION DES ACTEURS POUR LA GOUVERNANCE DU PAGDP	35
Phase 3 / Etape 1	Identification des participants et des principes de fonctionnement de la plateforme et du comité de pilotage	36
Phase 3 / Etape 2	Premier atelier de la plateforme	41
Phase 3 / Etape 3	Première réunion du comité de pilotage	43
Phase 4	DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET VISION COLLECTIVE	44
Phase 4 / Etape 1	Diagnostic et vision à l'échelle communale	47
Phase 4 / Etape 2	Intégration des diagnostics recueillis au niveau communal	52
Phase 4 / Etape 3	Second atelier de la plateforme - Diagnostic et vision au niveau du paysage	54
Phase 4 / Etape 4	Validation du diagnostic et de la vision par le comité de pilotage	57
Phase 5	PLANIFICATION COLLABORATIVE	59
Phase 5 / Etape 1	Identification conjointe des unités paysagères et des paniers d'actions	61
Phase 5 / Etape 2	Préparation du plan d'actions et de ses options	69
Phase 5 / Etape 3	Propositions de règles de gouvernance et d'organisation pour la mise en œuvre du PAGDP	73
Phase 5 / Etape 4	Troisième atelier de la plateforme autour des paniers d'actions, du plan et des propositions de gouvernance	74
Phase 5 / Etape 5	Synthèse, cartographie et rédaction de la version provisoire du PAGDP	76
Phase 5 / Etape 6	Validation par le comité de pilotage	77

Phase 6	SUIVI-EVALUATION	78
Phase 6 / Etape 1	Consolidation du SI et préparation du dispositif de suivi-évaluation	79
Phase 6 / Etape 2	Elaboration du cadre logique et orientations pour l'établissement de la situation de référence	82
Phase 6 / Etape 3	Test d'opérationnalisation du SI et du système de S&E	84
PHASE 7	FINALISATION DU PAGDP	85
Phase 7 / Etape 1	Rédaction finale du PAGDP et proposition de plan de promotion	87
Phase 7 / Etape 2	Validation par le Comité de pilotage	88
Phase 7 / Etape 3	Finalisation du plan de promotion et restitution de la version finale du PAGDP	89
PARTIE 2	Canevas d'un PAGDP	91
1	L'état des lieux	93
2	Le diagnostic participatif	93
3	Le document d'orientations	94
4	Le plan d'actions	95
5	L'atlas	96
6	Des cartes thématiques	96
7	Schéma de cohérence et d'organisation du paysage (SCOP)	96
8	Cartes de localisation des paniers d'actions dans des plans locaux d'aménagement	97
9	Suivi-évaluation et SI	97
10	Le dispositif et les mécanismes de gouvernance	98
	Liste des illustrations	100

Liste des acronymes

AFD	: Agence Française de Développement
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANDEA	: Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ARDI	: Modélisation « Acteurs, Ressources, Dynamiques et Interactions »
AUE	: Association d'usagers de l'Eau
BDEAH-SESAM	: Base de Données de l'Eau, assainissement et Hygiène-Suivi-Evaluation du Secteur Eau et Assainissement à Madagascar
BPA	: Bonnes Pratiques Agricoles
BPOR	: Budget Programme par Objectifs Régionaux
CASEF	: Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière
CIRAD	: Centre de coopération Internationale en recherche Agronomique pour le Développement
Ciragri	: Circonscription agriculture
Coba	: <i>Komitim-bahoaka</i> (Comité villageois)
COPILO	: Comité de Pilotage
CPE	: Comité des Points d'Eau
CREAM	: Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar
CSA	: Centres de Services Agricoles
CSR	: Comité de Suivi Régional
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DDR	: Directeur du Développement Régional
DRAE	: Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage
DREDD	: Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable
DREEH	: Directeur Régional de l'Energie, Eau et Hydrocarbure
EA	: Exploitation Agricole
EPP	: Ecoles Primaires Publiques
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FIRMS	: Fire Information for Resource Management System
GDACS	: <i>Global disaster Alert and Coordination System</i>
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
ILA	: <i>Integrated Landscape Approach</i>
IMF	: Institut de Microfinances
INSTAT	: Institut National des Statistiques
LANDSIM-R	: <i>Efficient simulation of landscape-scale populations</i>
LAUREL	: <i>Land Use Planning for Enhanced Resilience of Landscapes</i>
LD eah 2015-2019	: <i>Lignes Directrices du secteur EAH</i>
LPBVPI	: Lettre de Politique de Développement des Bassins Versants et Périmètres Irrigués
MARP	: Méthode Active de Recherche Participative
MBG	: <i>Missouri Botanical Garden</i>
MECIE	: Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEOR	: Méthodologie d'Évaluation des Opportunités de Restauration des Paysages Forestiers
MNP	: <i>Madagascar National Parks</i>
MODIS	: Moderate Resolution Imaging Spectroradiometer
ODD	: Objectifs du Développement Durable
ODK	: <i>Open Data Kit</i>

ONE	: Office National pour l'Environnement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
OPCI	: Organismes Publics de Coopération Intercommunale
PADAP	: Projet d'Agriculture Durable par Approche Paysage
PADAP	: Projet d'Agriculture durable par une Approche Paysage
PCD	: Plan Communal de Développement
PCDI	: Projets de Conservation et de Développement Intégrés
PDCA	: <i>Plan, Do, Check, Act</i>
PDFN	: Plan Directeur Forestier National
PDFN 2019-2029	: Plan Directeur Forestier National
PI	: Périmètre Irrigué
PLA	: <i>Participatory Learning and Action</i>
PostgreSQL	: Système de Gestion de Donnée Relationnel
PRA	: <i>Participatory Rural Appraisal</i>
PRD	: Plan Régional de Développement
PSAEP/PNIAEP 2016-2020	: Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche-Plan National d'Investissement Agricole
PTBA	: Plan de Travail et de Budget Annuel
Pudi	: Plan d'urbanisme Directeur
REDD+	: Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
ROR	: Réseau des Observatoires Ruraux
RPF	: Restauration des Paysages Forestiers
RPF-2016	: Restauration des Paysages Forestiers
S&E	: Suivi-Évaluation
SAC	: Schéma d'Aménagement Communal
SAF	: Systèmes Agroforestiers
SCOP	: Schéma de Cohérence et d'Organisation du Paysage
SDAGIRE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
SDH	: Schéma Directeur Hydraulique
SI	: Système d'Information
SIG	: Système d'information géographique
SIGPHY	: Système d'Information Géographique des Périmètres Hydroagricoles
SLC	: Structures Locales de Concertation
SNAP	: <i>Sentinel Application Platform</i>
SNPAB 2015-2025	: Stratégie et les Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité
SNPAB	: Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité
SRAT	: Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
STD	: Services Techniques Déconcentrés
UGP	: Unité de Gestion de Projet
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
UP	: Unités Paysagères
VIIRS	: <i>Visible Infrared Imaging Radiometer Suite</i>
VOI	: <i>Vondron'Olona Ifotony</i> (communauté de base)
WCS	: <i>Wildlife Conservation Society</i>
WRI	: <i>World Resources Institute</i>
WWF	: <i>World Wild Fund</i>
ZADA	: Zonages à Dire d'Acteurs

Partie I

Phases et étapes de l'élaboration du PAGDP

Préambule

L'élaboration du PAGDP est organisée en sept (7) phases (*Illustration 1*) :



Illustration 1 : Les 7 phases d'élaboration du PAGDP.

Les phases sont mises en œuvre de façon successives dans le temps (de 1 à 7), à l'exception de la phase 3 de mobilisation des acteurs et de la phase 6 de suivi-évaluation qui démarrent en même temps que les premières phases (*Illustration 2*).

La durée d'élaboration du PAGDP est de 8 mois. Elle peut être réduite dans le cas du PADAP à 5 mois du fait de la disponibilité des études préalables (qui ont fourni l'état des lieux) et de la présence des cellules d'exécution régionales sur le terrain qui faciliteront la mise en œuvre des phases de mobilisation des acteurs, de diagnostic et de planification.

Les durées des phases en jours calendaires sont données ici à titre indicatif (*Illustration 2*) :

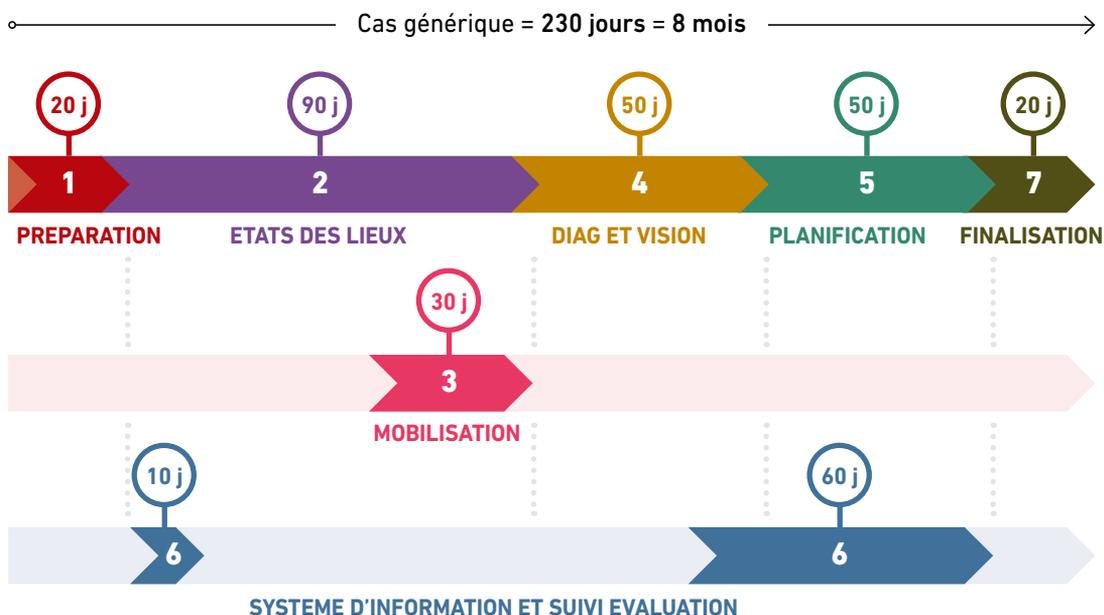


Illustration 2 : La durée des phases et des étapes (jours calendaires).

La composition de l'équipe Projet en charge de l'élaboration du PAGDP et de l'animation du processus participatif est exposée dans le document (phase 1/étape 1). Dans le cadre de PADAP, un bureau d'étude est recruté pour constituer avec les membres de la cellule d'exécution régionale le noyau dur de cette équipe projet d'élaboration.

Pour chaque phase, composée de 2 à 6 étapes, le guide expose les étapes de façon successive et conformément à leur déroulé dans le temps. Le déroulé des étapes et la précision des entités concernées sont précisés systématiquement dans un schéma.

Le guide justifie la raison de chaque étape et en présente les objectifs. Il précise ensuite les acteurs concernés, les modalités de mise en œuvre, les outils associés, les livrables et les résultats attendus. Des points d'attention sont soulignés.

La description des modalités de mise en œuvre expose le « comment faire dans la pratique » afin que le guide soit le plus opérationnel possible. Les outils pouvant être utilisés sont indiqués dans le texte. Un lien hypertexte renvoie aux présentations des outils sous forme de fiches (volume *III*).

Les différents concepts clés de l'approche paysage nécessaires à l'élaboration du PAGDP ont été présentés dans le volume I, chapitres 1 et 2 « *Les concepts* » et « *le PAGDP* ». Ils sont rappelés au fur et à mesure de leur utilisation.

La composition et les fonctions de l'équipe projet d'élaboration, du comité de pilotage, de la plateforme paysage et des ensembles d'acteurs au niveau commune ont été présentés dans le volume I, chapitre 3 « *Dispositif participatif pour la co-construction du PAGDP* ». Les principes seront rappelés dans ce volume 2 au fur et à mesure de leur mobilisation.

Les différents documents composant le PAGDP ont été présentés dans le volume I, chapitre 2 « *Contenu du PAGDP* ». Ils seront rappelés dans ce volume 2, de façon plus succincte au fur et à mesure de leur élaboration.

Les schémas, cartes et dessins sont utilisés pour faciliter la lecture et la compréhension.

Préparation

Cette phase permet à l'équipe projet d'élaboration (ou équipe projet d'élaboration) d'organiser l'ensemble du processus d'élaboration du PAGDP et de préciser le calendrier.

⚠ POINTS D'ATTENTION DANS LE CADRE DE L'APPROCHE PAYSAGE

La démarche d'élaboration du PAGDP s'inscrit sur le temps long et vise à inclure l'ensemble des représentants des acteurs concernés. L'équipe projet d'élaboration, en charge de la rédaction du PAGDP, est néanmoins sous contrainte de temps et de budget. Elle doit pour cela bien organiser en amont son travail.

La phase 1 se décompose en 6 étapes. Dans cette phase, seule l'équipe projet d'élaboration et le «premier cercle» du comité de pilotage sont concernés.

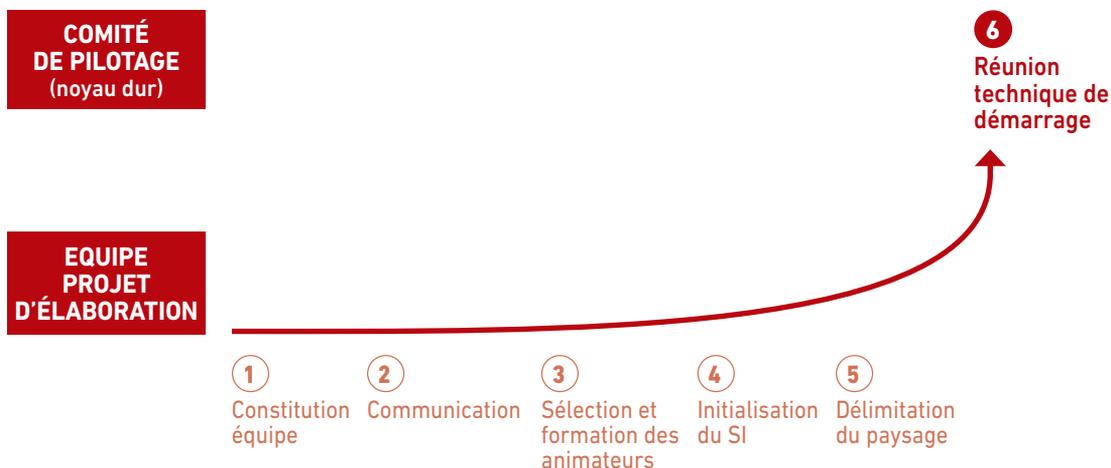


Illustration 3 : Les étapes de la phase 1.

Constitution et organisation de l'équipe projet d'élaboration ; présentation et préparation de la mission



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Avant de démarrer le processus d'élaboration du PAGDP, il est nécessaire de constituer l'équipe projet d'élaboration (équipe projet d'élaboration). L'équipe d'animation et de rédaction du PAGDP est appelée **équipe projet d'élaboration** (cf. chapitre 3 volume I pour plus de détails) et, par commodité, équipe projet. Cette équipe a un noyau dur composé des experts principaux, relevant du bureau d'étude ou d'une structure équivalente¹.

L'étape de préparation consiste à mettre en place l'équipe et à la rendre opérationnelle. Pour cela, l'équipe a besoin d'être constituée physiquement, de disposer du matériel nécessaire à sa mission et d'obtenir la permission des différentes autorités locales pour réaliser son travail. Une fois l'équipe projet d'élaboration constituée, une des premières actions est de rencontrer les autorités du paysage pour leur présenter la mission et obtenir leur engagement à soutenir le processus.

Les trois objectifs de cette étape sont donc de :

- Mettre en place l'équipe projet d'élaboration ;
- Obtenir un engagement des autorités à soutenir le processus d'élaboration du PAGDP ;
- Préparer le déroulement de l'ensemble des phases à venir.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : les personnes ressources et les autorités régionales.



ACTIVITÉS / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment constituer l'équipe projet d'élaboration ?

- L'équipe projet d'élaboration identifie des experts supplémentaires qui pourront être mobilisés de façon ponctuelle lors des différentes phases d'élaboration pour leurs compétences et/ou leurs connaissances de la région. Ces experts supplémentaires sont défrayés, et, selon le budget disponible et les règles des bailleurs (projets de développement, Etat, Région, etc.), rémunérés.
- Cette équipe associe des personnes qui connaissent de façon approfondie le paysage – voire qui en sont originaires – pour mobiliser des réseaux, contextualiser de façon pertinente les enjeux et assurer une continuité.
- Pour élargir les points de vue, l'équipe projet d'élaboration veille à associer des experts extérieurs au paysage.

Comment organiser les visites de courtoisie ?

Les visites de courtoisie seront effectuées en respectant la hiérarchie institutionnelle au sein du paysage. Elles concerneront les représentants au niveau de la Région (Chef de région et Direction du Développement Régional, Préfet, Directeurs des services techniques déconcentrés « en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche », « en charge de l'environnement et du développement durable », « en charge de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures », « en charge de l'aménagement du territoire »...).

¹ A titre d'illustration, voici la composition de l'équipe d'experts demandés dans le cadre du PADAP :

- | | |
|--|---|
| - Un Chef de mission spécialiste en planification territoriale, aménagement et gestion durable des paysages, | - Un expert en Gestion des ressources en Eau, |
| - Un expert en aménagement hydroagricole ou en génie rural, | - Un expert agroéconomiste, |
| | - Un expert forestier, |
| | - Un expert en socio-organisation, |
| | - Un expert en SIG. |

Pour faire ces visites, une note succincte, en malgache et en français, de présentation du processus d'élaboration du PAGDP sera préparée pour faciliter la compréhension du processus par ces autorités. Ces visites pourront se réaliser sous forme d'entretiens bilatéraux ou de réunions en fonction des attentes et disponibilités de l'interlocuteur. Des contacts seront également pris avec les autorités coutumières.

➤ Comment préparer la mission ?

- Identifier des personnes ressources en s'appuyant :
 - sur les organigrammes officiels des ministères pour les services techniques de la Région, et les services techniques déconcentrés ;
 - sur la DDR/Préfecture et les STD pour les coordonnateurs de projets de développement, les représentants des organisations agricoles, les représentants des associations des usagers de l'eau, les représentants des maires ;
 - sur les opérateurs classiques intervenant dans le secteur l'environnement (MNP, MBG, Conservation Internationale, WWF, WCS...) pour les responsables des aires protégées, les représentants des VOI.

Dans le cadre du PADAP, les études exploratoires peuvent aider à identifier ces personnes ressources.

- Identifier le premier cercle du futur comité de pilotage (chef de région, responsable STD,...) en essayant de valoriser les structures de pilotage existantes (voir dans cette même phase l'étape 6) ;
- Définir le calendrier en utilisant par exemple le diagramme de GANTT (temps imparti à chaque phase et étape, dates de réalisation des livrables, événements/éléments importants pouvant faciliter ou freiner l'élaboration du PAGDP : période électorale, période des grands travaux agricoles, zones inaccessibles en saison des pluies, etc.) ;
- Affiner le budget avec un outil de budgétisation suite aux différentes visites et rencontres évoquées précédemment ;
- Anticiper et affiner les besoins en matériel (bureau, moyens de déplacement, moyens de communication...), l'organisation sur le terrain (positionnement des agents au sein du paysage...) en tenant compte des contraintes qui pourront être évoquées lors des discussions antérieures.

⚠ POINTS D'ATTENTION / PRÉREQUIS

- Le maître d'ouvrage peut être l'Etat, la Région, un bailleur, etc. Dans le cas de l'existence de projets, l'équipe projet d'élaboration pourra également solliciter les techniciens et les experts des cellules d'exécution des projets. C'est le cas par exemple de la Cellule d'Exécution Régionale dans le cadre du projet PADAP dont les membres pourront venir en appui à l'équipe projet d'élaboration ;
- Déblocage du financement nécessaire à la réalisation du PAGDP ;
- Les bailleurs à l'initiative du PAGDP peuvent être divers (projets de développement, Etat, Région, etc.). En fonction du bailleur, le rôle du bureau d'étude peut être assuré par des techniciens des STD et des personnes ressources qui seront défrayées et, si le budget le permet, rémunérées.

✓ LIVRABLES ET PRODUITS

- Feu vert du maître d'ouvrage pour initier le travail ;
- Calendrier affiné de réalisation de la prestation ;
- Plan d'organisation sur le terrain de l'équipe ;
- Liste des participants au premier cercle du comité de pilotage.

Communication officielle



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Comme le PAGDP doit concerner l'ensemble des parties prenantes du paysage, l'équipe projet d'élaboration investit dans la communication du processus d'élaboration du PAGDP auprès de ces parties prenantes. L'objectif de cette étape est d'informer le plus grand nombre d'acteurs sur le processus d'élaboration pour qu'ils puissent préparer au mieux leur participation éventuelle.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : comité de pilotage et personnes ressources (chefs fokontany, maires, responsables d'organisation paysanne, responsables de projet...).



FICHE N° 19 |
Le plan de communication

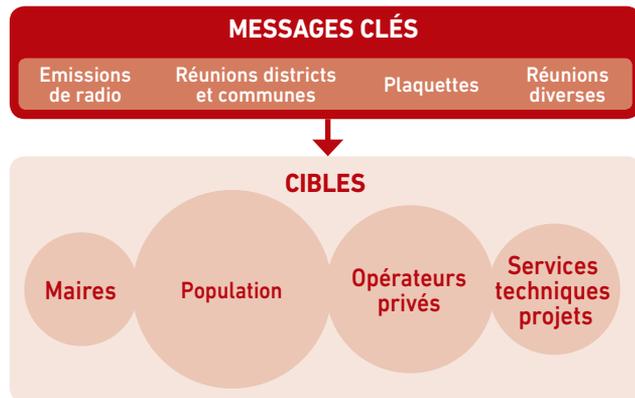


Illustration 4 : Plan de communication.



ACTIVITÉS / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment communiquer sur le processus ?

L'équipe projet d'élaboration, en collaboration avec les personnes ressources, conçoit les produits de communication en malgache et de préférence dans le dialecte du paysage en tenant compte du contexte du paysage. Ces produits peuvent être : (i) une note succincte d'une page de présentation du processus du PAGDP comme support à la communication en direct ou via les médias, (ii) des annonces radiophoniques, des petites brochures/affichettes destinées à l'ensemble des parties prenantes (responsable de projets, d'ONGs, de réserves naturelles, coopérative ou entreprises privées importantes, etc.) (Illustration 4).

L'équipe transmet les produits de communication : (i) aux futurs membres du comité de pilotage (directeurs des services techniques déconcentrés, maires, etc.) ; (ii) aux personnes ressources afin qu'ils les diffusent à leur niveau, (iii) en particulier aux chefs fokontany et aux maires en s'appuyant sur les réunions régulièrement tenues au niveau des communes ou du district pour qu'ils puissent par la suite informer les populations de leurs territoires. Cette communication sera prolongée par les animateurs dans leurs communes d'intervention.



POINTS D'ATTENTION / PRÉREQUIS

- Utiliser les supports d'information habituellement utilisés au sein du paysage concerné par les habitants du paysage de manière à élargir la diffusion ;
- Utiliser des supports différenciés pour les différents publics, cibles de la communication ;
- Ne pas diffuser d'informations polémiques, sensibles et ne pas faire de promesse intenable.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Annonces radio, e-mails, affiches et brochures de présentation du processus d'élaboration du PAGDP.

Sélection et formation des animateurs



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

L'équipe projet d'élaboration ne peut pas assurer seule le travail d'animation et d'accompagnement au niveau des communes. Elle engage pour cela des animateurs qui connaissent le contexte local, les habitants et le(s) dialecte(s). Ces animateurs sont associés de façon permanente à l'élaboration du PAGDP. Recrutés localement (niveau commune ou district), disposant d'un niveau minimum de formation (baccalauréat ou *a minima* brevet d'études du premier cycle) et formés par l'équipe projet d'élaboration (*cf. étape 4*), ils assureront le relais entre l'équipe projet d'élaboration et les communes. Ces animateurs sont rémunérés.

Un animateur du paysage est recruté pour chaque commune ou pour plusieurs communes. Il a pour mission d'assurer les échanges *i)* entre l'équipe projet d'élaboration et la commune, *ii)* entre la plateforme du paysage et la commune et enfin, *iii)* entre la commune et les fokontany. En plus d'assurer ou d'appuyer la transmission d'information, les animateurs ont pour fonctions de faciliter la production de données lors de l'état des lieux, d'animer en binôme avec un membre de l'équipe projet d'élaboration, les processus participatifs communaux de diagnostics et de vision, d'éclairer les parties prenantes au niveau local sur l'évolution du processus et de faire part du contenu final du PAGDP.

Pour que ces animateurs puissent assurer leur mission, l'équipe projet d'élaboration procède à leur formation afin de *i)* les sensibiliser à l'approche paysage, *ii)* les informer sur le contenu/rôle/processus d'élaboration du PAGDP, et *iii)* les familiariser aux méthodes de concertation. L'objectif est de disposer d'un animateur, formé aux techniques de facilitation, de diagnostic MARP et d'approche paysage, prêt à assurer le relais d'information et à appuyer les processus de concertation.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration (en particulier le bureau d'étude),
- Commune.



ACTIVITÉS / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment identifier et recruter les animateurs communaux ?

L'équipe projet d'élaboration rédige une fiche de poste précisant les missions de l'animateur sur la base de la fiche de poste type. La commune propose une liste de candidats au poste d'animateur (5 maximum). L'équipe projet d'élaboration réalise des entretiens et sélectionne l'animateur.

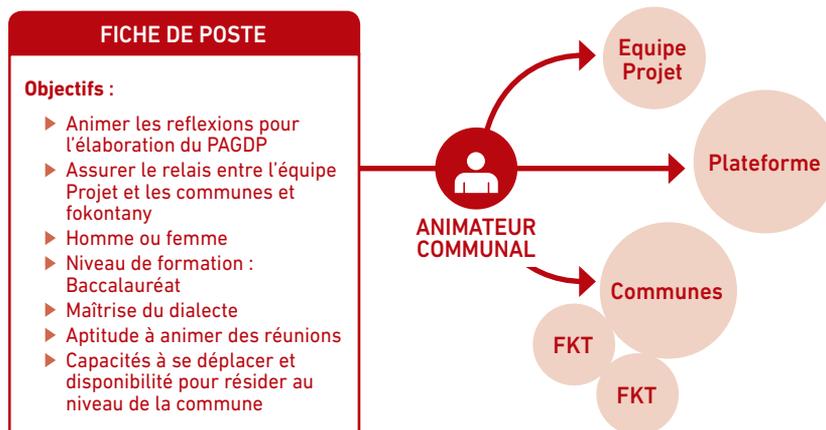


Illustration 5 : Fiche de poste « animateur communal ».

Comment organiser la formation des animateurs ?

Une fois tous les animateurs recrutés, l'équipe projet d'élaboration met en place une formation de ces animateurs. Le programme de formation inclut :

- Les bases de l'approche paysage ;
- Le rôle et le contenu du PAGDP ;
- Les règles de fonctionnement et de partage d'informations pour les animateurs dans le processus d'élaboration du PAGDP ;
- Les techniques de diagnostic MARP, de facilitation de focus groups et de concertation ;
- La réalisation des ZADA (Zonages à dire d'acteurs) ;
- Le canevas d'analyse pour le diagnostic participatif ;
- le support d'appui pour la définition de la vision ;
- Les exigences de l'approche paysage dans le choix et la mise en œuvre des actions.



POINTS D'ATTENTION / PRÉREQUIS

Les animateurs sont recrutés localement (niveau commune ou district), disposent de préférence d'un baccalauréat (ou *a minima* d'un BEPC) et si possible d'une première expérience d'animation rurale ou de participation à un projet de développement.

L'équipe projet d'élaboration veillera à retenir des candidats ayant une bonne réputation au niveau de la commune, sans privilégier les liens familiaux avec les membres du conseil municipal.



LIVRABLES ET PRODUITS

- PV de sélection des animateurs ;
- Contrat ;
- Rapport de formation ;
- Des animateurs formés.

Initialisation d'un système d'information



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le système d'information permet dans un premier temps de gérer les données nécessaires à l'élaboration du PAGDP. Il permet non seulement de regrouper les données mais aussi de pouvoir les partager entre les différentes parties prenantes. Il accueillera ensuite le système de suivi-évaluation. (cf. Phase 6 S&E).

A ce stade, l'équipe projet d'élaboration configure un premier système d'information qui puisse : *i*) mettre en commun les données récoltées et produites et *ii*) faciliter leur partage. Elle crée et gère ce premier système d'information. Ce système va mûrir au fil de l'élaboration du PAGDP et sera confié ultérieurement à un acteur pérenne du paysage. Le lieu d'implantation et l'équipe en charge de ce système d'information seront choisis à l'issue de l'état des lieux et de l'analyse des capacités des différents acteurs du paysage en la matière (phase 2) et de l'élaboration du suivi-évaluation (cf. phase 6).

L'objectif de cette étape est donc de disposer d'un premier système simple mais fonctionnel dès le début de l'élaboration du PAGDP pour gérer les données.



ACTEURS

- Responsable : équipe projet d'élaboration et en particulier le spécialiste en Système d'Information.



ACTIVITÉS / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment initialiser le système d'information ?

- Choisir en concertation avec les personnes ressources, un local approprié (sécurisé, accessible, muni des infrastructures nécessaires à l'installation de matériels informatique) pour accueillir le système d'information ;
- Signer si besoin une convention d'accueil avec le propriétaire du local ;
- Installer le matériel informatique et désigner un responsable ;
- Dimensionner le matériel en fonction de l'estimation des tâches et charges nécessaires à l'élaboration du PAGDP ;
- Choisir des logiciels en privilégiant des applications simples, robustes et open source, afin de minimiser les coûts ;
- Éventuellement installer des applications et bases de données déjà connues et utilisées à Madagascar comme la BDEAH-SESAM ;
- Définir des règles et consignes pour ordonner et stocker les données de manière à garantir l'efficacité du système d'information. L'équipe projet d'élaboration élabore des propositions à discuter avec les responsables de SE des différentes institutions locales afin de définir :
 - le protocole de contrôle de qualité, de complétude et de fiabilité des données (par exemple préciser les échelles de travail, la date de mise à jour des données disponibles, etc.) ;
 - le circuit d'information (étapes du producteur d'informateur à l'intégration dans la base de données en passant par la vérification et la description des données) ;
 - les règles de formatage pour garantir l'interopérabilité des données multi-sources (format de fichier, système de projection, codification dans les informations sémantiques, méthode de mise en page de carte, etc.).

Cette opération pourra se faire avec les outils d'organisation de base de données.

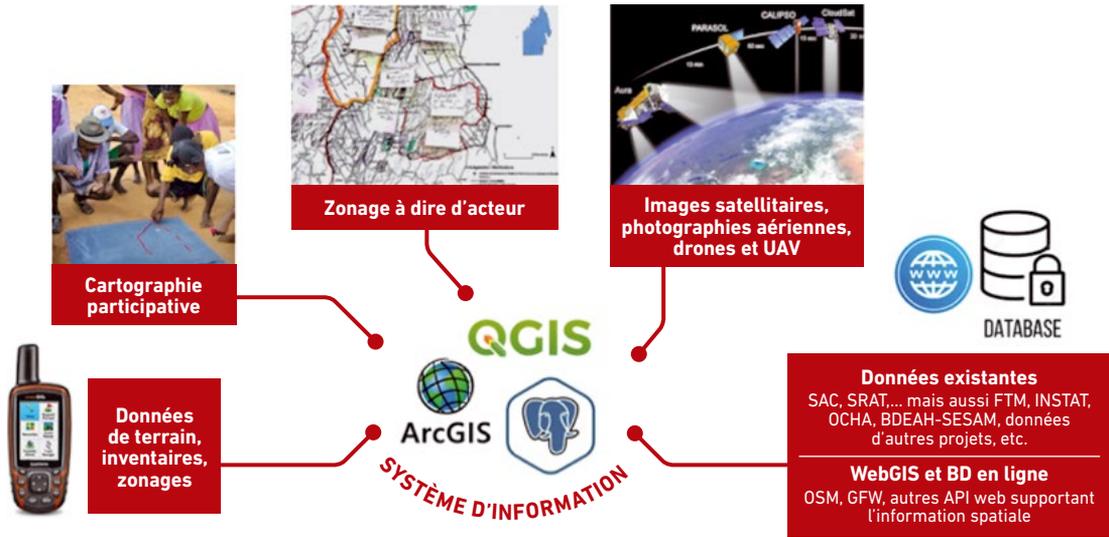


Illustration 6 : Système d'information.



POINTS D'ATTENTION / PRÉREQUIS

Si un système d'information existe déjà au niveau du paysage, il est préférable de mutualiser le système d'information paysage avec l'existant (Région, etc.). Dans le cadre du PADAP, ce système d'information serait à coordonner avec le SI géré par la CER.



LIVRABLES ET PRODUITS

Un premier système d'information fonctionnel pour l'élaboration du PAGDP.

« Première délimitation » du paysage



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le PAGDP concerne un paysage qui doit être délimité. Lorsque le projet de co-construction du PAGDP démarre, le paysage est déjà, au moins partiellement, défini par les autorités de l'Etat et le bailleur. Cette définition préalable officielle du paysage peut être par exemple un district, une grande plaine rizicole, ou un ensemble de communes... En prenant comme point de départ cette définition officielle, lors de cette étape, l'équipe projet d'élaboration établit une première délimitation du paysage (bassins versants) et propose des critères de délimitation additionnels en fonction des enjeux du territoire (gestion des ressources naturelles, accès aux marchés, bassins de vie, territoires administratifs, etc.).



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration,
- Associés : les personnes ressources sollicitées ponctuellement.



ACTIVITÉS / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment réaliser cette première délimitation du paysage ?

En s'appuyant sur la définition préalable de la zone d'intervention, l'équipe projet d'élaboration procède à une première délimitation du paysage pour orienter le périmètre d'actions du PAGDP. La délimitation se fait de façon itérative pour que les critères de choix et le tracé final soient acceptés par les parties prenantes. La délimitation se base dans un premier temps sur les limites du bassin versant (pouvant inclure un ensemble de sous bassins versants). A cet effet, l'équipe va :

- Réaliser une revue documentaire, recueillir des données auprès des parties prenantes concernées ou des institutions spécialisées sur les bassins versants et leurs classifications proposées par le comité national RPF, les unités de gestion présentes dans le paysage (aires protégées, forêts/espaces gérés par les VOI, périmètres irrigués, etc.) et les limites administratives (communes, région), en exploitant éventuellement les cartes ou les données de BDEAH-SESAM.
- Tracer une première délimitation du paysage sur la base des limites des bassins versants et identifier des limites alternatives en fonction des données récoltées. Ce tracé sera établi essentiellement avec l'outil SIG.

Les limites du paysage pourront évoluer suite à l'état des lieux (phase 2) et lors du diagnostic participatif (phase 3) pour prendre en compte les bassins de vie et la fonctionnalité du territoire liée aux limites administratives.



POINTS D'ATTENTION

- Conserver des unités de paysage entières ;
- Limiter la complexité de gestion en évitant quand c'est possible les paysages comportant plusieurs régions.



LIVRABLES ET PRODUITS

Une première délimitation du paysage sous forme de couches SIG.

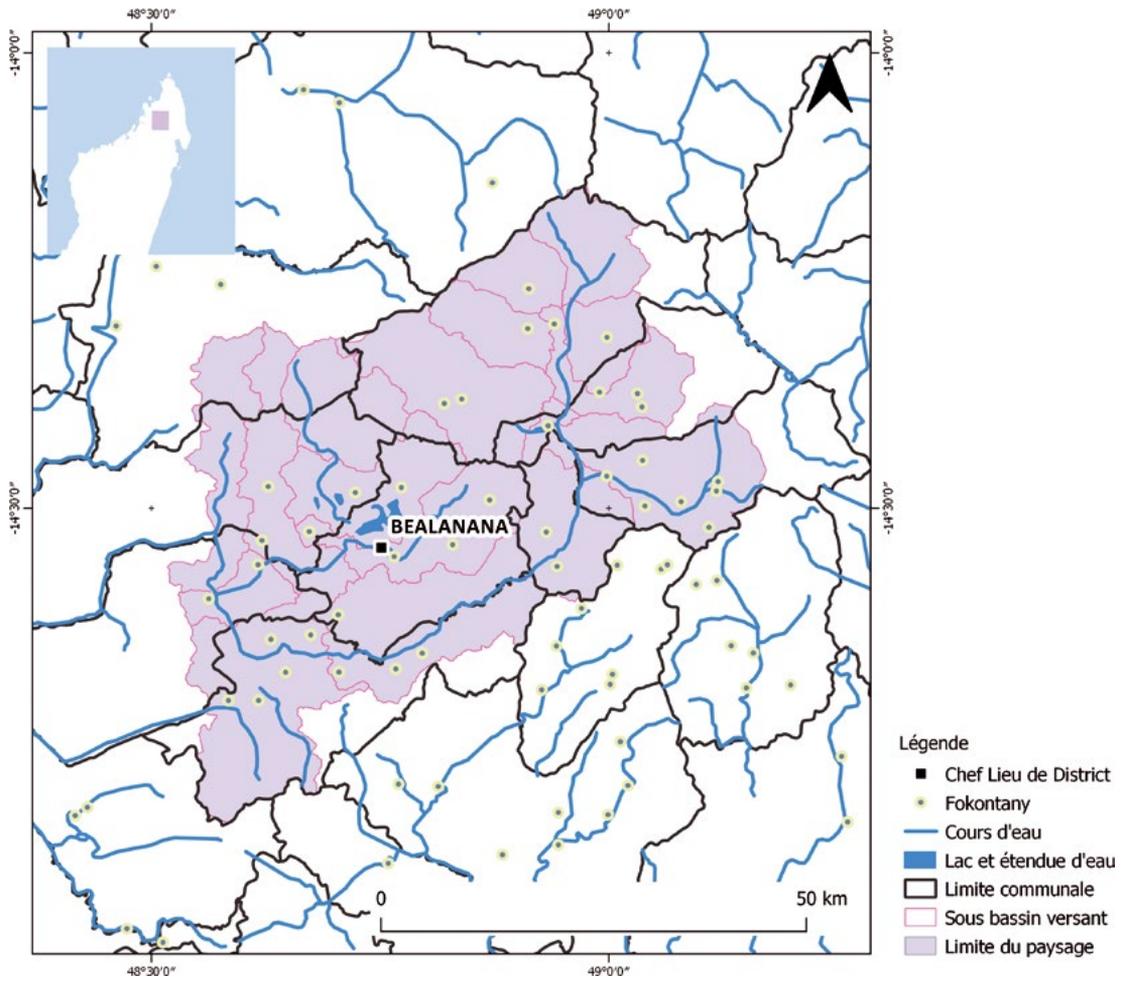


Illustration 7 : Délimitation du paysage de Bealanana (Sources : FTM, SESAME-GIRE, PADAP).

Réunion technique de démarrage



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Jusqu'à ce point, l'équipe projet d'élaboration a travaillé de manière autonome, sans légitimité institutionnelle. Pour acquérir cette reconnaissance, le PAGDP a besoin d'être placé sous l'autorité d'un comité de pilotage. Dans cette perspective, l'équipe organise une réunion technique avec le premier cercle du comité de pilotage pour : (i) marquer le démarrage officiel de l'élaboration du PAGDP, (ii) informer sur le processus à venir, (iii) partager la première délimitation du paysage, (iv) favoriser une première appropriation des objectifs du PAGDP et susciter une adhésion au processus d'élaboration.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : le premier cercle du comité de pilotage.



ACTIVITÉS / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment organiser la réunion technique de démarrage ?

L'équipe réunit les personnes qui formeront le premier cercle du comité de pilotage. L'idéal est de mobiliser une structure existante et pertinente pour garantir l'ancrage spatial et institutionnel du paysage. C'est le cas, par exemple, du comité de suivi régional dans le cadre du PADAP. *A minima*, il faut que la Région, les directeurs des STD concernés, les maires, les techniciens des CTD soient présents. Dans la suite du processus, le périmètre du comité de pilotage sera revu et élargi pour intégrer des représentants des diverses parties prenantes du paysage (organisations paysannes, opérateurs économiques, représentants du secteur environnement, société civile, etc.) (cf. phase 3/étape 2). A noter qu'à ce moment du processus, les membres du comité de pilotage ne sont pas encore désignés. La réunion est une réunion technique et non pas une réunion officielle du comité de pilotage.

L'ordre du jour de cette réunion pourrait être le suivant :

- Présentation du concept de paysage et des objectifs du PAGDP ;
- Présentation des grandes lignes de la méthodologie d'élaboration du PAGDP ;
- Présentation des règles de gouvernance : l'existence à venir d'une plateforme et l'extension du comité de pilotage par l'entrée de représentants de collèges supplémentaires ;
- Discussion des entités clés à associer lors des phases suivantes et dont les représentants sont des membres potentiels de la plateforme ;
- Exposé de la première délimitation du paysage, de ses avantages et inconvénients et les modifications éventuelles à apporter ;
- Présentation des phases à venir et du calendrier de réalisation.

Pour cette réunion, l'équipe prépare i) une note et un diaporama de présentation du concept de paysage et du processus d'élaboration du PAGDP et ii) une carte montrant la première délimitation du paysage.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Procès-verbal de la réunion incluant les commentaires/observations et recommandations par rapport aux différents points de l'ordre du jour, notamment concernant les éléments pour i) la constitution de la plateforme et ii) la première délimitation du paysage.

L'état des lieux est l'une des premières étapes d'une démarche de projet. L'état des lieux consiste à faire un portrait, une photographie de la situation d'un paysage. L'état des lieux considère le paysage comme un système organisé et hiérarchisé, dont on analyse à la fois les éléments structurants et les relations entre ces éléments. L'état des lieux consiste d'abord à recueillir et créer des données sur l'ensemble des composantes du paysage, des secteurs d'activités et des groupes socio-économiques, puis organiser ces données pour mettre en lumière le système « paysage ».

L'état des lieux donne, à la fois, une vue d'ensemble actualisée de la situation du paysage et une description de la diversité de ses sous-paysages. A cet effet, il aborde :

- Les aspects biophysiques du paysage (géographie, climat, géologie, pédologie, hydrographie, hydrogéologie...);
- L'état des ressources naturelles et l'identification des services écosystémiques fournis (hydrographie, aquifères, sols, grands types d'écosystèmes terrestres, aquatiques, flores, faunes, etc.);
- Les modes d'utilisation et de gestion de ces ressources, (l'occupation du sol, le foncier, les différents modes de mise en valeur - agriculture, élevage, gestion des forêts, gestion des aires protégées - les infrastructures...);
- La description de la gouvernance du paysage (acteurs et règles structurantes - légales ou locales, rôles, fonctions de suivi-évaluation);
- L'intégration des parties précédentes afin d'identifier les interactions entre unités de paysage, secteurs et groupes d'acteurs.

Les résultats serviront de base à toutes les phases ultérieures. La phase se décompose en 2 étapes et implique principalement l'équipe projet d'élaboration qui va consulter les différentes parties prenantes.

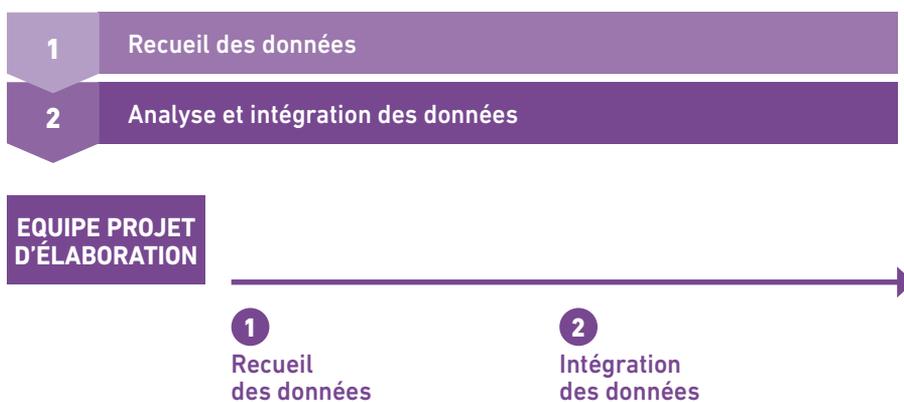


Illustration 8 : Les étapes de la phase 2.

Recueil et mise en commun des données



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

L'état des lieux consiste d'abord à recueillir et créer des données sur l'ensemble des composantes du paysage, des secteurs d'activités et des groupes socio-économiques.

L'objectif est de disposer d'un ensemble de données, facilement mobilisables et sous différentes formes (bases de données, cartes, etc...).



ACTEURS

- Responsables :
 - L'équipe projet d'élaboration se charge de la collecte et de la création de données ;
 - Les animateurs jouent un rôle de facilitateur à l'échelle locale – et notamment au niveau fokontany – pour présenter les experts ou recueillent, eux-mêmes, des données selon un canevas établi par l'équipe projet d'élaboration.
- Associés et consultés pour leurs données et analyses :
 - Les différentes administrations (CTD, STD), et organisations actives dans le paysage (ONG, projets de développement ou d'appui à la conservation, centres de formation, entreprises, groupements de producteurs, opérateurs d'appui aux filières et au développement agricole, IMF, CSA, etc.).



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS



Comment collecter les données existantes auprès des entités concernées par les thématiques ?

L'équipe projet d'élaboration recueille les données et les études réalisées par toutes les entités présentes sur le paysage ou y ayant travaillé : administrations, projets, ONG, organismes de recherche, etc. Elle précise aux interlocuteurs rencontrés l'usage qui sera fait des données, discute des modalités pour un partage public et les convie à participer aux prochaines étapes d'élaboration du PAGDP.

Au niveau institutionnel (STD), plusieurs documents fondamentaux peuvent être obtenus via internet ou via les responsables. Par exemple la DREED, la DRAEP, la DREEH disposent de service de suivi et d'évaluation et gèrent des bases de données qui sont nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux.

Les données relatives au développement rural peuvent être obtenues via les grandes enquêtes menées par l'INSTAT, les recensements de l'agriculture (statistiquement représentatifs au niveau district) ou le Réseau des Observatoires Ruraux (PADR/ROR). Les données relatives aux aires protégées sont accessibles grâce aux plans de gestions pluriannuels des parcs. Au niveau de la région, le Plan Régional de Développement et le Schéma d'Aménagement Régional doivent être consultés et mis en perspective avec la Monographie de la région (CREAM, 2013), et le Programme Régional de Développement Rural (PRDR) (PADR/GTDR, 2005). Au niveau des communes, les PCD, les SAC et tous autres documents de diagnostic ou de planification à disposition de la mairie sont consultés.

Il est également important de s'intéresser aux initiatives de spatialisation existantes dans le secteur forêt et environnement en particulier la directive spatiale nationale relative à la restauration des paysages et des forêts, les différents zonages forestiers à l'échelle nationale et régionale, les directives de zonage pour le reboisement, les définitions de systèmes de classification sur l'utilisation et l'occupation des terres et la définition des forêts réalisées par le BNC-REDD/MEDD. Ce dernier document concerne une standardisation des classes hiérarchiques d'occupation du sol et des différentes méthodes d'échantillonnage et de classification, et en particulier pour les évaluations relatives aux besoins du programme REDD+.

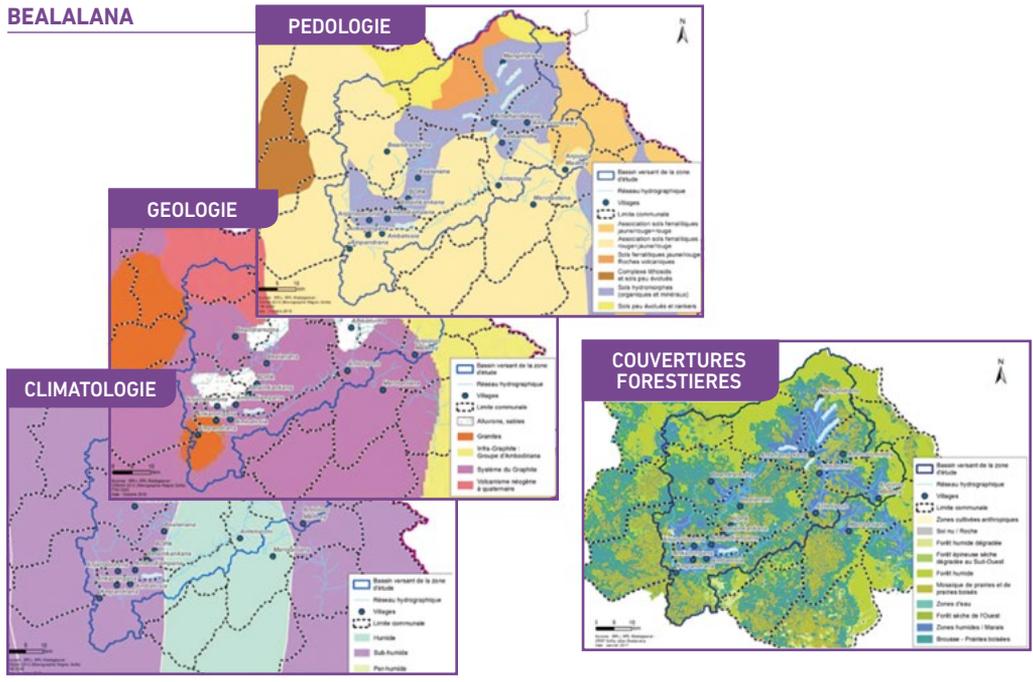


Illustration 9 : Atlas des cartes thématiques de Bealanana².

Comment créer des données ?

L'équipe projet d'élaboration peut créer des données, en cas de besoin, sur des thématiques spécifiques ou sur les relations entre secteurs d'activités et/ou composantes du paysage. Quelques méthodes habituellement utilisées pour recueillir les données dans le cadre de l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion sont listées ci-après :

- Les images satellites (du type Sentinel) permettent de créer des cartes d'occupation des sols à différentes périodes (intervalle de 10, 15, 20 ans par exemple), de mesurer les évolutions de cette occupation et de caractériser l'état biophysique du paysage (zone d'érosion, réseau hydrographique). L'équipe projet d'élaboration utilisera prioritairement l'outil SNAP.

FICHE N° 23 | SNAP (Sentinel Application Platform)

- L'élaboration de zonages en mobilisant les parties prenantes met en évidence les espaces qui font sens pour les acteurs (bassin de vie, lieux de production, etc.) et permet d'établir un lien entre ces espaces perçus et les unités paysagères, (espaces de programmation).

FICHE N° 30 | Le ZADA (Zonage à dire d'acteurs)

- L'échantillonnage par transects et l'observation de terrain caractérisent les différentes unités de paysage : grâce à l'identification de toposéquences contrastées et à l'évaluation de la proportion des différents éléments du paysage. Ils permettent aussi l'analyse de l'état et de l'évolution des ressources (végétation, sols, eau, etc.).

FICHE N° 28 | Transect et Toposéquence

2 - Source : Rapport BRL 2017 - Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de L'Elevage - Financement : Agence Française de Développement (AFD).
- Etude Préparatoire du Projet d'Agriculture Durable par une Approche Paysage (PADAP) sur le site de Bealanana - Rapport final - Février 2017 - BRL Ingénierie BRL Madagascar.

- Les inventaires écologiques et (ou) dendrométriques auprès des écosystèmes (forestiers et agroforestiers) évaluent l'état de la biomasse, de la biodiversité.

FICHE N° 16 | L'inventaire écologique

FICHE N° 25 | SIGPHY (Système d'Information Géographique des Périmètres Hydroagricoles)

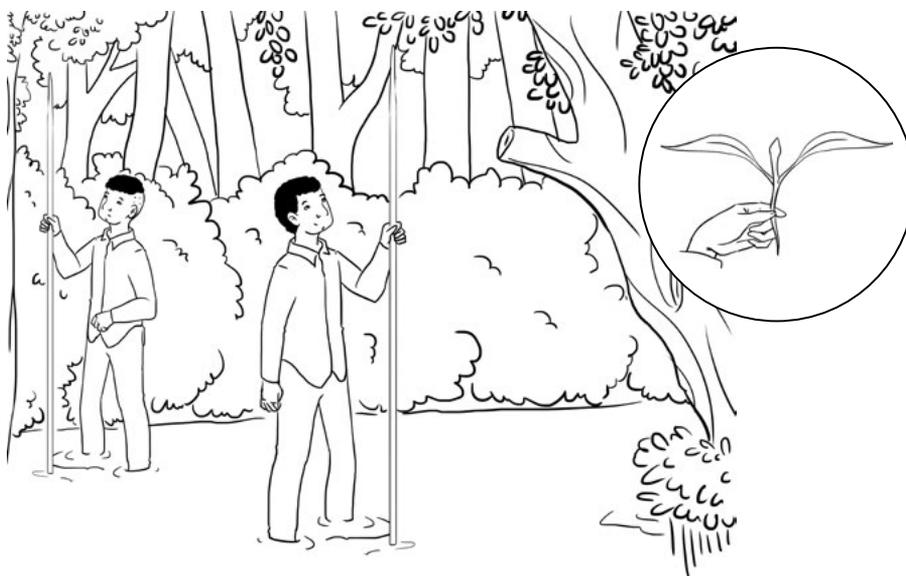


Illustration 10 : Inventaire écologique.

- La réalisation de diagnostic de type outil MARP donne l'opportunité d'analyser les systèmes agraires au sein d'une sélection de fokontany représentatifs des unités de paysages et des modes d'utilisations des ressources. L'analyse des systèmes agraires peut inclure l'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques et des capacités d'adaptation.

FICHE N° 4 | L'analyse de la vulnérabilité au changement climatique

FICHE N° 9 | Le diagnostic MARP (Méthode d'Analyse Rapide et de Planification Participative)

FICHE N° 29 | Le diagramme de VENN

- Les enquêtes ménage caractérisent les systèmes d'activités et de production. Elles permettent également de connaître les modes d'accès à la terre, les dispositifs de sécurisation et les différentes règles de gestion foncière.

FICHE N° 10 | L'enquête ménage

- Les enquêtes filières permettent de connaître le cycle d'un produit et les facteurs qui interviennent sur ce cycle, de sa phase initiale (conception-production) à sa phase finale (consommation). Elles identifient les acteurs et organisations qui interviennent dans la filière, leurs rôles respectifs, les mécanismes de coordination, les rapports de concurrence et de complémentarité ainsi que la façon dont la valeur ajoutée se crée et se répartit entre les différentes parties prenantes. Les enquêtes filières peuvent être complétées par produit ou secteur comme par exemple pour la filière forestière associée aux bois.

FICHE N° 1 | L'analyse filière

- L'analyse institutionnelle permet de cartographier les acteurs, leurs rôles respectifs, les instances d'autorité et d'identifier les règles du jeu pesant dans la gouvernance du paysage et les relations de coopération, compétition, coordination, etc. entre acteurs et instances. Elle peut être déclinée autour d'une thématique : le foncier, à la gestion des forêts et de ses ressources, à la gestion de l'eau, etc.

FICHE N° 8 | La cartographie des acteurs

FICHE N° 11 | L'entretien semi-directif

FICHE N° 13 | Le Focus Group



Illustration 11 : Diagnostic MARP.

- Les inventaires des ouvrages hydroagricoles permettent de les localiser et d'identifier l'état et les conditions de fonctionnement/maintenance (outils BDEAH, SIG PHY...).

FICHE N° 5 | La BEDEAH-SESAM/GIRE

FICHE N° 25 | SIGPHY (Système d'Information Géographique des Périmètres Hydroagricoles)

- Les inventaires des voies de communications et notamment des pistes permettent un repérage et un positionnement des points noirs (outils ARGIS QGIS).

FICHE N° 3 | ArcGIS/QGIS Les logiciels SIG



POINTS D'ATTENTION / PRÉREQUIS

Toutes les informations et analyses sont organisées dans une première base de données qui sert à l'ensemble des acteurs et au dispositif de suivi-évaluation. Ces données sont insérées dans le système d'information. Dans le cas du projet PADAP, cette étape « Etats des lieux » a déjà été réalisée au cours des études préparatoires. Dans ce cas, l'étape est limitée à la mise à jour éventuelle et à l'organisation des données ainsi qu'à leur assimilation par l'équipe projet d'élaboration. L'accès aux données est facilité par l'intervention des autorités administratives présentes dans le paysage.

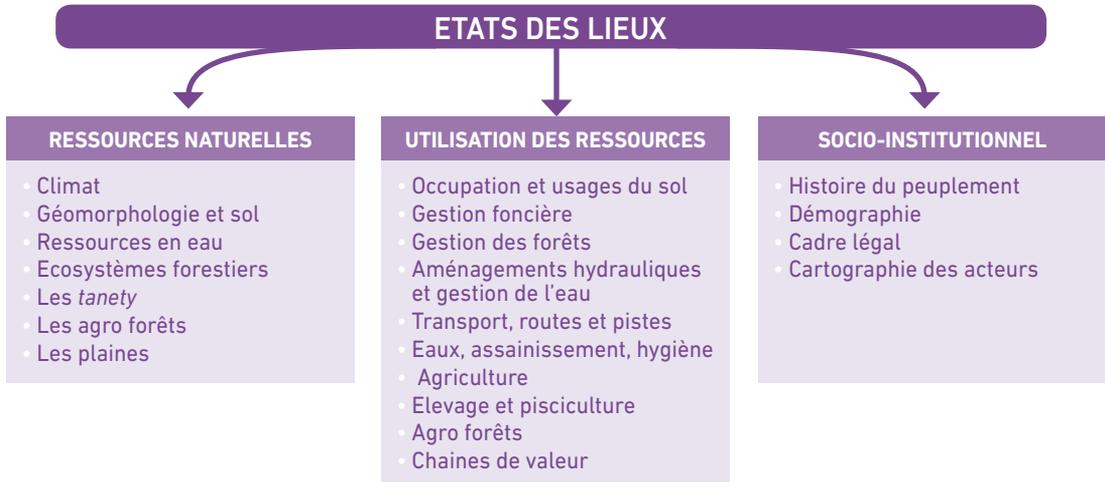


Illustration 12 : Thèmes à couvrir par l'état des lieux.



LIVRABLES ET PRODUITS

Une base de données regroupant l'ensemble des documents et informations collectées et créées.

Intégration et analyse des données



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Les données recueillies lors de l'étape précédente sont qualitatives et quantitatives, thématiques ou intégrées. Elles ne sont pas utilisables telles quelles pour permettre le diagnostic. Les données doivent être organisées et analysées pour identifier les liens existants entre les principaux éléments du paysage et les différents groupes d'acteurs. Il s'agit d'organiser ces données en les classant en différents sous-groupes thématiques, en les comparant et en les croisant, puis de poursuivre l'analyse en articulant les thèmes et en identifiant les relations de causalité, de complémentarité ou d'opposition.

Les principales méthodes utilisées sont la monographie, les typologies et les zonages.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration,
- Associés : différentes personnes ressources : les techniciens des services techniques, les responsables de projet, les enseignants chercheurs, etc.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

L'équipe projet d'élaboration établit des analyses et des synthèses sous différentes formes. La première est la monographie. Cette monographie permet l'émergence de modèles explicatifs en se focalisant sur l'occupation des sols, les modes d'appropriation foncière, les systèmes de production et l'organisation socio-économique locale.

Une seconde méthode de classification est la typologie. La typologie est une démarche méthodique consistant à définir ou étudier un ensemble de types, afin de faciliter l'analyse, la classification et l'étude de réalités complexes. Par extension, le terme typologie désigne aussi la liste des types identifiés : on parlera de typologie de systèmes de production, de typologie d'exploitations, de typologie de filières, etc.

En géographie, une méthode de classifications des données est l'utilisation de cartes thématiques permettant l'élaboration de zonages.

Il est possible aussi de faire de la classification par des méthodes de statistiques telles que l'analyse multivariée et plus particulièrement l'analyse en composantes principales ou la classification ascendante hiérarchique. Ces méthodes sont précisées dans la fiche 27.

 **FICHE N°27** | Les statistiques de base

Comment écrire une monographie ?

La monographie présente les données, en un ensemble de chapitres, abordant généralement la délimitation du paysage, la caractérisation des ressources, les modes d'exploitations de ces ressources (systèmes d'activités et de production), les modes d'organisations économiques (filiales) et les règles de gouvernance (acteurs, institutions, règles locales structurantes et lois). Ces différents items sont d'ailleurs souvent utilisés pour définir l'architecture des bases de données. L'encadré n°17 présente un plan type habituellement utilisé dans les monographies.

La monographie s'appuie sur, et est illustrée de, des graphiques, des cartes, des tableaux..., obtenus par la spatialisation de l'information et l'analyse statistique.

La monographie met en évidence les connexions unissant des faits en apparence disparates. Elle permet l'émergence de modèles explicatifs. Les modèles sont une simplification de la réalité. Ils mettent en relief une logique d'organisation du paysage et des relations entre les parties prenantes du territoire et les composantes du paysage.

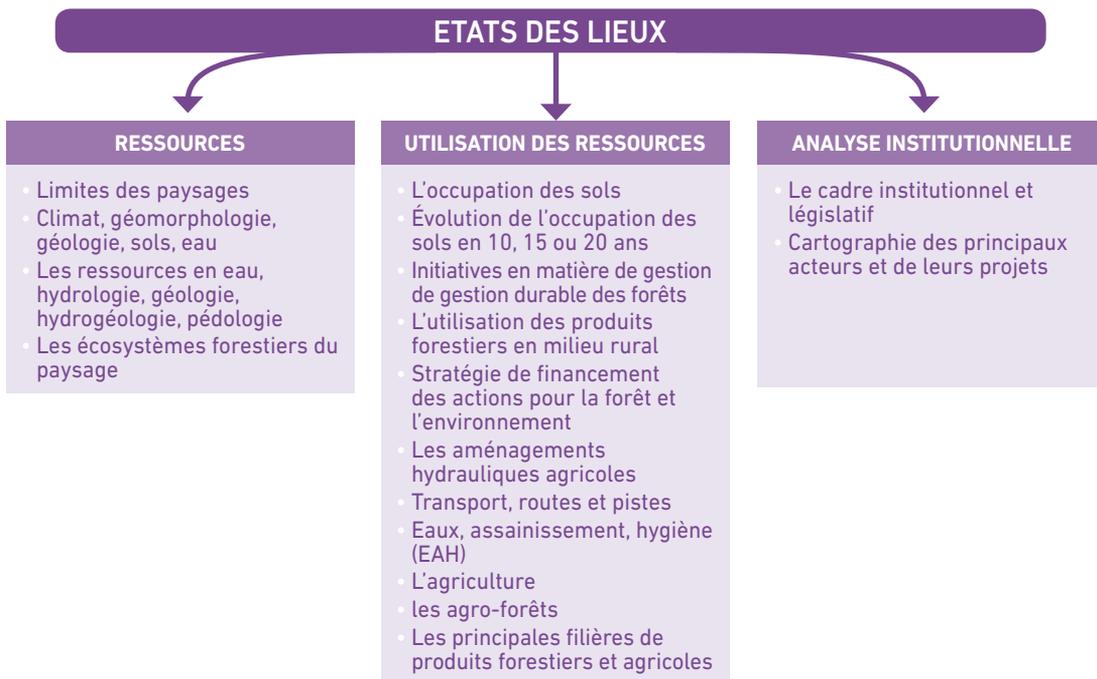


Illustration 13 : Plan type d'une monographie de paysage

Pour élaborer ces modèles explicatifs quelques éléments de synthèse sont déterminants. Ce sont d'une part l'occupation des sols et les typologies de systèmes de production, car ils traduisent la relation entre les sociétés et les modes de valorisation des ressources d'un paysage et d'autre part, l'analyse institutionnelle car elle met en évidence de quels droits, obligations et pouvoirs dispose chaque groupe d'acteurs. Par ailleurs, elle identifie les relations de coopération, de concurrence ou encore l'absence d'interactions.

Comment élaborer des cartes d'occupation des sols ?

La cartographie de l'occupation du sol est réalisée sur la base d'un traitement automatique d'images satellites à haute résolution spatiale. Sur la base d'observations de terrain et par photo-interprétation, les grands types d'occupation du sol identifiables sur les images permettent de distinguer différentes classes, tels que : Forêt ; Forêt dégradée ou Agro forêt ; *Savoka* ; Savane ; Cultures ou défriches ; Sol nu ou presque nu ; Végétation côtière ; Habitation et zones aménagées ; Périmètres irrigués et rizières.

FICHE N° 3 | ArcGIS/QGIS Les logiciels SIG

FICHE N° 26 | SNAP (Sentinel Application Platform)

L'étude de l'évolution de l'occupation du sol est réalisée en comparant la carte de l'occupation du sol actuelle avec une carte d'occupation du sol dérivée du traitement d'image satellite d'archives. Elle montre les évolutions de répartition entre les différentes classes.

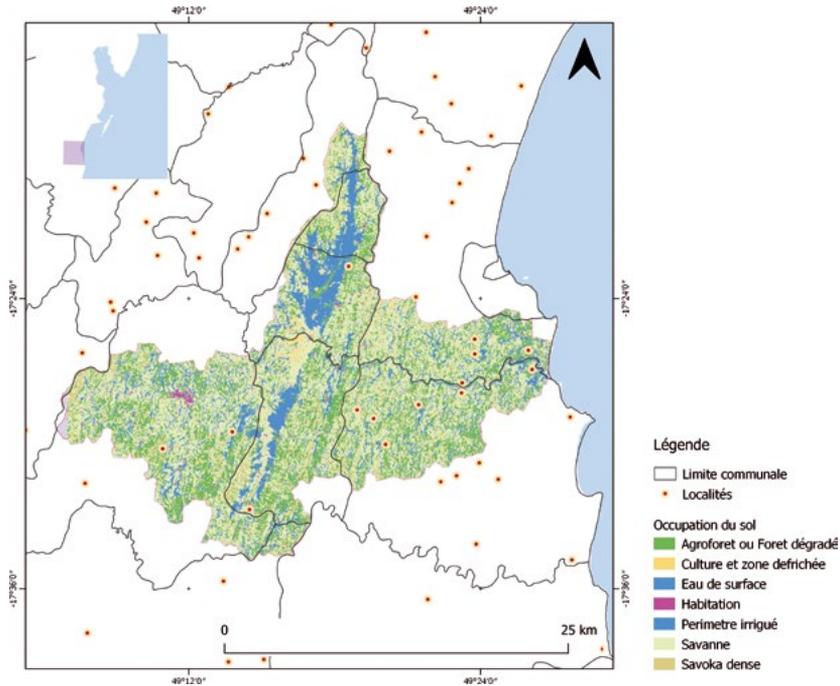


Illustration 14 : Carte d'occupation du sol du paysage de Iazafo.

Comment déterminer l'état des ressources ?

Issues du plan d'échantillonnage, les données d'inventaires forestiers sont analysées en calculant le volume des différentes strates obtenues sur les placettes d'inventaires et seront ramenées à l'hectare.

FICHE N° 14 | L'inventaire écologique

Les données concernant l'identification des différentes espèces sont ramenées en termes de pourcentage au niveau de la parcelle. Elles sont analysées aussi par des indices de diversités (par exemple, l'indice de Shannon).

FICHE N° 16 | L'inventaire écologique

Les données obtenues sur la surface des placettes seront ramenées à l'hectare. Elles permettent de caractériser l'état de la biodiversité végétale. L'ensemble de ces données permet de caractériser l'écosystème forestier ou agroforestier.

L'analyse de l'état du sol peut se faire par une analyse visuelle avec un code Munsell (https://fr.wikipedia.org/wiki/Nuancier_de_Munsell) par un pédologue spécialiste. Si des analyses précises sont requises, notamment des analyses physico-chimiques, il est possible de contacter des laboratoires spécialisés à Madagascar (par exemple le laboratoire des radio isotopes qui met à disposition des kits d'analyse pédologique).

L'analyse de la biodiversité animale peut se faire aussi par des inventaires dédiés (selon les écosystèmes terrestres ou aquatiques et les types d'animaux). Des méthodes d'inventaire dédiées sont disponibles dans la littérature (Claudie Bonnet et Sophie Pons. 2018. Quelques méthodes d'inventaire en botanique et en entomologie). <http://edu.mnhn.fr/mod/page/view.php?id=1305>

L'évaluation du risque d'érosion est réalisée en utilisant l'outil LANDSIM-R, développé dans le cadre du projet Laurel. Landsim R permet de créer une carte d'évaluation du risque d'érosion, et plus précisément, d'estimer la quantité de sol transporté par unité de surface. Le logiciel permet aussi de mesurer la disponibilité des ressources en eau dans un bassin versant, sur la base de données d'entrée correspondants à la situation actuelle déterminée dans l'étape 1, notamment par rapport à l'occupation du sol. Cette première étape constitue la production d'un Baseline qui servira de situation de référence pour la simulation, dans la phase de planification.

FICHE N° 17 | LANDSIM-R (formuler des scénarii avec LAUREL)



Illustration 15 : Les modules composant l'outil Landsim-R³.

De manière complémentaire, l'analyse de l'état (et souvent de la dégradation) des ressources en eau se fera en utilisant les cartes et les données sur les infrastructures hydrauliques (niveaux piézométriques, débits spécifiques d'étiages) contenues dans le BDEAH-SESAM, sur le sol et sur la biodiversité (par analyse des photo-satellites et de Google Earth).

FICHE N°5 | La BDEAH-SESAM/GIRE

L'outil ArcGIS/QGIS spatialisera l'ensemble des données au sein du paysage et de ses sous unités. Les données connexes pour analyser et issues de la télédétection sont principalement les données topographiques et géomorphologiques sous la forme de modèle numérique de terrain, et ses dérivés (pentes, etc.).

FICHE N°3 | ArcGIS/QGIS Les logiciels SIG

Comment caractériser les systèmes de production et réaliser des typologies ?

La caractérisation des systèmes de production est obtenue par le traitement des enquêtes ménages. Les données présentent les enquêtés en ligne et les variables renseignées en colonnes.

FICHE N°10 | L'enquête ménage

Les analyses caractérisent les ménages à partir de données sur la composition familiale, les activités économiques des différents membres, le matériel à disposition, le patrimoine foncier possédé et exploité, le cheptel, les techniques de production, les rendements, les revenus, etc.

Une typologie des systèmes de production est réalisée. L'objectif est de mieux comprendre la diversité des relations entre les exploitations et les ressources du paysage. Une typologie s'articule autour d'un critère discriminant ou de plusieurs critères discriminants (possession de parcelles dans les différentes unités paysagères ; niveau d'intensification des pratiques agricoles ; pratique d'agroforesterie ou non, etc.).

Elle regroupe dans une même catégorie - ou même type - des exploitations agricoles qui se ressemblent le plus possible et qui se différencient des autres par rapport aux critères discriminants. Construire une typologie est une action de modélisation qui réduit la diversité pour la représenter plus facilement avec l'objectif de : « (i) disposer d'une grille de lecture pour la connaissance des systèmes agricoles ; (ii) déterminer les principales caractéristiques des systèmes d'exploitation ; (iii) localiser et quantifier la production ; et (iv) construire des outils d'étude et d'aide à la décision » (Agreste, 2013).

La réalisation d'une typologie s'appuie généralement sur des analyses statistiques multidimensionnelles et des connaissances à dire d'experts. Ces analyses permettent de faire une analyse globale au sein du paysage et de structurer éventuellement les résultats en fonction des sous-unités.

3 Source : The LANDSIM-R Prototype : Demonstration of its functionality and applications. Gijs Simons, FutureWater.

TYPOLOGIE DE LA RÉGION D'ANALANJIROFO

Type 1 Les EA en cultures pluviales avec une agro-forêt en cours de densification

Ces EA ont une superficie totale moyenne de 2,65 ha (proche de la moyenne) avec des cultures annuelles (32%) et des jachères (11%) bien supérieures à la moyenne générale. Par contre les rizières sont réduites (11%) et la superficie en cultures pérennes plus faible que la moyenne. Ces EA dépendent des cultures pluviales annuelles et en particulier du riz pluvial qui représente 58% du riz produit sur l'EA. Les agro-forêts sont encore jeunes. Les essences forestières représentent 35% des arbres présents (hors bambou). Le capital en animaux d'élevage est faible, il est constitué surtout par des animaux à cycle court (notamment des porcs). La taille de la famille est supérieure à la moyenne avec plus de 5 personnes. Le revenu monétaire des productions végétales est faible ; les céréales sont autoconsommées et les cultures pérennes sont peu productives avec des girofliers qui sont de plantation récente. Ces EA cherchent à diversifier leurs activités pour compléter leurs revenus car le riz produit est insuffisant (67 kg de riz blanc par personne). C'est le type le plus présent (34% des EA de l'échantillon), présent partout mais plus à Ambavala au centre du paysage de Soanierana-Ivongo, que dans les périmètres irrigués et surtout dans les agroforêts anciennes d'Antsirakoraka.

Type 2 Les riches planteurs de vanille

Ces EA sont caractérisées par une superficie totale légèrement plus faible que la moyenne (2,12 ha) et une superficie en cultures pérennes moyenne. Les autres variables structurelles sont aussi dans la moyenne, sauf pour la jachère et les cultures pluviales annuelles qui sont très réduites. C'est le nombre important de pieds de vanille (moyenne de 246 pieds soit 5 fois plus que la moyenne) et un revenu monétaire total et par personne très élevés (respectivement plus de 5 millions et 1,8 millions d'Ar) qui les distinguent. Ces EA n'ont pas plus de facteurs de production, de bien durable ou de capital que les autres EA. Leur « richesse » est récente et elles n'ont pas encore capitalisé. Ces EA sont peu nombreuses (14% de l'échantillon). Elles sont localisées dans les agro-forêts anciennes essentiellement à Antsirakoraka (où elles représentent près de la moitié des EA), à Andampy (près d'un quart des EA) et un peu à Marovinanto (13% des EA). Elles sont absentes à Ampahibe et Ampasimbola et marginales à Ambavala. Ces EA cultivaient probablement régulièrement de la vanille, même quand les prix étaient peu intéressants. Quand les prix ont augmenté, elles ont réagi aux signaux du marché, d'autant plus rapidement qu'elles disposaient d'un réel savoir-faire aussi bien en termes de production que de commercialisation. Les CE sont les plus âgés (50 ans de moyenne). De manière assez étonnante, c'est aussi dans ce groupe que la part des femmes chefs d'exploitation est la plus importante (23%). Le type 2 regroupe des exploitations avec un revenu monétaire monétaire. Ce revenu ne dépend pas des caractéristiques structurelles qui ne sont pas, comme déjà indiqué, discriminantes.

Type 3 Les riziculteurs éleveurs

Les EA de ce groupe ont la plus grande superficie en rizières (1,05 ha) avec un taux de double culture important. Ces EA sont relativement bien dotées en capital d'élevage (près de 2 bovins). La superficie en cultures pérennes est plus faible que la moyenne mais reste conséquente (1,07 ha). Il y a très peu de cultures annuelles pluviales et quasiment plus de jachère. Ces EA orientées riziculture ont peu réagi à la hausse des prix du girofle et de la vanille. Elles ont le plus petit nombre de pieds de cultures pérennes et surtout le plus petit nombre de pieds de vanille (10) et de girofliers (78). La production rizicole est la plus importante des quatre groupes avec près de 1,4 tonnes de paddy presque exclusivement en irrigué. La production est très largement excédentaire avec 235 kg de riz blanc par personne. Le capital en animaux d'élevage est consistant mais est peu productif. C'est d'abord une épargne. Le revenu monétaire est le plus faible (455 000 Ar par personne) de tous les groupes. Cela est vrai aussi bien pour le revenu agricole que non agricole. Même en valorisant la production autoconsommée, ce groupe resterait certainement celui avec les moins bonnes performances économiques. L'absence relative de biens durables est un indicateur supplémentaire de la situation économique difficile. Ce groupe est localisé dans les fokontany avec périmètres irrigués et en particulier à Ampahibe (60% des EA), Ampasimbola (40%) et Marovinanto (27%). Il n'y a pas d'EA de ce type à Ambavala.

Type 4 Les grandes EA de planteurs avec élevage

Ces EA ont une superficie totale (2,98 ha) nettement supérieure à la moyenne, avec peu de rizières (17%), très peu de cultures pluviales annuelles (7%), un peu de jachère et une part de cultures pérennes très importante (77%). Elles ont un grand nombre de pieds de culture pérennes (440 hors bambou) avec beaucoup de girofliers (175) mais assez peu de vanille (23). Le capital en animaux d'élevage (avec 3 bovins) est conséquent mais peu productif. La production de riz est proche de l'autosuffisance (100 kg riz blanc/personne). Le revenu monétaire est relativement faible (500 000 Ar par personne) mais l'autosuffisance en riz est assurée. Le revenu monétaire des cultures pérennes apparaît comme assez faible, car une partie des girofliers ne sont pas encore en production. Ce groupe est le mieux doté en facteur de production (superficie, cultures pérennes, animaux), mais aussi en biens durables. Il est présent dans tous les fokontany, sauf à Ampahibe, même si la répartition des types selon les différents fokontany laisse entrevoir des spécificités : les EA du type 1 sont présentes un peu partout mais pour plus d'une tiers localisées à Ambavala (zone d'occupation d'agroforêts récente) ; le type 2 est présent essentiellement à Antsirakoraka et Andampy (les zones d'occupation agroforêts et savane dans le paysage avec des agroforêts anciennes), le type 3 dans les fokontany avec périmètres irrigués et les type 4 est certainement celui qui est le mieux réparti entre les fokontany.

Illustration 16 : Typologie établie à partir d'une enquête ménage (région d'Analanjirifo).

Comment réaliser un zonage et définir des unités de paysage ?

Les types d'occupation des sols sont définis après l'analyse de télédétection des images Landsat avec une certaine résolution (souvent de 10 m). Cette analyse donne lieu à un fichier de polygones élémentaires. Chaque polygone est classifié en type d'occupation des sols, par exemple : Forêt, Agroforêt ou Forêt dégradée, Culture et zone de friche, Périmètre irrigué, Savane, *Savoka* dense, Sol nu ou presque nu, Eau de surface, Habitation. La télédétection est aussi utilisée pour l'identification des bas-fonds et plaines, pour leur classification, pour la mesure de leur superficie et pour la localisation des différents périmètres à aménager, à réhabiliter, à consolider, à étendre...

A partir de relevés GPS de terrain, les clés d'identification pour les périmètres irrigués sont précisées par photo-interprétation à l'aide d'images à très haute résolution spatiale disponibles sur le globe virtuel Google Earth et avec l'outil ArcGIS Online.

Les points GPS sont projetés sur un fond cartographique à très haute résolution spatiale en composition colorée aux couleurs naturelles via les ressources ArcGIS Online. Grâce à des méthodologies de photo-interprétation réalisées directement sur un logiciel SIG (*Fiche n°3 : ArcGIS/QGIS Les logiciels SIG*), on délimite chaque élément du périmètre tels que les canaux d'irrigation, de drainage, les zones aménageables, les zones actuellement aménagées... Les observations relevées sur le terrain tels que les fonctions des ouvrages, leur état (opérationnel ou non) et leurs performances (besoin de redimensionnement ou non) sont associées en attribut dans la couche SIG.

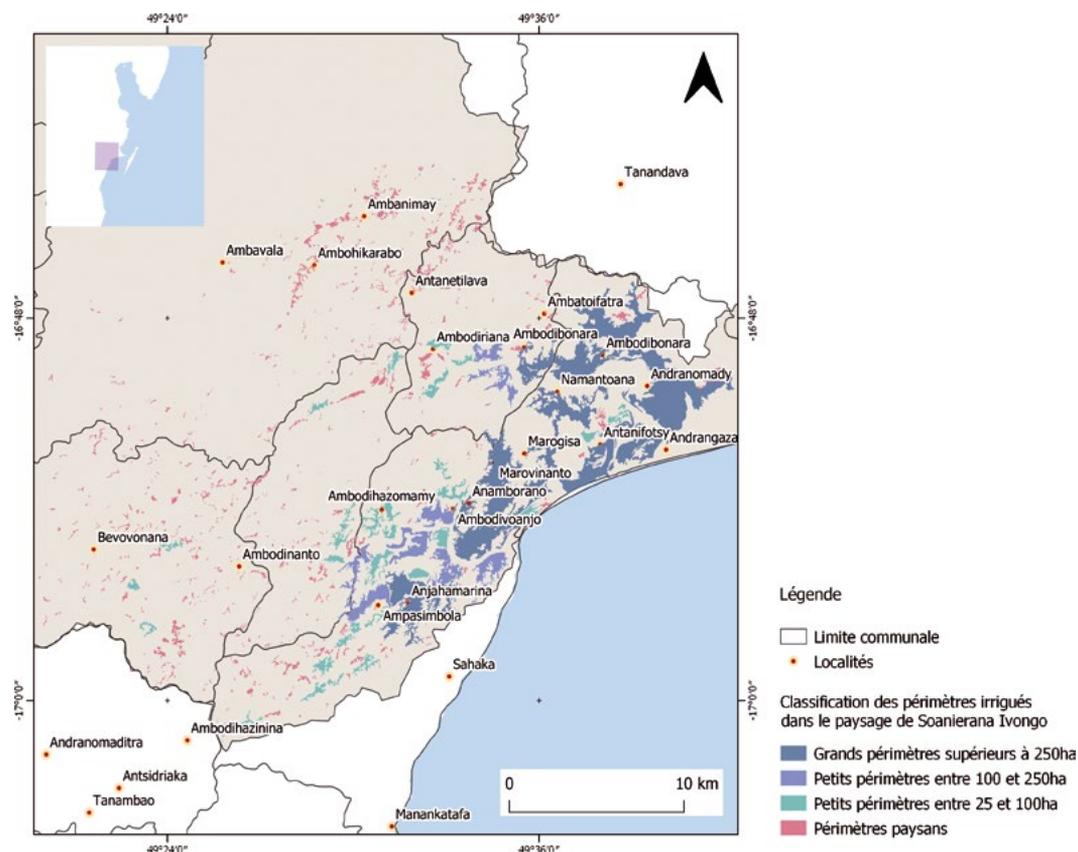


Illustration 17 : Typologie et localisation des périmètres irrigués dans le paysage de Soanierana Ivongo.

⚠ POINTS D'ATTENTION / PRÉREQUIS

Les points d'attention de l'approche paysage sont d'intégrer et de donner du sens aux données en identifiant les relations entre les secteurs, les espaces et les populations.

A noter : l'état des lieux a été réalisé dans le cadre d'études préparatoires propres au Projet d'Agriculture Durable par Approche Paysage (PADAP) pour différents paysages en 2017 et 2018. L'équipe-projet pourra compléter cette première étude par des recueils de données participatifs, les études exploratoires n'ayant pas eu toutes le temps de développer cet aspect.

✓ LIVRABLES ET PRODUITS

Un rapport d'état des lieux composé de cinq parties :

- Les aspects biophysiques du paysage (géographie, climat, géologie, pédologie, hydrographie...),
- L'état des lieux des ressources naturelles et des services écosystémiques fournis (grands types d'écosystèmes terrestres, aquatiques, flores, faunes, etc...),
- Les modes d'utilisation et de gestion de ces ressources, (l'occupation du sol, les différents modes d'agriculture, d'élevage, la gestion des forêts, des aires protégées...),
- La description de la gouvernance du paysage (acteurs et règles structurantes – légales ou locales, rôles, fonctions de suivi-évaluation),
- L'intégration des parties précédentes afin d'identifier les interactions entre unités de paysage, secteurs et groupes d'acteurs.

Mobilisation des acteurs pour la gouvernance du PAGDP

La phase de mobilisation conditionne la réussite du processus d'élaboration, l'acceptation et la mise en œuvre du PAGDP. Elle donne lieu à la mise en place :

- d'une plateforme d'organisation du paysage, composée d'une cinquantaine de représentants des divers secteurs et parties prenantes (maires, représentants des organisations paysannes, des associations d'usagers de l'eau, des opérateurs économiques, des associations de protection de l'environnement, des services techniques, de la société civile, etc.) ;
- d'un comité de pilotage d'une vingtaine de personnes incluant le Chef de Région, le Directeur du Développement Rural, des directeurs des services techniques déconcentrés concernés, de maires et d'un représentant par collèges suivants (agriculture et élevage, environnement, opérateurs économiques, société civile, etc.).

Les acteurs au sein de ces entités, par la concertation, vont établir les modalités de travail, acter l'organisation générale et, dans les phases suivantes, contribuer activement à l'élaboration du PAGDP. Cette phase se décompose en 3 étapes.

Le point d'attention de l'approche paysage est d'associer la diversité des groupes d'acteurs. Une prise de recul est nécessaire à chaque phase et étape pour vérifier qu'aucun groupe d'intérêt ou communauté ne soit exclu ou non représenté.

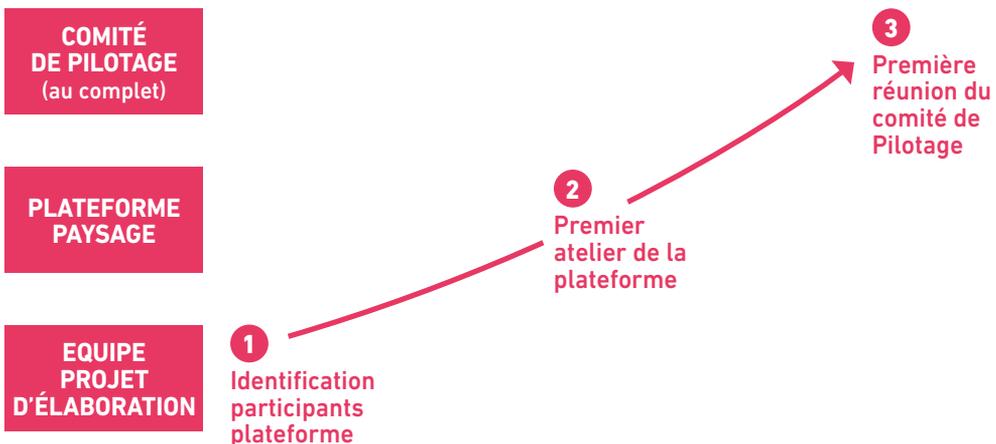


Illustration 18 : Etapes de la phase 3.

Identification des participants et des principes de fonctionnement de la plateforme et du comité de pilotage



JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS

La plateforme et le comité de pilotage jouent un rôle central dans le processus de co-construction du PAGDP et, s'ils sont maintenus, plus tard, dans la mise en œuvre du PAGDP. L'équipe projet d'élaboration va jouer le rôle d'ensemblier pour constituer la plateforme et y associer *i)* des représentants des différents secteurs (agriculture, élevage, foresterie, formation et recherche, environnement, etc.) et des différents sous-paysages, et *ii)* des parties prenantes (élus, techniciens, opérateurs économiques, habitants, etc.). Les membres de la plateforme identifient des représentants pour faire en sorte que la composition du comité de pilotage soit représentative de la diversité des intérêts et groupes d'acteurs au sein du paysage. Cette étape consiste à identifier et à contacter les participants à cette plateforme. Les règles de fonctionnement de la plateforme et du comité de pilotage sont également définies.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : les personnes ressources connaissant bien le paysage et ses acteurs clés.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

► Combien de participants associer à la plateforme ?

Pour des raisons pratiques (animation et travail de groupe) et financières (défraiement des participants), mais aussi donner la parole aux différents représentants du paysage tout en rendant possible une confrontation des points de vue et une construction des compromis, la plateforme regroupe environ 50 personnes.

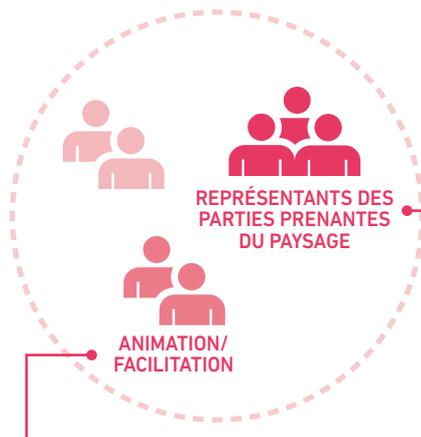
► Comment identifier les acteurs clés du paysage ?

En partant de la cartographie des acteurs du paysage réalisée lors de l'état des lieux (*Phase 2 & Fiche n°8 : La cartographie des acteurs*), l'équipe projet d'élaboration liste les collèges à représenter. Ces derniers, sont à titre d'exemple : les agriculteurs, les migrants, les associations d'usagers de l'eau, les VOI, les ONGs de protection de l'environnement, les opérateurs économiques privés, les maires, les services techniques déconcentrés et décentralisés, la recherche et l'enseignement, la société civile. Le nombre de collèges peut évoluer selon le paysage (par exemple : un collège commun pour les agriculteurs et les éleveurs ou un collège pour chacun d'entre eux si les groupes d'acteurs impliqués sont très différents).

Par collège d'acteurs, et toujours sur la base de la cartographie des acteurs, l'équipe projet d'élaboration identifie deux à trois représentants, élus par les pairs : Président d'associations faitières agricoles, Président des fédérations d'usagers de l'eau, Président d'un groupement de VOI, Président d'un syndicat des entreprises privées, etc.. En complément ou alternativement, des participants peuvent être cooptés par l'équipe projet d'élaboration pour leur connaissance approfondie d'un secteur ou d'un groupe social. Pour le collège des maires, tous les maires sont conviés (et sont représentés par leur adjoint en cas d'absence). Des représentants des bailleurs ou des techniciens de projet de développement sont également invités à participer (*Illustration 19*).

La liste des participants établie par l'équipe projet d'élaboration est soumise à des personnes ressources pour conseils et compléments éventuels. Cette liste n'a pas besoin d'être validée par le comité de pilotage.

COMPOSITION DE LA PLATEFORME (ENVIRON UNE CINQUANTAINE DE PERSONNES)



Equipe projet (noyau) et animateurs communaux

(NOMBRE ET IDENTITÉ DES PERSONNES DONNÉS À TITRE ILLUSTRATIF)

- Maires du paysage
- Chefs de district
- 6 chefs fokontany issus des grandes zones du paysage
- 6 tangalamena
- 20 représentants des grands types d'activité économique (riz, agro forêt, élevage, charbon, autres secteurs, etc.)
- 4 représentants des organisations de défense de l'environnement (MNP, ONGs de conservation)
- 3 techniciens des STD au niveau district (chef cantonnement, chef CIRAGRI, etc.)
- 2 représentants des ONGs de développement et des églises
- 2 représentants des associations de femmes et de jeunes
- 2 porte-paroles des migrants

Illustration 19 : Composition indicative de la plateforme.

Comment identifier les participants du comité de pilotage ?

Dans un premier temps, et comme réalisé dans la phase 1, l'équipe part d'une structure existante au niveau régional. Les participants de cette structure – généralement le chef de Région, le DDR, les directeurs des administrations déconcentrées, des représentants des secteurs d'activités agricoles, des entreprises privées, etc. – constituent le premier cercle. Dans le cas de PADAP, cette structure est le comité de suivi régional. En cas d'absence d'une telle structure, l'équipe projet d'élaboration liste les personnes ayant une responsabilité au niveau régional pour constituer ce premier cercle.

Dans un second temps, l'équipe projet d'élaboration identifie les collègues qui doivent être représentés (en se basant sur le travail similaire conduit pour la plateforme). Les membres de la plateforme choisiront les représentants de ces collègues additionnels lors du premier atelier.

Quel rôle assure l'équipe projet d'élaboration relativement à la plateforme et au comité de pilotage ?

L'équipe projet d'élaboration est en charge du fonctionnement de la plateforme et du comité : invitation ; proposition de règles de fonctionnement ; préparation des thèmes à débattre ; organisation des sessions, animation et modération ; rédaction des comptes rendus et des synthèses des résultats. Elle utilise les outils d'animation de réunion (cf. Phase 3) et de synthèse (cf. Phase 4 et 5).

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE (ENVIRON UNE TRENTAINE DE PERSONNES)

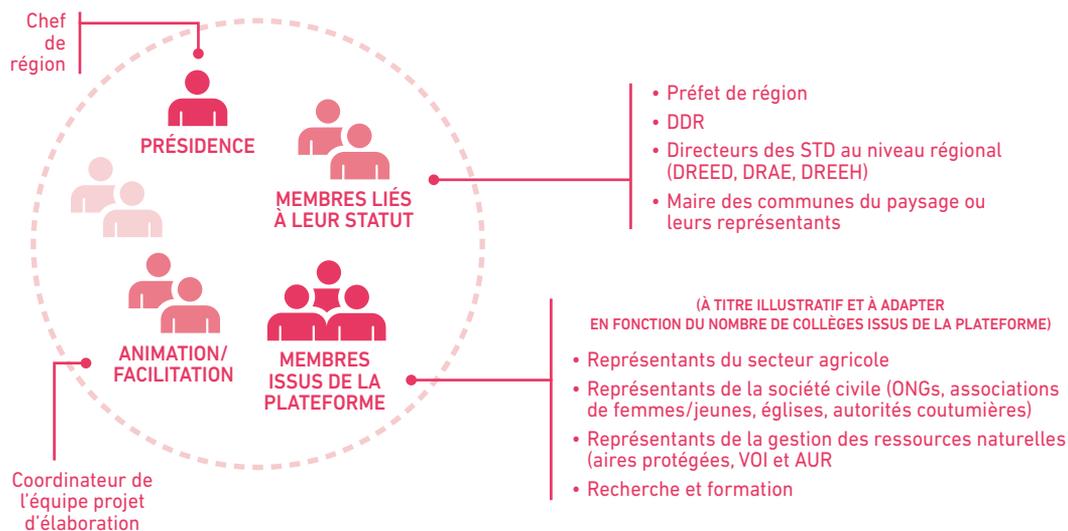


Illustration 20 : Composition indicative du comité de pilotage.

Comment institutionnaliser la plateforme et le comité de pilotage ?

Dans les régions où une SLC existe, cette SLC est chargée des activités de la plateforme. La composition peut être adaptée en fonction des spécificités du PAGDP.

Dans les régions où la SLC n'existe pas, le chef de région peut l'institutionnaliser par voie d'arrêté, l'article 15 de la loi 2014-018 et le décret 2015-957.

Le comité de pilotage est institutionnalisé par arrêté des Ministères ou de la région. Dans le cas du PADAP, le CSR (Comité de suivi régional) fera fonction de comité de pilotage.

Comment préparer les règles de fonctionnement de la plateforme ?



Illustration 21 : Les défis de la facilitation : créer du dialogue malgré les postures.

L'équipe projet d'élaboration prépare une première version de la charte de fonctionnement (*voir chapitre Gouvernance*). Cette charte explique le rôle de la plateforme dans l'élaboration du PAGDP au cours des différentes phases. Elle donne un calendrier indicatif et précise le montant des défraiements. Elle spécifie les règles d'écoute, de participation et d'engagement. Par exemple, elle recommande de maintenir une composition de la plateforme similaire au cours du temps pour que l'espace de débat soit plus opérationnel (les personnes se connaissent et connaissent le sujet). Il est néanmoins possible d'y accueillir des volontaires sous réserve d'une participation attentive et sans que l'équipe projet d'élaboration ne soit tenue de les défrayer. La charte sera discutée, complétée et signée par les participants lors du premier atelier.

CHARTRE DE PARTICIPATION

Article 1 La participation du public nécessite un cadre clair et partagé

L'équipe projet d'élaboration informe les participants de la nature du projet, de ses enjeux. Elle précise qui prendra les décisions finales, l'objet du débat, les différentes alternatives, et le rôle de la participation du public dans le processus de décision. L'équipe projet d'élaboration tient à disposition des participants une information complète, transparente, sincère, pertinente et intelligible, tout au long de l'élaboration du projet.

Les participants reconnaissent mutuellement et respectent :

- les expertises réalisées par l'équipe projet d'élaboration ;
- les savoirs des participants et leur expertise d'usage ;
- les expertises complémentaires et/ou alternatives à celles réalisées par l'équipe projet d'élaboration.

Chaque étape du processus participatif donne lieu à un bilan de l'équipe projet d'élaboration, qui explicite, en la motivant, la manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final.

Article 2 La participation du public nécessite un état d'esprit constructif

Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté. Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet. Les participants argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt général, et adoptent une attitude constructive.

Article 3 La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous

L'équipe projet d'élaboration s'engage à associer tous les publics concernés, à travers une démarche proactive pour associer les publics les moins disponibles ou les moins enclins à participer. Elle garantit aux participants l'égalité de l'accès à l'information, à la parole, et à l'écoute.

Les participants reconnaissent que la diversité garantit une plus grande qualité des débats et de la délibération. Ils s'engagent à ne juger les arguments avancés que sur leur pertinence propre et non pas sur la qualité de la personne qui les avance.

Article 4 La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

L'équipe projet d'élaboration considère sérieusement, et argumente si elle ne les retient pas, les propositions des participants sur :

- des projets alternatifs ou variantes au projet proposé ;
- des suggestions de modification du processus participatif ;
- des demandes d'expertises complémentaires.

L'équipe projet d'élaboration utilise des méthodes et des outils participatifs de qualité incarnant les valeurs et principes contenus dans cette Charte. Il cherche à les diversifier afin d'assurer la plus grande pluralité des publics ainsi qu'une meilleure qualité des débats.

Les bénéfices de la participation du public sont d'autant plus importants que le porteur de projet valorise les contributions du public au cours du processus et dans son bilan final.

Pour en savoir plus :

(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf)

Illustration 22 : Exemple de charte de participation à une plateforme.

➤ Comment préparer le fonctionnement effectif du comité ?

L'équipe projet d'élaboration prépare une première version de règlement intérieur. Ce règlement explique le rôle du comité dans l'élaboration du PAGDP au cours des différentes phases. Il précise les modalités de vote, donne un calendrier indicatif et précise le montant des défraiements. Le règlement sera complété et signé par les participants lors de la seconde réunion du comité de pilotage (Comité définitif).

➤ Comment solliciter les participants de la plateforme ?

L'équipe projet d'élaboration sollicite en bilatéral les personnes listées en leur expliquant les objectifs de la plateforme.

➤ Comment solliciter le comité de pilotage ?

L'équipe projet d'élaboration avec l'aval du chef du Région et du DDR contacte les membres concernés et leur explique les objectifs du comité relatif au PAGDP.



POINTS D'ATTENTION

- Pour créer du dialogue et du débat entre les participants de la plateforme, l'équipe projet d'élaboration veille à ne pas convier de représentants d'autorités trop importantes qui risqueraient de limiter la liberté de paroles ;
- Pour obtenir une certaine représentativité dans la composition de la plateforme, l'équipe projet d'élaboration veille à associer :
 - des représentants de structures reconnues légalement (association, fédération, administration) et des représentants de structures locales qui n'ont pas forcément de statut légal (chefs coutumiers, réseaux de jeunes, etc.),
 - des représentants des différentes unités paysagères ;
 - des représentants des différentes communes ;
 - des hommes et des femmes de différentes tranches d'âge ;
 - si cela est possible, un porte-parole des migrants est aussi à associer.
- Pour choisir les représentants, établir des listes de candidats pour chaque collège de parties prenantes (3 à 5 max) puis de sélectionner parmi ces candidats ceux qui sont disponibles, volontaires et ont la capacité de s'exprimer en public et de débattre sereinement.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Une liste des membres de la plateforme, leur numéro de téléphone et une adresse (mail ou physique) pour leur envoyer l'invitation et par la suite des documents.
- Un décret ou un arrêté institutionnalisant la plateforme comme une SLC.
- Une charte de fonctionnement de la plateforme qui sera complétée et validée par les participants lors du premier atelier de la plateforme.
- Un décret institutionnalisant le Comité de Pilotage.
- Une première version du règlement intérieur du comité de pilotage qui sera complétée et validée lors de la réunion du comité au complet.

Premier atelier de la plateforme



JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS

La plateforme va contribuer de façon notable à l'ensemble des réflexions et des décisions nécessaires à l'élaboration du PAGDP. Elle doit devenir opérationnelle rapidement tout en étant basée sur des règles partagées. L'objectif de cette étape est de mettre en place cette instance de concertation en organisant un premier atelier. Le but de cet atelier est *i)* d'exposer les objectifs et les spécificités de l'approche paysage et du PAGDP, *ii)* de permettre aux participants de se connaître, de valider les règles de fonctionnement de la plateforme, de s'entendre sur la composition du comité de pilotage et de préparer les réunions à venir.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration,
- Associés : l'ensemble des membres de la plateforme.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment animer l'atelier ?

L'équipe projet d'élaboration invite les personnes listées dans l'étape précédente. L'atelier dure une journée. A titre d'illustration, l'ordre du jour de la réunion pourrait ressembler à ceci :

Première session :

- Demander aux participants de se présenter (exercices ludiques permettant à la fois de connaître les personnes présentes et de mettre les personnes à l'aise) ;
- Présenter l'approche paysage par un jeu de questions/réponses ;
- Présenter les rôles et contenu d'un PAGDP ainsi que les principes d'élaboration et de mise en œuvre ;
- Répondre aux interrogations relatives au PAGDP.

Deuxième session :

- Exposer les limites du paysage et les justifier, noter les critiques fortes et pertinentes pour les soumettre ensuite au comité de pilotage ;
- Présenter l'état des lieux réalisé selon l'approche paysage et insister sur les points clés (en vue d'amorcer et de faciliter les réflexions à venir sur le diagnostic).

En groupes de travail :

- Exposer brièvement le dispositif de gouvernance. En particulier :
 - Pour l'équipe projet d'élaboration, présenter les animateurs et leur rôle au niveau communal ;
 - Pour la plateforme, exposer les rôles des membres et les attendus et proposer la première version de la charte ;
 - Pour le comité de pilotage, présenter les collègues d'acteurs à inclure dans le comité de pilotage, les règles d'identification des représentants, et prendre en compte les remarques jugées pertinentes (oubli d'un collègue clé pour le paysage) ;
- Partager les phases d'élaboration du PAGDP, souligner le rôle des différentes entités ;
- Organiser une session de questions/réponses ;
- Donner un temps de réflexion pour que les participants puissent réfléchir aux représentants par collègue et formuler des propositions.

En plénière à nouveau :

- Revenir sur le dispositif de gouvernance d'élaboration du PAGDP et mettre en commun les remarques sur le rôle des différentes entités ;
- Compléter la charte si nécessaire ;
- Proposer par collège des représentants souhaités ;
- Partager le calendrier ;
- Obtenir l'engagement des parties prenantes volontaires via la signature de la charte et former avec celles-ci la plateforme.

A la fin de l'atelier, les personnes intéressées par le PAGDP et la plateforme sont identifiées. Toutes ces personnes seront informées de l'avancée des travaux (e-mail ou envoi de documents de papier dans la commune de résidence ou à l'adresse professionnelle). Elles seront par la suite conviées aux deux autres réunions de la plateforme pour l'élaboration du PAGDP.

PRINCIPES DE FACILITATION	
LES FONCTIONS DE LA VALIDATION	LES VALEURS DE LA FACILITATION
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la participation de tous : mettre en place un contexte (contexte) qui facilite la participation • Encourager la compréhension mutuelle : Reformulez si vous pensez que certains n'ont pas compris • Faciliter l'émergence de solutions partagées, c'est-à-dire que chacun approuve ou au moins accepte • Inciter les participants à prendre des responsabilités : qui participera à chaque action co-construite ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Être neutre : ne pas prendre parti • Écouter avec empathie : se mettre à l'écoute, reformuler, ne doit pas hésiter à avouer qu'on n'a pas compris • Faire confiance au groupe : laisser le groupe développer ses propres solutions et considérer sérieusement toutes les propositions du groupe, même les plus surprenantes • Inviter et tolérer « l'inconnu » : si la solution est déjà définie par ailleurs, la concertation est inutile • Être honnête avec soi-même et avec les autres : être capable d'analyser ce qui se passe en soi (sentiments, émotions), et être capable de le communiquer

Illustration 23 : Les principes de facilitation.

POINTS D'ATTENTION

Le lieu et la date de la réunion sont importants pour optimiser la participation. L'équipe projet d'élaboration devra identifier un endroit convivial, connu et accepté comme « neutre » par les participants. L'équipe projet d'élaboration fixe la date le plus tôt possible en évitant les jours fériés, fêtes nationales ou locales et les périodes de fortes activités agricoles.

La plateforme regroupe un nombre important de personnes (environ 50). Cette réunion est la première du processus. Il y a des risques de contestation du processus et d'expression de revendications liées à d'autres thématiques ou projets antérieurs. Ces préoccupations doivent être entendues, gérées mais écartées.

Sur la base des commentaires et propositions des participants, et sous réserve de validation de l'équipe projet d'élaboration, la liste des participants (défrayés) peut évoluer.

LIVRABLES ET PRODUITS

- Diffusion de connaissances sur le processus aux participants,
- Adhésion des participants au processus de co-construction proposé,
- Un CR de la première réunion de la plateforme,
- Des représentants au comité de pilotage listés,
- Des participants engagés dans la plateforme,
- Une charte de fonctionnement de la plateforme signée par les participants qui souhaitent s'engager.

Première réunion du comité de pilotage



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le comité de pilotage est l'entité décisionnelle. Il est important de le constituer en s'appuyant sur une structure existante mais en y associant des représentants de tous les secteurs et groupes d'intérêts du paysage. L'objectif de la première réunion est de présenter l'approche paysage et le PAGDP, de permettre aux participants de se connaître, de partager les règles de gouvernance et d'acter les différentes phases d'élaboration du PAGDP.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : les membres du comité de pilotage.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment organiser la première réunion du comité de pilotage au complet ?

L'équipe repart du travail réalisé en étape 1. Elle complète la liste par les personnes proposées par la plateforme pour les collèges additionnels. Si plus de deux personnes sont listées par collège, l'équipe projet d'élaboration choisit les personnes les plus pertinentes et les plus disponibles pour conduire l'élaboration.

L'équipe contacte en avance les différents membres du comité de pilotage et prépare les invitations qui sont signées par le Chef de Région ou le Directeur Régional du Développement Rural.

L'ordre du jour pourrait ressembler à ceci :

- Présentation des participants ;
- Rappel de l'approche paysage, des rôles et contenu d'un PAGDP ainsi que des principes d'élaboration et de mise en œuvre. Ce rappel est bref si tous les participants ont fait partie de la réunion de démarrage et/ou de l'atelier de la plateforme. Il est plus conséquent si des participants n'ont jamais été informés ;
- Identifier l'intérêt et répondre aux interrogations des parties prenantes relatives au PAGDP ;
- Valider les limites du paysage, limites consolidées par l'état des lieux et les échanges avec la plateforme ;
- Présenter l'état des lieux réalisé et le faire valider (en vue d'amorcer et de faciliter les réflexions à venir sur le diagnostic) ;
- Rappeler le dispositif de gouvernance, les phases d'élaboration du PAGDP, souligner le rôle des différentes entités ;
- Organiser une session de questions/réponses ;
- Revenir sur le rôle du comité et acter ses attributions en complétant le règlement intérieur ;
- Partager le calendrier ;
- Obtenir l'engagement des parties prenantes via la signature du règlement intérieur et former avec celles-ci le comité de pilotage.



Illustration 24 : Pour une réelle participation...
Ce qu'il faut éviter.



POINTS D'ATTENTION

Le comité de pilotage est un organe décisionnel. Il est important de définir une règle de décision (vote à main levée ou à bulletin secret, unanimité, vote préférentiel, etc.) pour les étapes ultérieures de co-construction du PAGDP.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Un comité de pilotage constitué ;
- Un règlement intérieur validé ;
- Des limites du paysage validées.

Diagnostic participatif et vision collective

Sur la base des éléments de synthèse de l'état des lieux, les acteurs établissent collectivement un diagnostic partagé de leur paysage. Ils identifient les forces et les faiblesses ainsi que les problèmes et les opportunités de leurs espaces de vie, de production et de conservation.

Par l'animation et la réflexion en termes de prospective, les acteurs définissent leur vision pour les 20 années à venir. En d'autres termes, ils formulent des enjeux majeurs pour aujourd'hui et pour demain et y répondent par des objectifs et des orientations pour le développement durable du paysage.

Ces orientations doivent être pertinentes et cohérentes.

La pertinence permet d'apprécier l'adéquation des objectifs de la politique par rapport aux problématiques et enjeux identifiés d'un territoire.

La cohérence apprécie les moyens mis en œuvre pour atteindre la stratégie et les objectifs définis (cohérence interne). Elle analyse également les relations (synergies, complémentarités, contradictions) entre le PAGDP et les autres politiques susceptibles d'interagir sur un même territoire ou dans une même filière (cohérence externe).

La cohérence est multiple : cohérence entre les différentes orientations ; cohérence entre les différentes échelles ; cohérence avec les moyens disponibles ; cohérence avec les autres documents de planification existants concernant le paysage et les législations en vigueur.

Au cours des réflexions, pour ancrer les discussions dans la pratique, les acteurs peuvent formuler des propositions d'actions et alimenter par ce biais le travail de la phase suivante. Ils sont informés que les actions doivent être présentées en panier pour que les activités soient intersectorielles, inclusives et déclinées au sein des unités du paysage (cf. phase 4 étape 1).

Dans un premier temps, le travail de diagnostic va consister à formaliser les représentations qu'ont les acteurs de leur paysage, puis de confronter ces représentations avec le diagnostic réalisé par l'équipe projet d'élaboration du projet, afin d'aboutir à un diagnostic partagé. Il s'agit de mettre en relation et en perspective les connaissances des acteurs, enrichies de l'ensemble des données et de les intégrer dans un cadre unique.

L'outil principal utilisé pour réaliser ce travail, sera le ZADA.

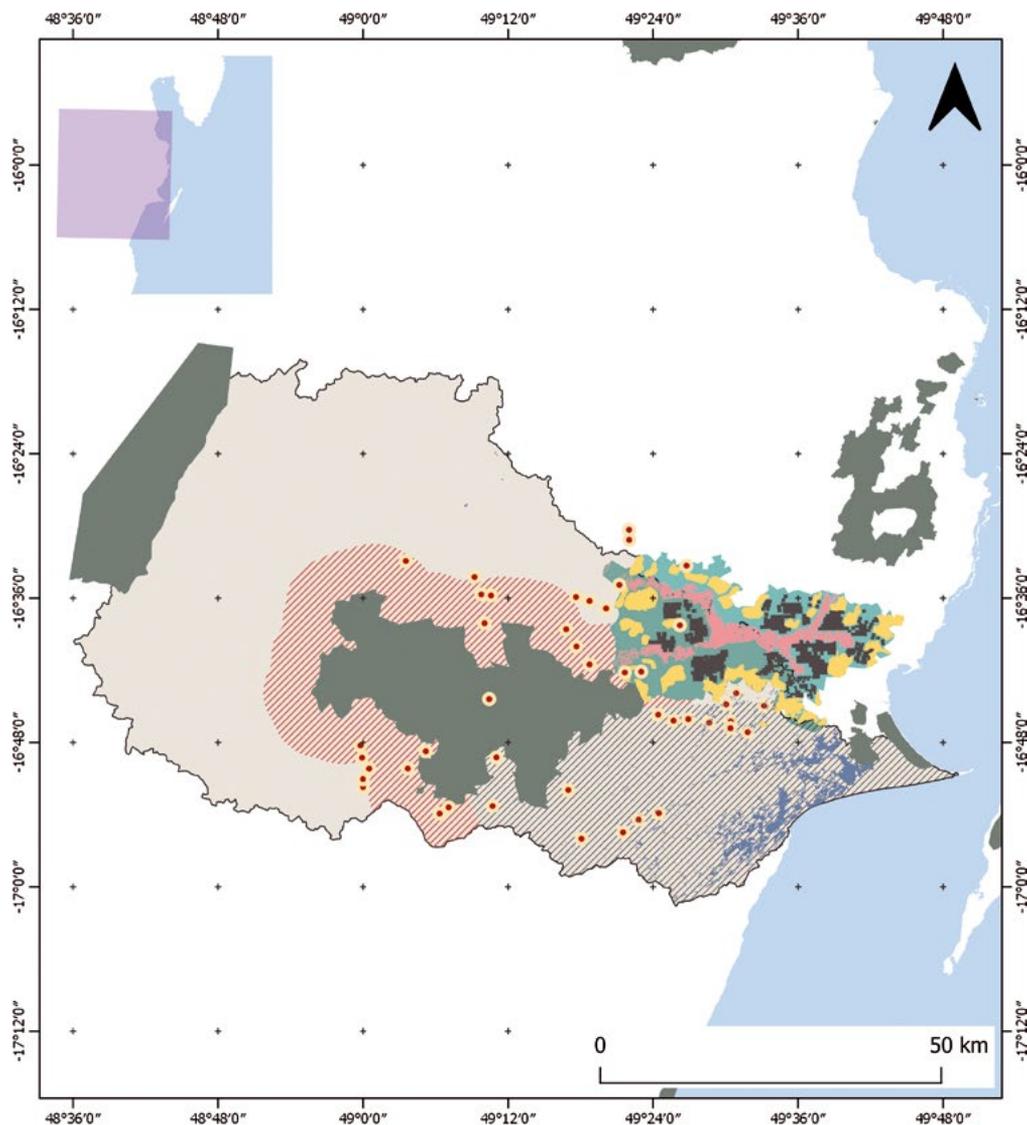
FICHE N°30 | Le ZADA (Zonage à dire d'acteurs)

L'objectif est que les acteurs *i)* définissent des zones homogènes (sous-paysages) au niveau des communes et du paysage, *ii)* caractérisent les ressources et les systèmes d'activités dans ces zones, *iii)* identifient les problématiques de développement, *iv)* proposent des orientations d'actions.

Afin d'associer le plus grand nombre de points de vue à l'élaboration du PAGDP, les réflexions collectives sur le diagnostic et la vision sont conduites en trois temps :

- Tout d'abord au niveau communal : pour des raisons institutionnelles (implication des élus) et pratiques (limitation des coûts), les travaux sont conduits dans chaque commune. Les représentants des fokontany sont invités à se rendre à la mairie. Un Zada communal est réalisé.
- Ensuite au niveau du paysage et avec un large panel de représentants d'acteurs : au sein de la plateforme. Un Zada du paysage est réalisé.
- Enfin, toujours au niveau du paysage le comité de pilotage valide le diagnostic partagé et la vision. Le diagnostic intègre les Zadas et les enrichit grâce aux données intégrées de la phase 1/étape 2, et à l'expertise de l'équipe projet d'élaboration.

Cette phase permet l'élaboration du Schéma de Cohérence et d'Organisation du Paysage (SCOP). Le SCOP est un document cartographique à l'échelle du paysage qui localise les grandes orientations d'aménagement et de gestion. C'est un document de synthèse complet mais relativement peu précis. Il présente néanmoins la cohérence des investissements réalisés dans le paysage.



Légende

- | | | |
|---|--|--|
| Périmètres irrigués à entretenir et aménager | Zone potentielle de transfert de gestion | Zone de biodiversité Koloala |
| Transfert de gestion à créer ou à redynamiser | Zones à droit d'usage Koloala | Zone Forestière Koloala |
| Zone de création de réserve à biodiversité | Aires protégées | Limite du paysage de Soanierana Ivongo |
| | Lot d'Exploitation Koloala | |

Illustration 25 : SCOP (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Paysage) de Soanierana-Ivongo.

Les points d'attention de l'approche paysage : les orientations portent de façon intersectorielle (c'est à dire intégrée) sur les différents secteurs d'activités des paysages et en particulier sur les secteurs agriculture, environnement et gestion de l'eau. Elles sont au service de la durabilité économique, environnementale et sociale. Elles donnent une place importante aux relations entre unités du paysage et à la solidarité entre groupes d'acteurs. Elles s'inscrivent sur le long terme.

- 1 Diagnostic et vision à l'échelle communale
- 2 Consolidation et intégration des diagnostics recueillis au niveau communal
- 3 Deuxième atelier de la plateforme : diagnostic et vision au niveau du paysage
- 4 Validation du diagnostic et de la vision par le comité de Pilotage

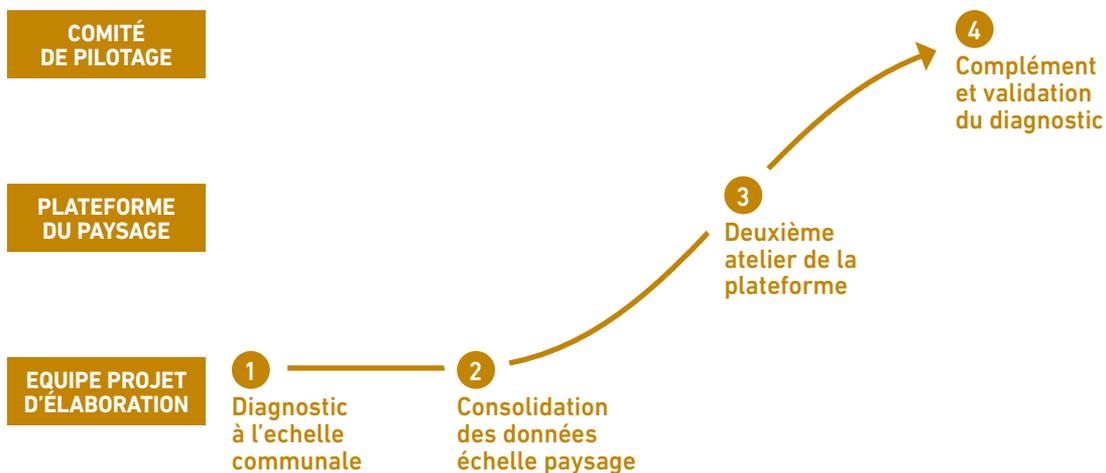


Illustration 26 : Etapes de la phase 4.

Diagnostic et vision à l'échelle communale



JUSTIFICATION ET OBJECTIF

Cette étape est consacrée à la réalisation d'un diagnostic partagé et à l'élaboration d'une vision au niveau communal. Cette opération se justifie par le besoin d'impliquer un large éventail d'acteurs dans ce processus et notamment ceux impliqués dans les actions de développement agricoles, de conservation, etc. y compris dans des zones du paysage parfois éloignées au sein des communes.

L'objectif est de construire collectivement un diagnostic et une vision au niveau communal. Le travail est complémentaire à celui des PCD, quand ceux-ci existent, le PAGDP étant principalement centré sur les aspects rural/agriculture/environnement alors que les PCD prennent en compte aussi les aspects sociaux et les autres secteurs, parfois de manière prioritaire.



ACTEURS

- Responsable : les animateurs en binôme avec un ou des représentants de l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : les chefs fokontany, les représentants invités, le conseil municipal,



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Mise en place de l'équipe qui procédera à ce diagnostic au niveau communal

Un binôme (animateur communal et membre du bureau d'études) est chargé d'animer un atelier Zada au niveau de la commune, en réunissant des acteurs vivant ou travaillant dans la commune.

Le binôme est formé aux différents outils d'appui pour faciliter la concertation, les analyses et les propositions, (en particulier à la démarche Zada).

Le binôme aura pour tâche d'orienter les débats sur les secteurs agriculture, environnement et eau mais il pourra recueillir les idées relatives à d'autres secteurs. La réflexion inclut les interactions avec d'autres entités (aires protégées) et d'autres échelles (périmètre irrigué positionné sur plusieurs communes).

Préparation du diagnostic au niveau communal

Dans un premier temps, le binôme animateur-expert travaille avec le conseil communal et les chefs fokontany au niveau du chef-lieu de la commune. L'animateur sollicite le maire, l'équipe communale et les chefs fokontany pour organiser une réunion préparatoire.

Lors de cette réunion, le binôme présente les activités qui seront menées. En commun, les participants établissent la liste des personnes à convier. L'objectif est d'avoir des représentants des autorités, des *ray aman-dreny*, des jeunes, des femmes, des techniciens travaillant dans la commune etc. Une attention particulière doit être donnée, dans certaines communes, à la représentation de migrants, s'ils sont des acteurs clés des dynamiques et des évolutions du paysage.

Le groupe de personnes identifiées peut être considérée comme une Structure Locale de Concertation élargie. Si une SLC existe déjà la commune, elle est mobilisée, élargie (si nécessaire) pour la réalisation du diagnostic.

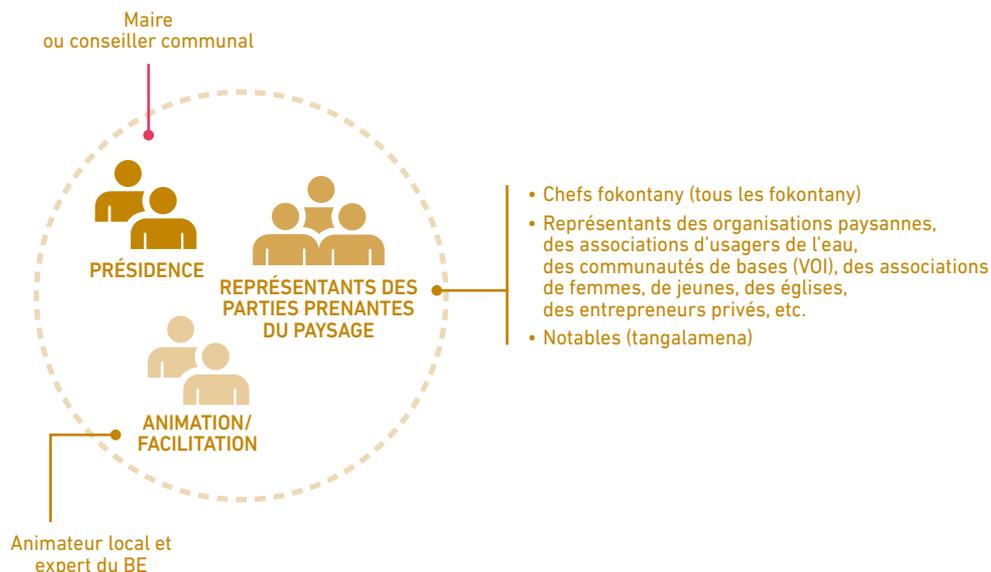


Illustration 27 : Composition indicative du groupe de concertation au niveau communal.

Outre l'animation de la réunion préparatoire, dans le cadre de la préparation du diagnostic, le binôme de l'équipe projet d'élaboration procède aux actions listées ci-après. Ce sont :

- Vérification que le maire et le conseil communal sont informés sur le PAGDP et le processus d'élaboration ; dans le cas contraire, ils font l'information nécessaire en utilisant les documents du plan de communication ;
- Introduction du travail auprès des chefs fokontany par l'animateur avant la réunion préparatoire. Lors de ses contacts, le binôme teste les outils. Ce test permet de préparer l'atelier d'un point de vue méthodologique et de modifier les outils, si nécessaires ;
- Lecture et analyse des documents de planification existants au niveau de la commune (PCD, SAC...). Les éléments issus des réflexions collectives pour le PAGDP pourront alimenter des travaux futurs de réalisation ou d'actualisation des plans et schémas à l'échelle communale ;
- Elaboration d'une synthèse des documents sur la commune (vision du binôme). Cette synthèse est utilisée comme support à l'animation. Elle n'est pas présentée en tant que telle ;
- Préparation d'une carte de la commune, type état-major, format A3, présentant les limites administratives, les principales agglomérations, le réseau hydrographique, les principales pistes et le relief (une carte pour se positionner) ;
- Préparation des supports et du matériel de concertation par l'animateur et l'expert ;
- Animation de l'atelier de diagnostic ;
- Rédaction d'un document de synthèse.

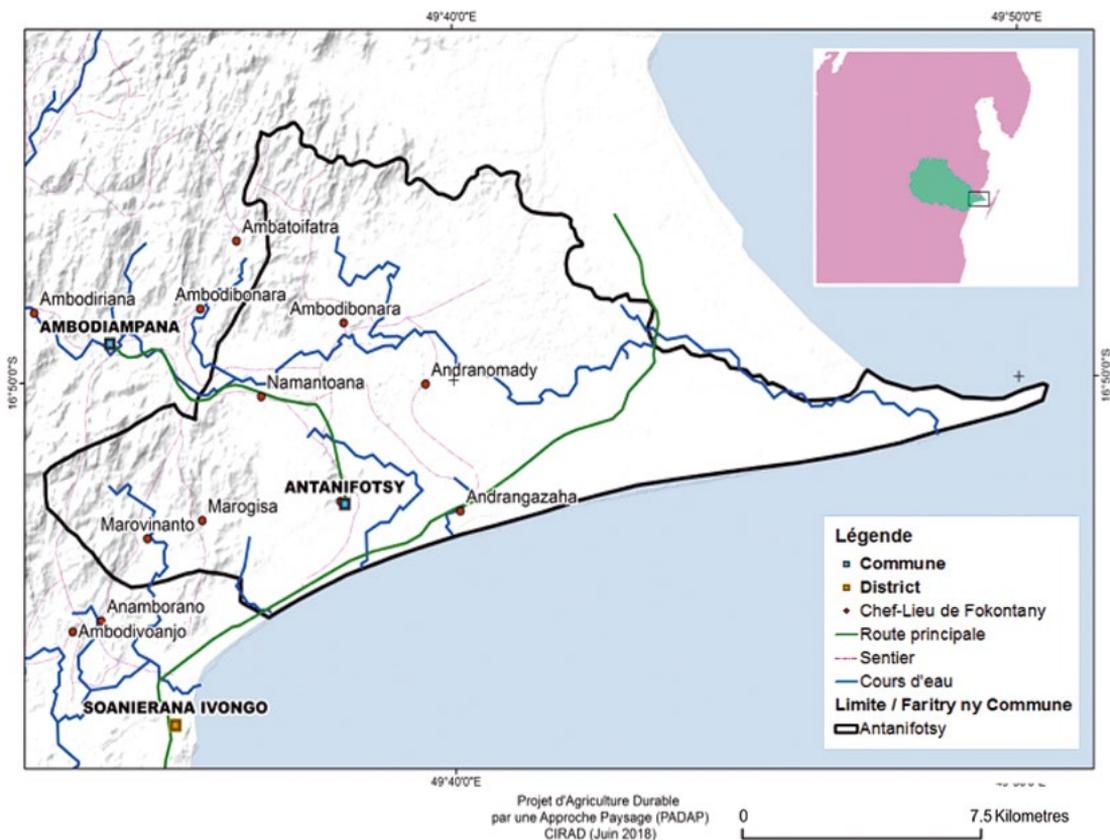


Illustration 28 : « Carte d'état-major » comme support de base du ZADA.

Le maire ou son représentant désigné :

- Convoque une réunion préparatoire (conseil communal et chefs fokontany),
- Préside la réunion préparatoire pour :
 - Présenter les objectifs du PAGDP et les objectifs du travail de diagnostic ;
 - S'entendre sur un calendrier ;
 - Identifier 30 à 40 personnes, des représentants des différents groupes sociaux (femmes, jeunes, notables, migrants, etc.), des différents fokontany et des différents secteurs activités économiques. Les chefs fokontany sont invités d'office ;
 - Demander aux chefs de fokontany d'avertir la population de ce travail à venir et d'inviter les représentants identifiés ;
 - Préparer la logistique de l'atelier (salle, budget...).
- Invite les participants à l'atelier de diagnostic communal ;
- Introduit l'atelier du diagnostic ;
- Relit et valide (avec le président communal) le document de synthèse rédigé par le binôme après l'atelier (maire et président, ayant pour tâche de l'exposer lors du prochain conseil communal).

➤ Réalisation de l'atelier de diagnostic au niveau communal

Le binôme anime un atelier de diagnostic communal sur deux jours avec le groupe invité (collectif SLC élargie), au chef-lieu de la commune. Il anime l'atelier et appuie le collectif pour la réalisation du diagnostic et de la vision en utilisant principalement l'outil Zada.

FICHE N°30 | Le ZADA (Zonage à dire d'acteurs)

L'atelier est organisé en différents temps.

En introduction, les animateurs rappellent ce qu'est le PAGDP, la démarche retenue et les objectifs de l'atelier, en insistant sur le fait que le processus est un processus de consultation et de négociation et non de décision qui relève du Comité de pilotage. Les animateurs proposent des règles du jeu : écoute, respect, dépassement des intérêts individuels...

Dans un premier temps, en groupes d'une dizaine de personnes, les participants dessinent des zones (autour de 7) permettant de caractériser la diversité de la commune. Ces zones sont appelées sous-paysages. Une fois les limites dessinées, les groupes nomment les zones identifiées et explicitent les raisons des délimitations. En plénière, les différents découpages sont comparés. Une discussion permet de déterminer des limites consensuelles pour l'ensemble des participants.

Dans un deuxième temps, en groupes, les participants caractérisent les ressources, les systèmes d'activités et de production présents dans chaque zone. Ils déterminent aussi les problèmes, les potentialités et les enjeux de chaque zone. Ils proposent des orientations de développement. En plénière, les participants synthétisent avec l'aide du binôme d'animation les différents éléments, pour établir un diagnostic des différentes zones identifiées. Un débat permet de formaliser les propositions de développement durable.

Dans un troisième temps, les animateurs présentent en plénière les concepts de paniers d'actions et d'unités paysagères, en liant ces dernières à la définition de toposéquences représentatives. Les participants s'organisent en groupe (habitants ou connaisseurs de chaque zone) et déterminent les principaux types d'unités paysagères présents sur la zone à partir de l'identification de toposéquences. Pour chaque type, le groupe propose un panier d'actions localisé.

En plénière, les groupes présentent les différents types d'unités paysagères et les paniers d'actions. Les animateurs regroupent les types d'unités paysagères et les paniers d'actions.

Dans un quatrième temps, en plénière les participants identifient les besoins en paniers d'actions structurantes, pour l'ensemble de la commune.

En conclusion, le binôme résume les activités et présente une synthèse des produits, à savoir :

- Un zonage de la commune en sous-paysages ; le même zonage permet la production de trois cartes : cartes de l'état des ressources ; cartes des systèmes de production et d'activités ; cartes de localisations des paniers d'actions (en fonction des unités paysagères présentes) ;
- Un diagnostic par zone ;
- Des types d'unités de paysage et les paniers d'actions associés ;
- Des paniers d'actions structurantes pour la commune.

Le binôme indique aux les participants *i)* qu'il synthétisera et formalisera les propositions dans un rapport à l'attention de l'équipe projet d'élaboration ; *ii)* que les conclusions de l'atelier seront rapportées et présentées par le maire et le président du conseil communal lors des ateliers de la plateforme.



POINTS D'ATTENTION / PRÉREQUIS

Avant de commencer toute concertation, le binôme doit bien insister sur les différences entre le PAGDP et un projet de développement, entre une analyse collective du paysage pour identifier les voies de changement et une enquête pour lister les attentes des populations, entre un plan de long terme et une liste à court terme.

Pour des contraintes de temps et pour limiter les dépenses, le diagnostic et la vision sont :

- A l'échelle du paysage, conduit en parallèle dans les communes ;
- Au niveau des communes, conduits au niveau du chef-lieu tout en veillant à ce que les acteurs des différents fokontany et unités paysagères soient représentés.



LIVRABLES ET PRODUITS

Un document pour la commune présentant les réflexions collectives en matière de diagnostic avec une vision long terme. Ce document peut contribuer à l'élaboration ou à l'actualisation du PCD et du SAC.

Les représentants de la commune ont pris connaissance de certains éléments clés des synthèses de l'état des lieux, ont construit leur propre diagnostic et ont formulé les orientations. Ils ont pu également proposer des actions.

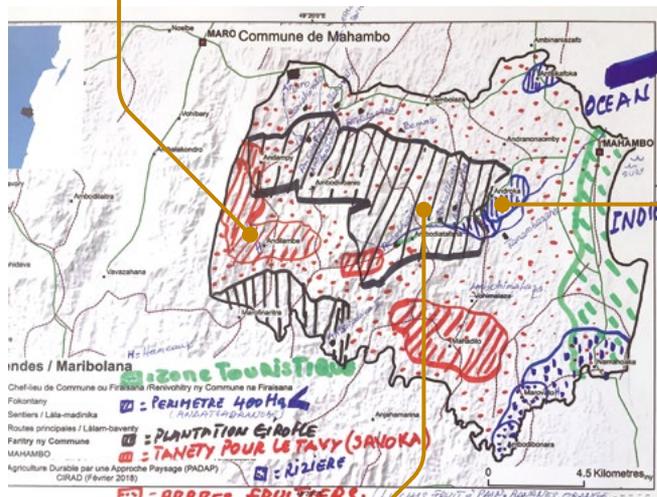
TAVY

Type d'exploitation :

- Front pionnier
- Pratique du tavy pour culture vivrière
- Nouvelle plantation de culture de rente

Orientation :

- Pratique agroécologique
- Amélioration des techniques pour améliorer le rendement
- Intensification agroforestière



GRANDS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS

Type d'exploitation :

- Périèmes rizicoles aménagés
- Tanety en savoka non-valorisé
- Lambeau de forêt primaire en amont

Orientation :

- Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles au sein des périmètres
- Valorisation des tanety à travers des systèmes agroforestiers diversifiés



AGROFORESTERIE ET PETITS PÉRIMÈTRES FAMILIAUX

Type d'exploitation :

- Agroforesterie à base de cultures de rente : girofle, vanille, litchi
- Pratique de distillation d'huile essentielle de girofle
- Culture de riz sur petits périmètres familiaux

Orientation :

- Diversification dans les systèmes agroforestiers pour assurer les fluctuations du marché des cultures de rente
- Amélioration des techniques de culture et de la maîtrise d'eau pour augmenter le rendement agricole
- Reboisement pour améliorer la disponibilité du bois de chauffe pour la distillation et limiter les pressions sur les ressources forestières



Illustration 29 : ZADA communal.

Consolidation et intégration des diagnostics recueillis au niveau des communes



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le diagnostic recueilli au niveau de chaque commune ne peut pas être agrégé au niveau du paysage par simple addition. Il doit être « intégré ». L'intégration prend plusieurs formes : intégration des différents Zadas communaux au niveau du paysage ; intégrations des Zadas et des données obtenues à l'issue de la phase 2 / Etape 2.

L'objectif de cette étape est ainsi de préparer le diagnostic et la vision au niveau du paysage.



ACTEURS

- Responsable : équipe projet d'élaboration :
- Associés : personnes ressources.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Synthèse des diagnostics à l'échelle du paysage

L'équipe projet d'élaboration fait une première synthèse des diagnostics et visions produits au niveau des communes. Elle fait un travail dit de « changement d'échelle » c'est-à-dire qu'elle passe de réflexions ancrées au niveau communal à une analyse sur l'ensemble des communes et sur l'ensemble du paysage.

Cela lui permet à l'échelle du paysage d'abord d'identifier *i)* les sous-paysages *ii)* les interactions entre secteurs d'activités et groupes d'acteurs. Ensuite, elle peut programmer les différentes actions à mener.

A partir des différents Zadas, l'équipe analyse la cohérence entre les parties limitrophes, communes à plusieurs communes. En cas d'incohérence, l'équipe essaie d'expliquer les divergences.

Ensuite, l'équipe recherche les similitudes entre des zones non limitrophes mais qui présentent des problématiques communes.

Enfin, l'équipe analyse la cohérence au niveau des paniers d'actions structurantes, en recherchant les conditions de la continuité (tracé des routes et des pistes par exemple), ou l'efficacité de dispositifs d'appui à la production.

L'équipe enrichit alors les diagnostics communaux avec les données obtenues dans la phase 3. L'intégration conduit à la production d'une carte provisoire des sous-paysages en détaillant les problématiques spécifiques, les types d'Unités de paysage présentes dans chacun des sous-paysages et les paniers d'actions (en fonction des types d'unités paysagères). Elle ajoute des propositions ou des enjeux transversaux sur la base des enseignements tirés de l'état des lieux. Les outils utilisés lors de cette phase sont les outils spatiaux de type SIG.

Ce travail reste confidentiel. Il va permettre à l'équipe d'avoir une connaissance synthétique et organisée du paysage, connaissance qu'elle utilisera lors de l'animation du premier atelier de la plateforme.

Analyse de la cohérence de ce document provisoire avec les autres plans d'aménagement en cours

L'équipe projet d'élaboration analyse la cohérence des orientations proposées entre elles mais également la cohérence des orientations avec les plans d'aménagement en cours et la législation en vigueur. Pour cela, l'équipe procède à :

- La lecture et l'analyse des plans d'aménagement dépassant l'échelle communale,
- L'identification des législations à prendre en compte du fait de leurs interpellations avec les orientations proposées.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Document de synthèse du diagnostic paysage intégrant les données de la phase 3 et les diagnostics communaux,
- Sur la base de cette synthèse, supports de présentation pour les concertations à venir dans le cadre de l'étape suivante.

Second atelier de la plateforme - Diagnostic et vision au niveau du paysage



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

La synthèse des diagnostics réalisés à l'échelle communale et intégrant les documents de planification existants doit être discutée au niveau du paysage en associant des acteurs liés au territoire communal mais aussi des acteurs qui dépassent le cadre communal afin de prendre en compte des éléments plus globaux. Mais pour éviter une « imposition » *top-down* des propositions de l'équipe projet d'élaboration, pour recueillir l'expression des représentations des acteurs du paysage et pour garantir l'appropriation des méthodes dans le cadre d'un processus d'adaptation qui caractérise le PAGDP, l'atelier organisera une « confrontation » entre un Zada, établi par les participants à l'échelle du paysage, dans un premier temps, et les documents provisoires établis par l'équipe projet d'élaboration dans l'étape précédente.



ACTEURS

- Responsables : l'équipe projet d'élaboration,
- Associés : les membres de la plateforme de paysage.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

L'équipe projet d'élaboration organise un second atelier avec les membres de la plateforme. Elle note le cas échéant les acteurs absents ou sous représentés et le soulignera dans le document de synthèse de l'atelier. Durant cet atelier, un Zada au niveau du paysage comme un tout est réalisé. Les résultats de ce Zada sont comparés avec le document provisoire réalisé par l'équipe projet d'élaboration. Les synergies et les différences sont analysées et discutées. Des orientations claires sont données à l'équipe projet d'élaboration pour finaliser une version du diagnostic et de la vision, à présenter au Comité de pilotage.

➤ Mobilisation des participants à la plateforme de paysage

- Convocation des membres de la plateforme,
- Préparation d'une note de déroulement de l'atelier, note jointe à la convocation et diffusée selon le plan de communication (en particulier disponible auprès de chaque commune).

➤ Préparation de l'atelier de diagnostic à l'échelle du paysage

L'équipe projet d'élaboration prépare différents supports visuels et organise l'agenda de façon à partager le temps de l'atelier en séances plénières et groupes de travail. Elle s'appuie sur les documents élaborés en étape 1 et 2.

➤ Atelier de diagnostic au niveau de la plateforme de paysage

L'atelier est organisé sur deux jours. Les activités sont organisées en séances en plénière et en groupes de travail. Après une introduction, un premier ensemble d'activités est consacré à l'élaboration d'un Zada au niveau du Paysage. Une fois le Zada consolidé, l'équipe projet d'élaboration présente les documents qu'elle a produits et organise le débat. Ensuite, elle propose une synthèse et une feuille de route pour l'élaboration d'un document.

Comment introduire le diagnostic ?

En introduction, les animateurs rappellent ce qu'est le PAGDP, la démarche retenue et les objectifs de l'atelier, en insistant sur le fait que le processus est un processus de consultation et de négociation et non de décision qui relève du Comité de pilotage.

Les animateurs présentent ensuite les objectifs des travaux de diagnostic et d'élaboration de vision. Ils présentent le déroulé de l'atelier. Ils proposent des règles du jeu : écoute, respect, dépassement des intérêts individuels...

Comment élaborer un Zada ?

L'élaboration du Zada est organisée de manière identique à celui réalisé au niveau des communes (voir la méthodologie au paragraphe « Réalisation de l'atelier de diagnostic au niveau communal »).

Comment comparer avec le document élaboré par l'équipe ?

Les animateurs présentent le document provisoire (synthèse des diagnostics réalisés à l'échelle communale et intégrant les données obtenues lors de l'état des lieux et les planifications existantes et prévues).

Avec l'appui des animateurs, d'abord en groupe puis en plénières, les participants analysent les convergences et les divergences entre les deux documents. Les animateurs invitent les participants à réfléchir aux interactions à l'échelle du paysage et à enrichir le diagnostic en insistant sur les interactions entre sous-paysages, unités paysagères, paniers d'actions et groupes d'acteurs à l'échelle du paysage.

Comment discuter et définir une vision et des orientations de développement ?

L'animation organise la construction d'une vision et d'orientations à 20 ans.

La construction de la vision se fait sur la base d'exercices prospectifs. Il s'agit au minimum d'envisager l'évolution du paysage sur la base d'un prolongement des tendances actuelles et de chiffrer ces variations à 20 ans : évolution constante de la population, du nombre de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi, du nombre d'emplois créés dans les différents secteurs, du taux de déforestation, de la diminution des superficies agricoles, etc. Sur la base de ce scénario tendanciel, le collectif pointe ensuite les tendances qu'il juge nécessaire d'infléchir ou d'accélérer : par exemple, augmenter la création dans les secteurs secondaires et tertiaires et enrayer la dynamique de réduction des superficies agricoles. Le collectif décide sur cette base du futur qu'il veut construire. Par exemple, un paysage alliant agriculture et espaces boisés, ces espaces étant en partie agro-forestier et en partie en forêts naturelles (mais avec au minimum 10 000 ha de forêts naturelles) ; un paysage source d'emploi pour les jeunes avec la création de 5 000 emplois par an dans les services ; etc.

Pour atteindre cette vision, l'équipe d'animation aide le collectif à identifier des orientations. Ces orientations traduisent des choix de développement à la fois en termes :

- de compromis différents entre les différents objectifs du DD : priorités plus ou moins affirmées données à la production, à la conservation, au désenclavement, aux infrastructures rurales, à l'organisation, aux renforcements de compétences... ;
- de modèles techniques proposés ;
- d'acteurs privilégiés : place respective donnée aux entreprises et à l'agriculture familiale ;
- de stratégies d'implantation : activités menées dans l'ensemble des communes du paysage ou concentration dans des zones prioritaires, puis définition de ces zones prioritaires : les plus productives ou, au contraire, les plus défavorisées, en retard de développement.

Ces orientations doivent prendre en compte les stratégies nationales de développement. Ces orientations permettront de faciliter la priorisation des actions lors de la planification.

Comment préparer la connexion entre la vision, les orientations et le plan d'actions ?

L'équipe Projet récapitule les propositions en termes d'actions et de paniers d'actions. Elle expose que le plan d'actions global comprend l'ensemble des paniers localisés et structurants. Ce plan, envisagé dans un premier temps de façon idéale, c'est-à-dire avec la possibilité de reproduire autant de fois que jugé utile les paniers localisés et structurants, sera budgétisé (*phase 5*).

Un plan quinquennal sera ensuite élaboré - incluant des actions prioritaires. Il sera dimensionné en fonction du budget effectivement disponible pour les 5 années à venir. Pour aider le collectif à choisir un plan d'action quinquennal, l'équipe projet d'élaboration :

- proposera des options différentes de plan quinquennal. Chaque option sera construite en réponse à une ou plusieurs orientations de développement ;
- réalisera ensuite une analyse multicritères pour mesurer les impacts et les effets de chaque option.

FICHE N°2 | L'analyse multicritères

Afin que l'analyse multicritères joue son rôle d'outil d'aide à la décision, il est nécessaire que les critères d'évaluation soient actés collectivement. Ces critères concernent aussi bien la faisabilité technique que l'impact social ou la durabilité environnementale (*cf. phase 5*). L'équipe projet d'élaboration en propose une première liste et le collectif les discute, les complète si nécessaire, et les valide.

Comment établir le SCOP ?

L'équipe projet d'élaboration présente ce qu'est le SCOP (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Paysage) et ses conditions de réalisation. Le SCOP représentera et localisera toutes les interventions et actions envisagées dans le cadre du plan d'action global. Il intégrera le schéma directeur d'aménagement des périmètres irrigués (nouveaux périmètres, réhabilitation, captages de sources, puits, prises d'eau en rivières, entretiens des barrages et des réseaux...), les programmes de lutte antiérosives, les plans d'actions de restauration des forêts, les plans d'arrangement des infrastructures vertes, les plans de développement de l'agroforesterie, etc. Les échanges tenus dans le cadre de l'atelier de la plateforme permettent de dresser des ébauches de SCOP.

Capitalisation des produits de l'atelier

- Version intermédiaire du document de diagnostic ;
- Version intermédiaire du document de vision et d'orientations ;
- Liste des actions souhaitées et mise au propre de l'ébauche du plan d'actions global ;
- Première version du SCOP réalisé pendant l'atelier ;
- Consolidation des critères d'évaluation à utiliser ;
- Choix d'une option de plan quinquennal (et éventuellement pour choisir ensuite les actions prioritaires).

LIVRABLES ET PRODUITS

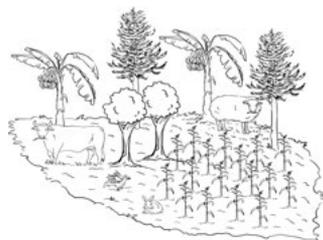
- Un rapport intermédiaire consignait le diagnostic au niveau du paysage pointant les enjeux, la vision et orientations à 20 ans ;
- Une ébauche de liste d'actions organisées en panier ;
- Le plan d'actions global sur 20 ans ;
- Une ébauche de SCOP ;
- Une première liste de critères d'évaluation du plan acceptée par la plateforme.



Un développement basé sur l'agriculture familiale et l'association riz et agroforêt



Une gouvernance décentralisée favorisant synergie et articulation des niveaux de gestion



Le maintien et l'enrichissement de la biodiversité dans TOUS les composants du paysage par l'agroforesterie



La mise en œuvre par des réseaux de paysans relais et animateurs

Illustration 31 : Exemples d'orientations pour le paysage.

Validation du diagnostic et de la vision par le comité de pilotage



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Les propositions de la plateforme sont soumises au comité de pilotage pour complément et validation.



ACTEURS

- Responsables : l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : le comité de pilotage.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment réunir le comité de pilotage ?

- Convocation du comité de pilotage ;
- L'équipe projet d'élaboration réunit le comité de pilotage. L'équipe projet d'élaboration vérifie que tous les acteurs sont représentés. Le comité de pilotage se réunit si la moitié des représentants plus un est présent ;
- L'équipe projet d'élaboration prépare les documents et l'ordre du jour de la réunion et les fait parvenir au comité de pilotage une semaine avant la réunion.

Comment tenir la réunion du comité de pilotage pour la validation du diagnostic et la vision long terme ?

L'ordre du jour de cette réunion pourrait être établi comme suit :

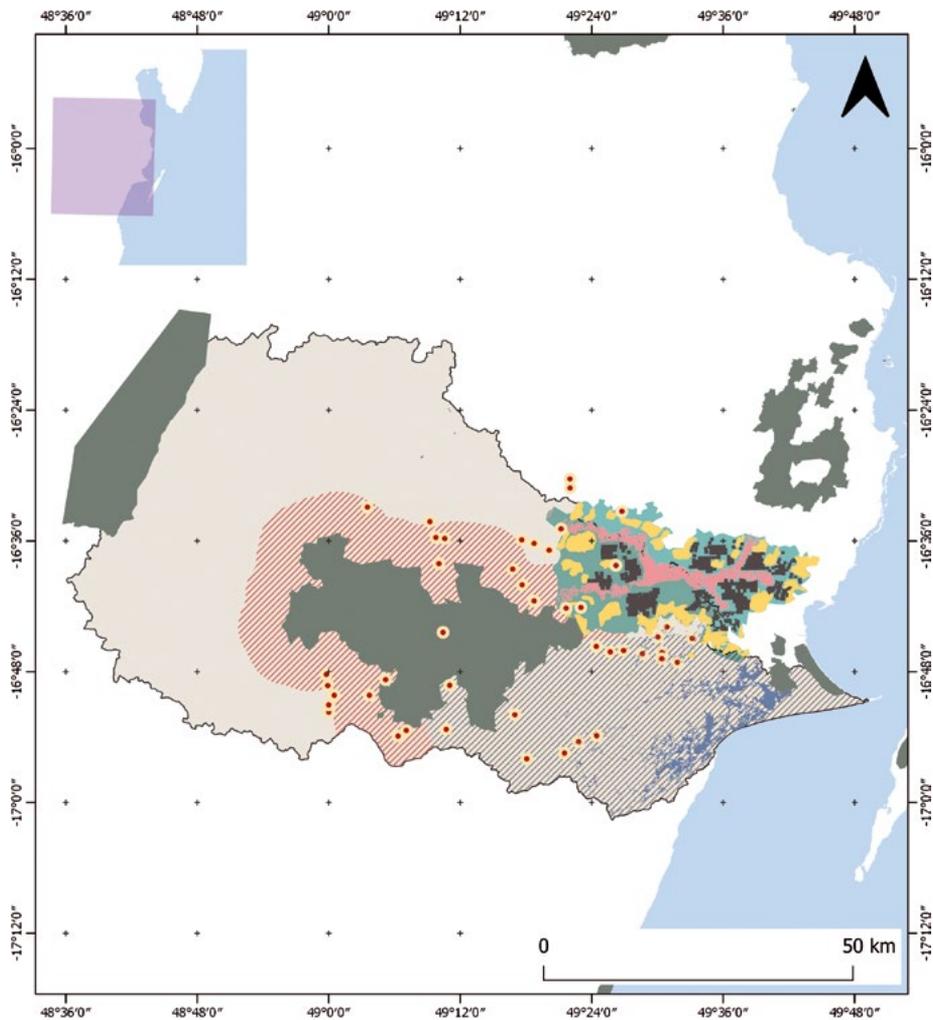
- Rappel du processus et des objectifs des travaux de diagnostic et d'élaboration de vision ;
- Présentation de la synthèse du diagnostic paysage co-produit par les communes, la plateforme et l'équipe projet d'élaboration ;
- Présentation des enjeux, de la vision et des orientations du paysage résultant des réflexions tenues aux niveaux des communes et de la plateforme et consignés dans le document de synthèse produit par l'équipe projet d'élaboration ;
- Rappel des législations pertinentes et présentation des éléments clés d'autres plans à l'échelle pluri-communale ou régionale inclus dans les limites du paysage pour vérifier la cohérence des orientations ;
- Recueil des commentaires du comité de pilotage et animation pour compléter et faire valider le diagnostic en insistant sur les interactions entre secteurs, unités de paysages et groupes d'acteur à l'échelle du paysage ;
- Recueil des commentaires du comité de pilotage et animation pour compléter et faire valider les orientations pour le SCOP ;
- Présentation du concept de paniers d'actions et de Plan d'actions global (un ensemble défini de paniers mis en œuvre sur une durée de 20 ans) ;
- Présentation des orientations de développement retenues, de leur traduction en plans d'actions et de leurs localisations dans les ébauches de SCOP ;
- Présentation de la liste de critères complétée par la plateforme pour évaluer les options du plan quinquennal. Animation pour faire évoluer la liste si nécessaire en fonction des commentaires des membres (de façon justifiée) et la faire valider.

Comment consigner et valider les décisions du comité de pilotage ?

- Rédaction des documents finaux : diagnostic, vision, orientations pour le plan d'actions global et SCOP ;
- Finalisation de la liste des critères d'évaluation ;
- Préparation des documents à faire signer par les membres du comité de pilotage ;
- Envoi des documents pour signature.

LIVRABLES ET PRODUITS

- Un rapport consignant le diagnostic au niveau du paysage pointant les enjeux, la vision et orientations à 20 ans, des SCOP sur la base des commentaires et observations émis par le comité de pilotage,
- Une liste de critères d'évaluation (nécessaire pour le choix d'un plan quinquennal) validée par le comité de pilotage.



Légende

Périmètres irrigués à entretenir et aménager	Zone potentielle de transfert de gestion	Zone de biodiversité Koloala
Transfert de gestion à créer ou a redynamiser	Zones à droit d'usage Koloala	Zone Forestière Koloala
Zone de création de réserve à biodiversité	Aires protégées	Limite du paysage de Soanierana Ivongo
	Lot d'Exploitation Koloala	

Illustration 32 : Exemple de SCOP.

Cette phase vise l'élaboration d'un plan d'actions concerté et accepté par les différentes parties prenantes du paysage. La planification consiste à : *i)* élaborer un plan d'action global prévoyant l'ensemble des activités à mener dans le paysage, à échéance de 20 ans ; *ii)* puis, construire un plan quinquennal et enfin, *iii)* choisir des actions prioritaires sur des périodes plus limitées (de deux ans pour le PADAP, d'une durée ad hoc selon les perspectives de financement dans un cas générique).

L'élaboration des plans fait l'objet d'un travail de préparation par l'équipe projet d'élaboration renforcée par les experts complémentaires. La phase est décomposée en 6 étapes, présentée ci-après :

- Etape 1 « Identification conjointe des unités paysagères et des paniers d'actions ».** L'équipe travaille en premier lieu sur les paniers d'actions à partir des unités paysagères. A partir des premières propositions formulées dans la phase 4 de diagnostic et de vision, l'équipe reprend les unités paysagères identifiées et les consolide.

Elle reprend de même la liste des actions mentionnées lors de la phase 4 puis les associe et les complète en paniers d'actions ; la composition d'un panier se faisant en lien avec une unité paysagère (pour les paniers localisés) ou plusieurs unités paysagères (pour les paniers structurants).

L'équipe projet d'élaboration consulte ensuite les bailleurs et les maîtres d'ouvrage pour discuter et valider le contenu des paniers et les éventuelles conditionnalités de leur mise en œuvre (étude d'impact environnemental, etc.).
- Etape 2 « Préparation du plan d'actions et de ses options ».** Dans un premier temps, l'équipe arrête une liste de paniers d'actions, paniers qui deviennent les éléments constitutifs du plan d'action global. Elle veille à ce que ce plan soit cohérent avec la vision et les orientations retenues dans la phase 4. L'équipe budgétise le coût de ce plan global à échéance de 20 ans.

Dans un second temps, l'équipe prépare le plan quinquennal. Elle sonde les bailleurs pour identifier le budget disponible à un horizon de cinq ans. Elle formalise deux ou trois options, plafonnées par le budget disponible à 5 ans, et basées sur les orientations de développement définies lors de la phase 4. Afin d'éclairer la décision des entités de gouvernance, l'équipe travaille sur l'évaluation multicritères de chaque option. Elle se base sur les critères proposés par la plateforme et validés par le comité de pilotage. Dans un troisième temps, l'équipe travaille à la définition des actions prioritaires pour une durée de 2 ans pour PADAP, pour une durée adaptée aux perspectives concrètes de financement dans les autres cas. Elle pointe également les actions qui devront faire l'objet avant mise en œuvre d'étude d'impact environnementale.
- Etape 3 « Propositions de règles de gouvernance et d'organisation du PAGDP ».** L'équipe travaille sur le dispositif de gouvernance et d'organisation pour la mise en œuvre du PAGDP.
- Etape 4 « Troisième atelier de la plateforme ».** L'équipe présente à la plateforme le plan global et les options de plan quinquennal dans le cadre d'un second atelier de 2 jours. Le premier jour, les échanges permettent de valider les paniers d'actions et le plan global.

Le second jour, les discussions portent sur le choix d'un plan quinquennal (parmi les options proposées sur la base de l'évaluation multicritères), puis des actions prioritaires. Les discussions permettent également d'opter pour un dispositif de gouvernance. Si les membres de la plateforme n'arrivent pas à trouver un accord sur un plan et sur le dispositif de gouvernance, l'équipe projet d'élaboration acte et renseigne les désaccords. La décision revient alors au comité de pilotage.
- Etape 5 « Synthèse, cartographie et rédaction de la version provisoire ».** L'équipe projet d'élaboration formalise l'ensemble des réflexions et des décisions prises par la plateforme et prépare une version provisoire du plan d'actions global, du plan d'action quinquennal et des cartes qui les accompagnent. Elle retrace la façon dont le processus de négociation a évolué pour aboutir au choix des plans. Ces éléments permettront au comité de mieux comprendre le choix obtenu et de le valider plus facilement.
- Etape 6 « Validation par le comité de pilotage ».** L'équipe présente les plans retenus et les raisons de ce choix. Elle expose également le dispositif de gouvernance et d'organisation. Elle fait valider le plan global, le plan quinquennal et les actions prioritaires par le comité de pilotage ou l'invite à trancher en cas

d'indécision de la plateforme relativement aux options et dispositif de gouvernance. Les plans d'actions sont ensuite finalisés par l'équipe projet d'élaboration.

Le plus de l'approche paysage :

- Les actions ne sont pas isolées mais organisées en panier d'actions. Chaque panier inclut des actions sectorielles et intersectorielles, complémentaires et interdépendantes, répondant à un enjeu complexe. Cela permet de valoriser et de consolider les interactions entre secteurs, entre éléments paysagers au sein d'une unité de paysage et entre groupes d'acteurs ;
- Les paniers d'actions sont localisés : ils sont attachés à des unités paysagères, chaque action concerne un élément du paysage de sorte que le panier touche les diverses composantes du paysage ;
- D'autres paniers d'actions sont structurants : ils peuvent toucher plusieurs unités paysagères. Articulés autour d'un investissement de long terme (une infrastructure, un programme de formation et de renforcement de compétences), ils associent également des actions intersectorielles et en lien avec plusieurs unités et éléments de paysage ;
- La construction du plan est collaborative et basée sur un ensemble de critères valorisant l'approche paysage (promotion des services écosystémiques, valorisation des actions structurantes de long terme, promotion de la solidarité, etc.).

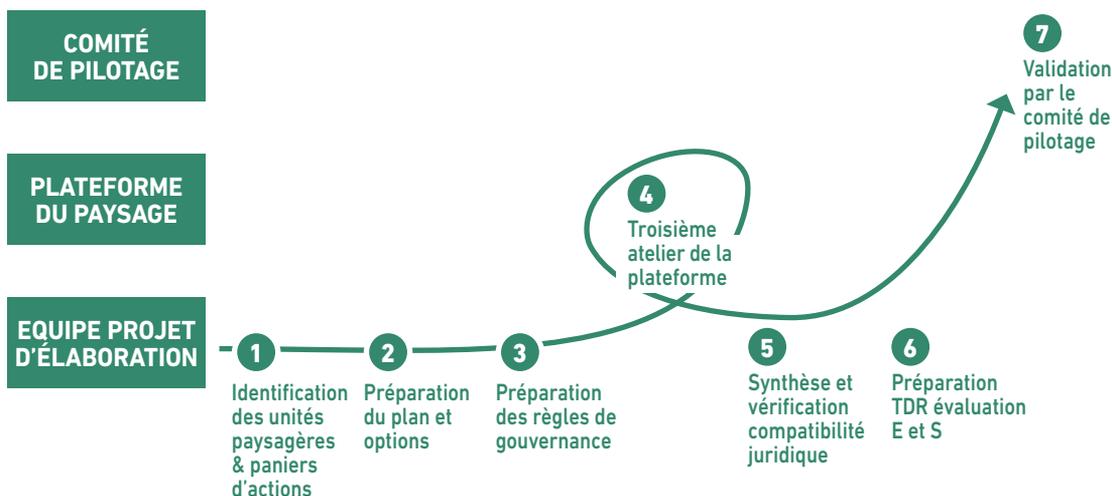
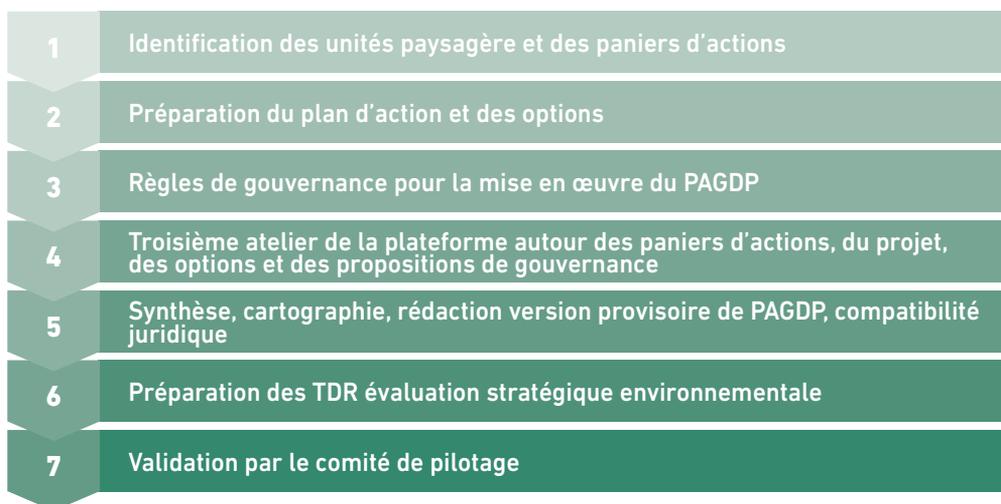


Illustration 33 : Les étapes de la phase 5.

Identification conjointe des unités paysagères et des paniers d'actions



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le cœur de l'approche paysage est d'articuler les activités sectorielles et de les intégrer dans l'espace : les paniers d'actions se matérialisent cette volonté au sein des unités paysagères.

Le premier objectif de cette étape est justement de préciser les unités paysagères et de définir les paniers d'actions qui y sont associés. Certains sont qualifiés de paniers d'action localisés : ils sont associés à une unité paysagère. D'autres sont appelés paniers d'actions structurantes : ils peuvent toucher plusieurs unités paysagères différentes et sont structurants pour l'ensemble du paysage tant en termes spatial que social (exemple une route, un programme de formation...). Le second objectif de cette étape est de spatialiser les unités paysagères et de budgétiser les paniers.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES DU PANIER D'ACTIONS

Un panier d'actions répond à un enjeu. Il regroupe un ensemble d'activités qui permettent d'articuler les différents secteurs, de prendre en compte les relations entre éléments du paysage et de renforcer des liens opérationnels et solidaires entre groupes d'acteurs. Un panier localisé est associé à une unité de paysage. Cet ensemble d'activités permet ainsi :

- **de sortir d'une approche sectorielle :**
 - construire une route et aménager les versants pour prévenir l'érosion et les inondations, et organiser l'entretien par une gouvernance adéquate (prélèvement de droits de passage pour les véhicules lourds) ;
 - protéger et promouvoir la biodiversité en forêts mais aussi en agriculture tout en pensant à la transformation et à la valorisation économique des différentes espèces végétales promues ;
 - améliorer les rendements d'un large éventail de cultures, en veillant à recourir à des pratiques respectueuses de l'environnement (produits bio/agro-écologiques, lutte intégrée contre les pestes, etc.), en assurant la disponibilité de produits chez les commerçants, le partage de connaissance entre paysans (réseau paysans) et la valorisation économique de ces produits (label qualité) ;
- **de ne plus se focaliser sur un élément du paysage mais travailler de concert à l'échelle de l'unité paysagère :**
 - à la fois, sur les bas fond, les *baiboho*, les *savoka* et, entre autres, les *tanety* ;
 - penser le reboisement en promouvant des plantes pérennes sur les hauts de *tanety* mais aussi dans les agro-forêts des *savoka* et dans les jardins de case dans les plaines ;
 - dispenser des formations sur l'amélioration des rendements des cultures situées dans les bas fond, sur les *baiboho* et sur les *tanety* et à destination de l'alimentation animale et humaine (fourrage et aliments) et de l'artisanat (plantes à fibres) ;
- **de ne plus être tourné vers un unique groupe de bénéficiaires et de prévoir des avantages et des contributions pour chacun (afin d'éviter certains groupes « perdants » et d'autres « gagnants ») :**
 - penser l'évolution des filières en travaillant avec l'ensemble des acteurs en promouvant des dispositifs interprofessionnels,
 - améliorer la maîtrise de l'eau en agissant sur les grands périmètres irrigués ainsi que sur les aménagements familiaux dans les zones plus enclavées,
 - associer l'accès à des périmètres irrigués réhabilités à la contribution monétaire ou en nature (travail, mise à disposition de foncier, prêt de matériel) de l'aménagement des versants pour lutter contre l'érosion,
 - compenser les pertes économiques liées à la coupe de bois dans les forêts par la réception de subvention à l'investissement productif.

Bien entendu, un panier d'actions ne peut pas systématiquement embrasser tous les secteurs, tous les éléments du paysage, ou tous les acteurs. Il doit néanmoins faire des liens pertinents dans le cadre de l'approche paysage.

Illustration 34 : Les caractéristiques et avantages des paniers d'actions.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration,
- Associés : experts extérieurs, maîtrise d'ouvrage, bailleurs.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment identifier les unités paysagères ?

L'équipe projet d'élaboration reprend le travail fait lors de la phase 4 sur les unités paysagères à l'échelle des communes et du paysage. Elle met au propre les différentes propositions et les consolide en vérifiant les différences entre les unités proposées et en caractérisant chacune d'entre elles (topo séquence et proportion - à grands traits - des éléments du paysage).

Elle obtient ainsi une gamme de 7 à 10 unités paysagères (Unité paysagère type 1, Unité paysagère type 2, etc.). A ce stade, le nombre d'« unités paysagères type » est limité pour que la gamme reste opérationnelle et mémorisable par les acteurs. L'équipe projet d'élaboration étudiera par la suite l'emprise spatiale de chaque unité.



Illustration 35 : Définition des Unités Paysagères à partir du ZADA.

Comment définir les paniers d'actions localisés ?

Pour former les paniers d'actions localisés, l'équipe projet d'élaboration ancre sa réflexion par type d'unité paysagère. Pour un type d'unité paysagère, elle forme un panier d'actions en associant les actions listées dans la phase 4 et en les complétant si nécessaire. Elle documente chacune de ces actions et, le cas échéant, argumente et justifie la suppression de certaines d'entre elles (par exemple la construction d'une usine d'engrais chimiques potentiellement sources de polluant). Sur la base de l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique et des capacités d'adaptation, elle intègre également des actions visant à appuyer l'adaptation à base communautaire : renforcement des moyens de subsistance résilients, réduction des risques de catastrophes, renforcement de capacités et réduction des causes sous-jacentes de la vulnérabilité.

FICHE N°28 | L'analyse de la vulnérabilité au changement climatique

L'équipe projet d'élaboration consulte ensuite les bailleurs intéressés et les maîtres d'ouvrage pour :

- connaître la nature des actions éligibles (par exemple, les bailleurs peuvent-ils financer des routes ?) ;
- expliciter les éventuelles conditionnalités de mise en œuvre (accès à l'eau contre une redevance pour l'entretien du micro bassin versant, des réhabilitations de périmètres irrigués en échange de reboisement, des constructions de barrages pour lesquels on exige au préalable une association d'usagers de l'eau fonctionnelle, etc.) ;
- préciser que les actions au sein d'un panier ne peuvent pas être financées de façon isolée.

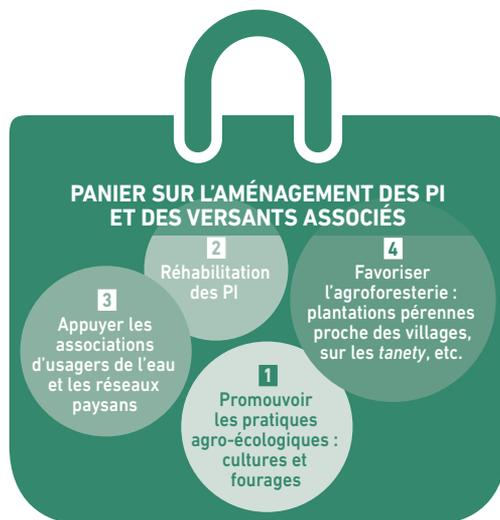


Illustration 36 : Exemple de panier d'actions associé à une unité paysagère (type 1).

Comment définir les paniers d'actions structurantes ?

Les paniers structurants sont articulés autour d'un investissement de long terme et sont structurants tant en termes spatial que socio-économique. Cet investissement de long terme peut être une route, un programme de renforcement de capacités, la mise en place d'un réseau de partage d'expériences ou des activités pour l'amélioration des filières. Cet investissement peut concerner plusieurs unités paysagères. Il est associé à des actions relatives à d'autres secteurs pour garantir un impact durable et intégré.

Par exemple, à la construction de la route sont associées des actions de protection des versants contre l'érosion et la chute de pierre, des actions de gouvernance et fiscalité pour l'entretien de la route et des actions de renforcement des filières pour que l'entrée en jeu des transporteurs ne joue pas à la baisse sur les prix d'achat des récoltes des agriculteurs et améliore leur accès aux marchés. La prise en compte du changement climatique se fait de manière analogue à celle proposée pour les paniers d'action localisés

FICHE N°4 | L'analyse de la vulnérabilité au changement climatique

Parmi ces paniers structurants, des actions relatives au fonctionnement des filières amélioreront le revenu annuel et la trésorerie des producteurs tout au long de l'année. Un panier structurant pour l'amélioration des filières pourrait intégrer :

- des investissements en infrastructures (pistes, routes) ;
- des investissements en moyens de communication (pour que les producteurs soient en mesure de communiquer avec les collecteurs ou se tiennent informés du marché...) ;
- des investissements en moyen de stockage ;
- des actions règlementaires (dina régional, réévaluation des ristournes, professionnalisation des collecteurs) ;
- le renforcement des contrôles et des sanctions (barrières économiques, lutte contre la corruption, traçabilité des produits) ;
- le renforcement des compétences en comptabilité, en gestion et en organisation des producteurs.

EXEMPLES D'ACTIONS "FILIÈRES", PRÉCONISÉES PAR LE CASEF

Préparation de la capacité de production	Réalisation de la production	Collecte et traitement post récolte	Transformation et sécurisation de la commercialisation et de l'exportation	Accompagnement transversal de la filière
Prospection et validation de bassins de production à appuyer	Accompagnement de la production suivant exercice contractuel	Amélioration d'infrastructures pour l'évacuation de produits (route, ponts...)	Développement de nouveaux marchés	Opportunité de mise en place de structure de gestion de la filière (plateforme)
Organisation des producteurs en groupement et formalisation (socio organisation)	Appui à l'accroissement des revenus des producteurs (AGR et BPA)	Mise en place de structures et équipements mutualisés en vue de disposer de conditions de conservation acceptables	Veille marché et positionnement produits	Accompagnement et développement du cadre réglementaire au niveau de la filière pour chaque maillon
Facilitation accès au foncier pour extension	Appui à la certification des parcelles	Opportunité de mise en place d'un système de sécurisation des recettes de campagne	Communication sur les produits de Madagascar	Accompagnement et développement de la dimension qualité
Accompagnement dans la mise en place de contrats de production et commercial			Développement de l'activité de transformation et amélioration du packaging	Développement de la R&D, et des nouveautés techniques (énergie, semences, agroécologie,...)
Promotion d'itinéraires et d'intrants plus accessibles (ex : agroécologie, pépinières, intrants organiques,)				
Accompagnement dans l'obtention de crédits				
Appui aux producteurs dans la préparation de la production				

Illustration 37 : Les actions préconisées par le CASEF.

Pour définir les paniers d'actions, en particulier pour les actions de restauration des éléments forestiers du paysage, l'équipe d'intervention pourra s'inspirer de la démarche MEOR (*illustration n°35*).

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES OPPORTUNITÉS DE RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS (MEOR)

Adapté de UICN et WRI (2014). Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (MEOR) : évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers à l'échelon national ou local. Document de travail (Version préliminaire). Gland, Suisse : UICN. 125pp.

L'approche (MEOR) fournit un cadre flexible et abordable en permettant d'identifier rapidement les possibilités de restauration des paysages forestiers (RPF), de les analyser et de repérer des zones spécifiques à l'échelon national ou local.

A l'échelle locale, la mise en œuvre de la MEOR est généralement effectuée par une petite équipe d'évaluation de base en collaboration avec d'autres experts et parties prenantes.

Les six composantes ou outils principaux de la MEOR sont :

- Priorités des interventions de restauration pour les parties prenantes
- Cartographie des opportunités de restauration
- Modélisation et évaluation économiques de la restauration
- Modélisation du rapport coûts-avantages-carbone de la restauration
- Diagnostic de la restauration lié à la présence de facteurs essentiels de réussite
- Analyse du financement et des sources de financement pour la restauration

En relation directe avec les processus et outil, une mise en œuvre de la MEOR peut fournir six produits principaux :

- Une première sélection des types d'intervention de restauration les plus pertinents et réalisables dans la région de l'évaluation ;
- L'identification de zones prioritaires pour la restauration ;
- Une quantification des coûts et des avantages de chaque type d'intervention ;
- Une estimation des quantités de carbone supplémentaire séquestré grâce à ces types d'intervention ;
- Un diagnostic des facteurs clés de réussite et l'identification de stratégies pour s'atteler aux principaux goulets d'étranglement politiques, juridiques et institutionnels ;
- Une analyse du financement et des sources de financement pour mener à bien la restauration dans la région de l'évaluation.

Illustration 38 : L'approche MEOR de UICN et WRI (2014).

Comment vérifier la cohérence des paniers d'actions ?

Sur la base des échanges avec les bailleurs et partenaires, l'équipe projet d'élaboration consolide ou modifie les propositions en répondant aux questions suivantes :

- L'enjeu visé est-il celui mentionné dans le document d'orientations du PAGDP ?
- Les actions répondent-elles aux orientations d'autres documents de planification ou de politiques ?
- La gamme d'acteurs concernés est-elle suffisamment large ? Permet-elle une gouvernance efficace et inclusive ? Permet-elle d'entretenir de la solidarité ?
- Quels sont secteurs impliqués et comment se font les liens entre eux ?
- Les différents éléments du paysage sont-ils concernés ? L'intégration spatiale est-elle effective ? Ou en d'autres termes, quels sont les liens établis ou entretenus entre éléments paysagers et quelles relations de causalité sont favorisées ou freinées ?
- Les actions sont-elles effectivement éligibles par les bailleurs ? Les conditionnalités sont-elles précisées ?

Pour anticiper les difficultés de réalisations potentielles, l'équipe projet d'élaboration identifie les contraintes fortes associées au déploiement de chaque panier.

Pour vérifier la cohérence en termes d'intégration spatiale et guider la programmation, l'équipe fournit un exemple de carte d'aménagement par panier d'action sur la base d'unité paysagère type.

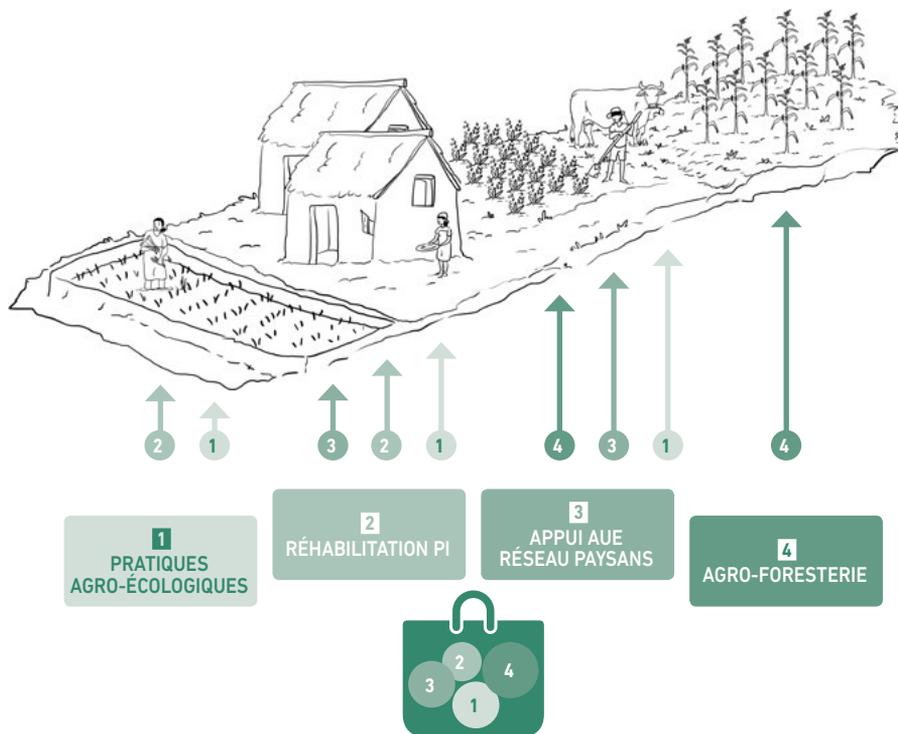


Illustration 39 : Intégration spatiale des actions liées à un panier et à une unité paysagère (type1).

Comment prendre en compte le changement climatique

La définition des paniers d'action prend en compte le changement climatique, en favorisant la mitigation et l'adaptation des populations aux changements climatiques (CC). Ainsi le PAGDP pourra promouvoir au sein du paysage la mise en place de systèmes agroforestiers (SAF), associant des arbres aux cultures agricoles ou aux pâturages. Ces SAF présentent de nombreux avantages en termes de lutte contre les changements climatiques. Le carbone stocké dans les parties aériennes et souterraines des arbres, dans les litières et la matière organique du sol, contribue à la mitigation des émissions de CO₂. L'association d'espèces fixatrices d'azote atmosphérique dans les SAF permet l'entrée dans l'écosystème d'azote qui bénéficie aux cultures associées, limitant aussi l'apport de fertilisants azotés minéraux qui génèrent des Gaz à Effet de Serre (GES) lors de leur fabrication.

Les SAF sont en outre plus résilients que les systèmes agricoles purs face aux risques de catastrophes climatiques (e.g. sécheresse, inondations, pluies diluviennes lors des cyclones, décalage dans les fructifications, etc.), l'intensité de ces phénomènes augmente à Madagascar. Les SAF permettront aussi de diversifier les revenus des ménages (e.g. bois de service, bois énergie, fruits, fourrage) et joueront un rôle de « tampon » suite à de mauvaises récoltes dont le risque est augmenté par les changements climatiques.

Les plantations villageoises individuelles ou communautaires destinées par à la protection d'ouvrages hydrauliques, de têtes de source ou en zone tampon de périmètres de restauration forestière (e.g. Aire Protégée), jouent également un rôle de mitigation des émissions de CO₂ (puits de carbone) mais aussi de régulation microclimatique, notamment en réduisant les températures de l'air et de la surface des sols.

Le PAGDP pourra également favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, comme le labour en courbes de niveau qui limite l'érosion et la perte de matière organique/carbone des sols, les cultures sous couvert permanent et d'une manière générale les pratiques agro-écologiques.

Le PAGDP visera à éviter autant que possible les pratiques traditionnelles émettrices de CO₂ et facteur de dégradation des sols telles que les feux de pâturage (pratiqués pour l'émission de jeunes repousses). Il favorisera par exemple l'accès des éleveurs de bétail à du fourrage provenant de parcelles dédiées (e.g. brachiaria, pennisetum) ou via l'introduction d'arbres fourragers dans les SAF (cf. ci-dessus).

Le PAGDP favorisera enfin la diversification des systèmes de culture et des productions et l'usage de semences adaptées pour rendre les acteurs plus résilients face aux aléas climatiques. Par exemple un accent

pourra être mis sur la vulgarisation de variétés de riz irriguées plus résilientes aux périodes d'inondation et d'exondation. Il en est de même pour les cultures vivrières (manioc, tarot, maïs, légumineuses...etc.) Le PAGDP contribuera aussi à l'intensification des systèmes de production comme élément de résilience des populations face aux aléas notamment climatiques. Par exemple, quand le contrôle de l'irrigation le permettra, la rizi-pisciculture pourra être proposée comme une des voies de diversification et d'intensification écologique des bas-fonds, etc.....

Comment spatialiser les Unités Paysagères ?

Il ne s'agit pas ici de localiser l'ensemble des unités paysagères précisément mais de spatialiser les unités paysagères, c'est-à-dire : *i)* indiquer dans quels sous-paysages, elles se trouvent ; *ii)* estimer leurs nombres et superficies. Cette spatialisation peut se faire selon deux méthodes selon les compétences et les moyens de l'équipe. Sur la base des zonages à dire d'acteurs établis au niveau communal et au niveau du paysage, l'équipe projet d'élaboration spécifie sur une carte la situation des différentes unités. Elle recoupe ces zonages.

Option 1 (plus simple mais plus approximative) :

- d'une part avec les informations issues de la carte topographiques pour vérifier si la « toposéquence observée sur la carte est similaire à celle de l'unité paysagère type » (par exemple la présence de versants abrupts et de vallée encaissées, ou au contraire des grandes plaines entourées de collines aux pentes faiblement marquées, etc.),
- d'autre part avec les informations issues de la carte d'occupation du sol pour vérifier si la proportion des différents éléments du paysage sur la carte est bien similaire à celle de l'unité paysagère type (dominante de *tanety* à *savoka*, dominante de grand périmètre irrigué, dominante de forêt naturelle, etc.) ;

Option 2 (plus complexe mais plus précise) :

- avec l'analyse de la carte d'occupation des sols. L'exercice commence par un maillage préalable de la carte, se poursuit par une attribution par maille d'une classification dominante (*savoka*, rizière aménagée ou encore forêt naturelle) et se conclut par un regroupement (statistiques) des mosaïques de mailles similaires en unité paysagère.

FICHE N°3 | ArcGIS/QGIS Les logiciels SIG

Ces deux options permettent de spatialiser – avec un grain plus ou moins fin – les unités paysagères types et d'avoir pour chaque type un ordre de grandeur de la superficie totale occupée. Cela permet également d'estimer une superficie moyenne par type d'Unité Paysagère.

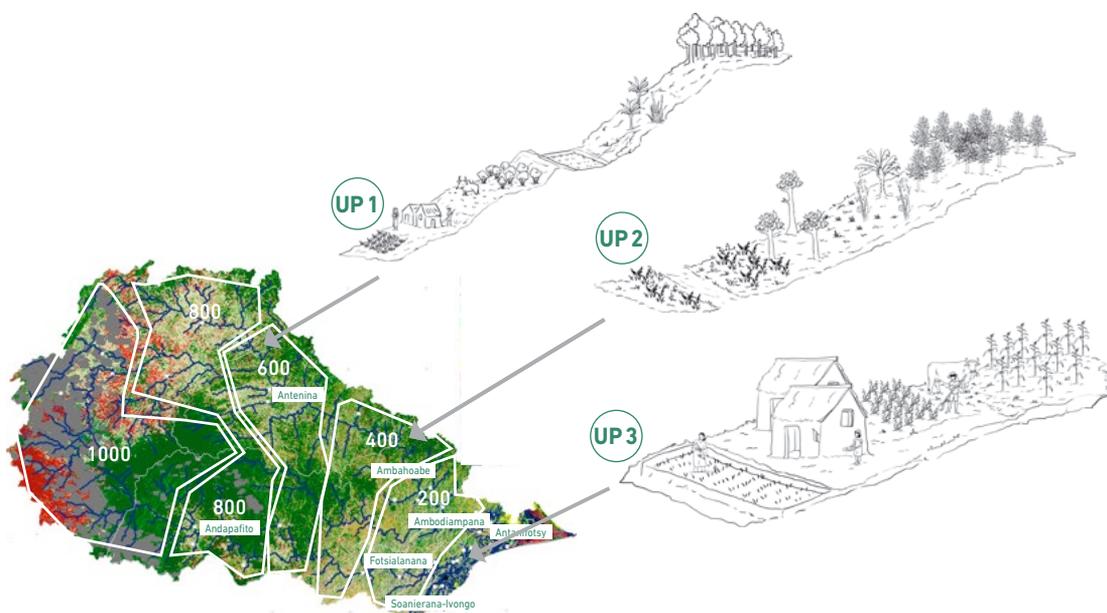


Illustration 40 : Caractérisation des zones du paysages sur la base des Unités Paysagères dominantes (UP).

Comment budgétiser les paniers d'action ?

L'équipe budgétise ensuite de façon générique la mise en œuvre des paniers. Pour les paniers localisés, l'équipe projet d'élaboration évalue le coût de chaque action sur une unité type et en se basant sur la superficie moyenne d'une telle unité. Elle peut ainsi, pour un binôme panier d'action/unité paysagère avoir un ordre d'idée d'un coût à l'hectare. Elle s'appuie pour cet exercice d'estimation à grands traits sur des outils de budgétisation.

 **FICHE N°24** | PTBA (Plan de Travail et de Budget Annuel)

 **FICHE N°18** | Openproj

 **FICHE N°6** | Le BPOR (Budget Programme par Objectifs Régionaux)

Pour les paniers structurants, l'équipe évalue le coût de l'investissement majeur en le ramenant à une unité de base (par kilomètre, par centaine de paysan formés, etc.).



LIVRABLES ET PRODUITS

- Les unités paysagères types sont définies ;
- Des paniers d'actions sont construits en lien avec les unités paysagères et en cohérence avec l'approche paysage, les orientations du PAGDP et les conditionnalités des bailleurs ;
- Les contraintes de mise en œuvre des paniers sont identifiées ;
- Les unités paysagères sont spatialisées ;
- Les paniers d'actions localisés et structurants sont budgétisés ;
- Des ébauches de cartes d'aménagement local sont préparées.

Préparation du plan d'actions et de ses options



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Un des documents clé du PAGDP est le plan d'actions global. Il dresse l'ensemble des activités à conduire pour atteindre la vision et respecter les orientations collectivement définies par les acteurs du paysage (voir *phase 4 - étapes 3 et 4*). Il inclut l'ensemble des activités que ses co-concepteurs souhaitent mener pour les 20 prochaines années.

Ce plan global, sans contrainte budgétaire, forme une sorte de plan idéal. Le coût de ce plan global est budgétisé. Il permet d'estimer les financements nécessaires à la mise en œuvre de l'approche paysage sur l'ensemble du paysage pour une durée de 20 ans. L'équipe travaille ensuite à la définition d'un plan d'actions quinquennal :

- Elle commence par sonder les différents bailleurs (Etat, projets de développement, fondations privées, etc.) pour identifier le budget disponible à un horizon de cinq ans ;
- A partir des orientations retenues dans la phase 4 et déclinées de façon différente, elle dessine deux à trois options de plan, toutes les options ayant la même contrainte budgétaire : le budget disponible à 5 ans ;
- Pour aider les acteurs à choisir une option sur la base d'une analyse renseignée et conforme aux principes de l'approche paysage, elle analyse les options selon une analyse multicritères et utilisent les critères actés collectivement lors de la phase 4 ;
- L'option retenue par le collectif deviendra le plan d'actions quinquennal ;
- L'équipe définit enfin les actions prioritaires sur une période de deux ans - cas du PADAP - conformément à son calendrier, ou sur une période *ad hoc* selon les perspectives de financement dans les autres cas. Sur la base des préférences des parties prenantes et de son expertise, l'équipe projet d'élaboration réalise un calendrier des activités prioritaires. Elle pointe également les actions qui devront faire l'objet, avant mise en œuvre, d'études d'impact environnemental.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration ;
- Associés : experts supplémentaires (techniciens, chercheurs, ingénieurs, etc.).



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment préparer et évaluer le plan d'actions global ?

L'équipe projet d'élaboration arrête la liste des paniers d'action et veille à la cohérence du plan global obtenu par rapport au document d'orientations produit à la phase 4, aux documents de planification existants (SAR, SAC, etc.), aux documents de politiques et aux législations.

Elle budgétise, à partir des coûts obtenus par paniers (localisés et structurants) et du nombre de fois qu'il est nécessaire de les mettre en œuvre, le coût total nécessaire à la mise en œuvre à la mise en place du plan global. Ce plan correspond au plan idéal pour une approche paysage complète sans contrainte budgétaire sur une durée de 20 ans.

Comment préparer le plan d'actions quinquennal ?

Cela se fait en deux temps, il s'agit d'abord de préparer les options puis d'évaluer chacune de ces options.

Temps 1 : comment préparer les options ?

L'équipe commence par consulter les bailleurs intéressés par les paniers d'actions pour connaître le budget disponible pour les cinq années à venir. Elle déduit des annonces des différents bailleurs (Etat, projets de développement, fondations, ressources privées, dispositif de financements type finance carbone, etc.) le budget total disponible à 5 ans.

Ensuite, l'équipe projet d'élaboration décline trois options à partir du plan global. Chaque option découle d'orientations de développement différentes (cf. orientations définies lors du diagnostic et de la vision collaborative – phase 4). Chaque option compose les orientations en allouant des poids différents aux objectifs de développement :

- Premier exemple, les options peuvent donner des poids différents aux objectifs d'efficacité et d'équité. Une option A peut favoriser l'efficacité socio-économique (investir dans les unités paysagères les plus accessibles, les plus peuplées et les plus cultivées) tandis qu'une option B peut favoriser l'équité (investir dans toutes les unités paysagères), voire tenter de rééquilibrer des inégalités générées par la concentration des investissements de l'Etat et des projets de développement dans les mêmes communes (investir dans des unités paysagères jusqu'alors peu objets d'attention des projets).
- Autre exemple, les options peuvent proposer des équilibres différents sur le court et le long terme. Une option A peut mettre la priorité sur des investissements de court terme (une majorité de paniers localisés) alors qu'une option B peut privilégier le déploiement d'investissements de long terme (une majorité de paniers structurants).

Chaque option est contrainte par le même budget : celui disponible à 5 cinq ans. Le coût de chaque panier a été estimé dans l'étape précédente (phase 5/étape 1) en fonction d'unités de surface ou de communes (paniers localisés) ou de dispositifs (paniers structurants de suivi et de renforcement des capacités, d'accompagnement à l'innovation, de consolidation de filières, etc.). Le budget disponible et les orientations permettent de déduire pour chaque option le nombre de fois que les paniers, localisés et structurants, sont répétés et, le cas échéant, l'emprise spatiale de ces paniers. La budgétisation par option permet de vérifier si le déploiement différent des paniers d'action respecte bien la contrainte budgétaire. Chaque option est accompagnée d'une carte de spatialisation (et non de localisation) des paniers d'actions à l'échelle du paysage.

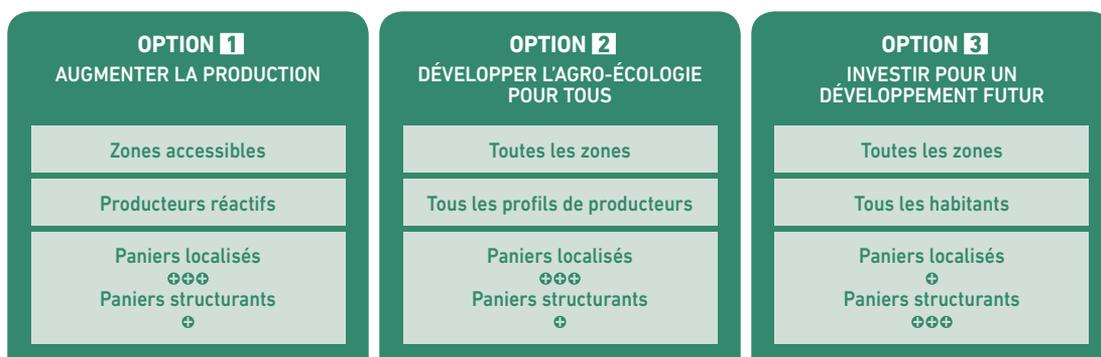


Illustration 41 : Des options de plan contrastées.

Temps 2 : Comment évaluer les options ?

L'équipe projet d'élaboration élargie évalue chaque option au regard des critères définis collectivement. Cette évaluation aidera les acteurs à débattre des options et à en choisir une, voire à panacher les différentes options. L'équipe projet d'élaboration met en œuvre une analyse multicritères.

FICHE N°2 | L'analyse multicritère

Au-delà des critères classiques propres à l'évaluation environnementale stratégique, l'analyse s'intéresse aux critères découlant de l'approche paysage. Les critères correspondent ainsi entre autres à : (i) la faisabilité technique, (ii) la faisabilité financière, (iii) l'urgence sociale, environnementale, alimentaire, etc., (iv) la prise en compte du passé, (v) la pertinence pour répondre aux enjeux de développement, (vi) la solidarité sociale, (vii) la correction des équilibres territoriaux, etc. L'option qui sera retenue par les parties prenantes (plateforme puis comité de pilotage) constituera le plan d'actions quinquennal.

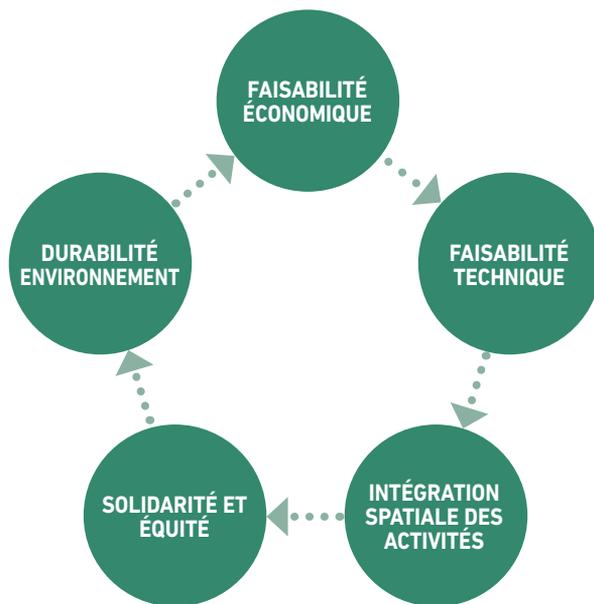


Illustration 42 : Exemples d'indicateurs pour évaluer les options.

Comment identifier les actions prioritaires ?

L'équipe projet d'élaboration identifie le budget disponible à court terme (2 ans pour le PADAP). Elle choisit pour chaque option du plan quinquennal une liste de paniers d'actions prioritaires. Elle s'appuie sur son expertise, le diagnostic et les résultats des débats tenus lors des ateliers précédents.



POINTS D'ATTENTION

Selon leur nature et leur ampleur, les actions devront faire avant leur réalisation l'objet d'une étude d'impact environnementale conformément au Décret MECIE (Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement - voir *Illustration 38*).

FICHE N°18 | Le décret MECIE

L'équipe projet d'élaboration doit spécifier, pour les actions concernées, le type d'études environnementales à conduire afin que ces dernières soient entreprises dès les premières phases de mise en œuvre du PAGDP.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Une liste de paniers d'actions est arrêtée formant le plan d'actions global ;
- Le plan d'action global est budgétisé ;
- Un budget disponible à 5 ans est estimé pour bâtir le plan quinquennal ;
- Des options de plan quinquennal sont déclinées en fonction des orientations de développement retenues dans la phase 4 ;
- Les options sont représentées sur une carte ;
- Les options sont évaluées sur la base d'une gamme de critères propres à l'approche paysage ;
- Des actions prioritaires sont identifiées pour chaque option ;
- Les actions qui devront être soumises à l'étude d'impact environnemental sont pointées.

RÉALISATIONS SOUMISES À L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE (annexe I du décret n°99 954 du 15 Décembre 1999)

De façon générale :

- Tout plan, programme ou politique pouvant modifier le milieu naturel ou l'utilisation des ressources naturelles, et/ou la qualité de l'environnement humain en milieu rural
- Toute utilisation ou tout transfert de technologie susceptible d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement
- Tous aménagements, ouvrages et travaux pouvant affecter les zones sensibles incluses dans les zones d'habitat, agricoles, de reboisements, etc ;
- Tout déplacement de population de plus de 500 personnes ;
- Les infrastructures d'accueil et équipements liées aux activités éco touristiques, à la conservation, restauration, et à la valorisation durable des ressources naturelles.

Dans les zones d'habitat ou relativement aux transports :

- Tout projet de construction et d'aménagement de route, revêtue ou non ;
- Tout projet de construction, d'aménagement et de réhabilitation de piste de plus de 1 500 m ;
- Toute installation hydroélectrique de plus de 150 MW ;
- Tout projet de centrale thermique ayant une capacité de plus de 50 MW ;
- Tout entreposage de n'importe quel liquide au-delà de 50 000 m³ ;
- Tout projet utilisant des produits radioactifs ;
- Tout transport commercial régulier et fréquent ou ponctuel par voie routière, ferroviaire ou aérienne de matières dangereuses (corrosives, toxiques, contagieuses ou radioactives, etc.)
- Tout projet d'installation de ligne électrique d'une tension supérieure ou égale à 138 KV38 ;
- Tout prélèvement d'eau (eau de surface ou souterraine) de plus de 30 m³/h.

Dans les zones à vocation agricole, d'élevage et de foresterie :

- Tous aménagements, ouvrages et travaux pouvant affecter les zones sensibles incluses dans la zone agricole ;
- Tout projet d'aménagement ou de réhabilitation hydro agricole ou agricole de plus de 1000 ha ;
- Tout prélèvement d'eau (eau de surface ou souterraine) de plus de 30 m³/h ;
- Tout projet de barrage hydroélectrique d'une superficie de rétention de plus de 500 ha ;
- Tout projet d'aménagement des voies navigables (incluant le dragage) de plus de 5 km ;
- Tout projet d'épandage de produits chimiques susceptible, de par son envergure, de porter atteinte à l'environnement et à la santé humaine ;
- Toute introduction de nouvelles espèces végétales sur le territoire national ;
- Toute collecte et/ou chasse et vente d'espèces n'ayant jamais fait l'objet de commercialisation par le passé ;
- Toute introduction d'espèces présentes à Madagascar mais non préalablement présentes dans la zone d'introduction ;
- Toute exploitation forestière de plus de 500 ha ;
- Tout projet d'élevage de type industriel ou intensif ;
- Toute unité de fabrication d'aliments du bétail permettant une capacité de production de plus de 150 t/an...

Illustration 43 : Types d'actions devant être précédées d'une étude d'impact environnementale.

Propositions de règles de gouvernance et d'organisation pour la mise en œuvre du PAGDP



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le plan d'action quinquennal ne peut être mis en œuvre de façon efficace et durable que s'il est associé à un dispositif de gouvernance jugé légitime et d'un dispositif organisationnel ramifié jusqu'au niveau local. L'objectif de cette étape est de préparer les options possibles du système de gouvernance et d'organisation pour la mise en œuvre du PAGDP, pour les mettre en débat dans le cadre de la plateforme et du comité de pilotage.



ACTEURS

- Responsable : Equipe projet d'élaboration.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment dessiner les options de gouvernance ?

L'équipe projet d'élaboration capitalise et tire des enseignements relatifs au fonctionnement des différentes entités impliquées dans le processus d'élaboration du PAGDP. Cela concerne en particulier la place et le rôle :

- des groupes de concertation au niveau communal, pour suivre mais également mettre en œuvre les activités ;
- de la plateforme d'organisation du paysage, plateforme consultative et réactive pour proposer des adaptations du PAGDP, qui peut aussi évoluer en associant des acteurs opérationnels (prestataires, associations, etc.) ;
- du comité de pilotage et de suivi ;
- de l'équipe projet d'élaboration de mise en œuvre.

L'équipe projet d'élaboration vérifie les formes de gouvernance permises par la loi et voit si certaines entités doivent être consolidées juridiquement. Elle rédige des propositions pour chaque entité en précisant son rôle, ses fonctions, ses liens avec les autres entités et les dispositifs à mobiliser en cas de conflits. Elle prévoit diverses options dans les fonctions des entités ou dans leurs articulations.



POINTS D'ATTENTION

Si nécessaire, la plateforme peut être formalisée comme une Structure Locale de Concertation du paysage ou d'une intercommunalité.

Comment dessiner les options d'organisation ?

Les éléments à anticiper et à préciser sont les suivants :

- les rôles :
 - des directions régionales en charge de l'agriculture et de l'élevage, de l'environnement et de la forêt, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, notamment en termes (i) d'animation de l'équipe Projet ; (ii) d'opérateurs et (iii) de maîtrise d'œuvre déléguée par l'équipe projet d'élaboration ;
 - des communes et leurs possibilités de (i) coordonner, (ii) planifier et suivre l'intégration et (iii) mettre en œuvre. Cela passe notamment par le possible recours à des animateurs communaux (pouvant être rémunérés par des projets) ;
 - des différentes parties prenantes : agriculteurs, éleveurs, opérateurs économiques par panier d'actions ; avec une attention particulière portée aux réseaux relais de paysans ;
- l'implication des différents projets de développement en place et leurs prestataires ;
- les modes de coordination pour favoriser l'intégration :
 - entre les différentes parties prenantes par panier d'actions et unités paysagères ;
 - entre les différentes parties prenantes à différents niveaux d'organisation par thématique ou secteur d'activités ;
- les modes de suivi-évaluation et d'articulation pour favoriser les innovations ;
- enfin les modes de contractualisation avec les différents bailleurs.



LIVRABLES ET PRODUITS

Différentes options d'organisation pour la mise en œuvre du PAGDP :

- Une architecture possible de l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre : l'équipe projet d'élaboration, la plateforme élargie aux représentants des acteurs opérationnels (acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAGDP), les entités mobilisées au niveau communal, les possibles réseaux paysans ;
- Une proposition d'un réseau d'agents communaux de gestion du paysage formés, équipés et opérationnels ;
- Un projet d'arrêté régional définissant les relations entre les différents projets de développement de la région.

Troisième atelier de la plateforme autour des paniers d'actions, du plan et des propositions de gouvernance



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le plan quinquennal ne sera mis en œuvre et les règles suivies que si elles sont considérées comme pertinentes et légitimes par les différentes parties prenantes. Les objectifs de cette étape sont : (i) de mettre en débat au sein de la plateforme les paniers d'actions et leurs liens avec les unités paysagères, (ii) de choisir ensuite de façon consensuelle un plan, (iii) de définir les actions prioritaires et (iii) d'affirmer des préférences en termes de gouvernance et d'organisation. Cela passe par l'organisation du troisième atelier de la plateforme.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration,
- Associés : la plateforme.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment organiser le troisième atelier de la plateforme ?

L'équipe invite les participants de la plateforme à se réunir pour un atelier de deux jours.

Le premier jour, l'ordre du jour pourrait inclure :

En séance plénière :

- Le rappel des objectifs de l'atelier ;
- La présentation du plan d'actions global ;
- Le choix d'un plan d'action quinquennal et des actions prioritaires ;
- Le choix d'une structure de gouvernance et d'organisation pour la mise en œuvre du PAGDP ;
- Le rappel et l'approfondissement des explications relatives aux paniers d'actions (localisés et structurants), aux liens entre unités paysagères et paniers, et aux règles de composition des paniers ;
- L'exposé des différentes unités paysagères types et de leur spatialisation ;
- La présentation des paniers, de leur contenu et de leur coût respectif selon l'unité paysagère concerné ou selon l'action structurante visée ;
- La présentation des contraintes associées aux paniers en termes d'éligibilité par les bailleurs, de mise en œuvre et les préalables en termes d'étude d'impact environnemental ;
- La présentation du plan d'actions global ;
- La présentation succincte (reprise dans le jour 2) du passage du plan global à un plan quinquennal.

En groupes de travail :

- Discussion et amélioration éventuelle des paniers d'actions,
- Débat et préférences pour les options de gouvernance.

En plénière :

- Mise en commun des remarques et suggestions d'amélioration des paniers ;
- Validation de la liste des paniers à prendre en compte dans le plan ;
- Choix d'une architecture de gouvernance.

Le second jour, l'ordre du jour pourrait s'articuler autour de :

- Rappel des paniers d'actions inclus dans le Plan global ;
- Information sur le coût total nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions sur 20 ans ;
- Information sur le montant total disponible a priori sur les 5 ans et rappel des possibilités d'obtenir d'autres financements par la promotion du PAGDP auprès de divers bailleurs ;
- Présentation de la pertinence d'un plan quinquennal ;
- Explications relatives aux options, à leurs principes d'élaboration et leur mode d'évaluation ;
- Présentation des options et de leur traduction spatiale ;
- Exposé des analyses multicritères, respectives à chaque option ;
- Introduction à l'idée d'actions prioritaires.

Par groupes de travail :

- Animation des discussions par groupes de travail pour le choix d'une option et le choix d'actions prioritaires.

En plénière :

- Mise en commun des suggestions et préférences ;
- Animation pour la recherche consensuelle d'une option ;
- Animation autour des actions prioritaires ;
- Discussion autour du dispositif d'organisation ;
- Présentation des étapes suivantes ;
- Présentation du travail à venir en termes de suivi-évaluation et de renforcement du système d'information.



POINT D'ATTENTION

Le choix d'un plan d'actions quinquennal (une des options) peut être fait parmi ceux proposés ou par la construction éventuelle d'une nouvelle option par panachage. En cas d'indécision, le choix reviendra au comité de pilotage.



RÉSULTATS ATTENDUS / PRODUITS

- Un plan d'actions global ;
- Une option consensuelle et donc un plan d'actions quinquennal en phase avec l'approche paysage ;
- Un dispositif de gouvernance et d'organisation jugé pertinent par le collectif ;
- Des actions prioritaires définies pour les deux premières années (cas PADAP) ou pour une durée ad hoc (autres cas).



Illustration 44 : Groupe de travail pour le choix des actions prioritaires.

Synthèse, cartographie et rédaction de la version provisoire du PAGDP



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Pour construire le PAGDP en valorisant les débats, les réflexions et les propositions faits lors de l'atelier de la plateforme, l'équipe projet d'élaboration doit formaliser une version provisoire du plan d'action global et du plan quinquennal. Elle doit également relater le processus de négociation et les compromis qui ont été construits afin de pouvoir justifier les résultats de la plateforme auprès du Comité de Pilotage.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Comment formaliser la version provisoire du plan d'actions ?

En valorisant les remarques et les propositions de la plateforme, l'équipe rédige :

- les plans d'actions à 20 ans et à 5 ans ;
- la stratégie de financement, le montant disponible pour les 5 années à venir et les pistes pour le financement à 20 ans ;
- la gamme de paniers inclus dans le plan global ainsi que dans le plan quinquennal ;
- la composition de chaque panier d'actions, leur ancrage dans les unités paysagères (paniers localisés) ou dans l'ensemble du paysage (paniers structurants) ainsi que leur cohérence relativement à l'approche paysage ;
- les contraintes associées au panier (éligibilité, mise en œuvre) ;
- le budget estimé et révisé pour chaque panier type ;
- le budget estimé pour le plan d'actions global ;
- le budget disponible pour les 5 années à venir ;
- les options de plan quinquennal, les différences majeures entre les options et les notations respectives ;
- les arguments ayant conduit au choix d'une option ou de la constitution d'une nouvelle option en s'appuyant sur les notations issues de l'évaluation multicritères et les contributions des participants de la plateforme ;
- les options prioritaires retenues et les arguments ayant conduit au choix de ces actions ;
- le besoin d'études d'impact environnemental pour les actions concernées et l'impératif de les faire dès le début de la mise en œuvre du PAGDP ;
- la cohérence du plan d'actions avec les autres documents d'interventions et de planification ;
- l'architecture proposée en termes de gouvernance et d'organisation et les raisons de ces choix.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Le plan d'action global et le plan d'actions quinquennal (incluant un calendrier des actions prioritaires) en version provisoire.

Validation par le comité de pilotage



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Les préférences émises par la plateforme relativement aux plans d'actions doivent être confirmées, ajustées et validés par le comité du pilotage. L'équipe projet d'élaboration organise pour cela une réunion pour recueillir les remarques et les propositions du comité de pilotage sur la version provisoire du PAGDP.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration,
- Convie : le comité de pilotage.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

L'équipe prépare les invitations qui sont signées par le chef de région. La réunion du comité de pilotage sur une journée peut suivre l'ordre du jour suivant :

- Présentation de la version provisoire du PAGDP selon le plan exposé dans l'étape précédente :
 - Stratégie de financement ;
 - Types d'unités paysagères et paniers d'actions associés ;
 - Budgétisation des paniers ;
 - Contenu du plan global et budget nécessaire ;
 - Budget disponible sur 5 ans ;
 - Déclinaisons du plan en options conformément aux orientations de développement : volume et localisation des paniers d'actions ;
 - Justifications sur la base de l'évaluation multicritères et des propositions de la plateforme pour le choix d'une option ;
 - Présentation des actions prioritaires et des motifs de choix ;
 - Exposé des options de gouvernance et d'organisation et arguments ayant été avancés pour une architecture ;
 - Partage des cartes de localisation des actions.
- Séances de questions et réponses par thématique, débats et validation par thématique ou modification en justifiant les changements importants éventuels ;
- Avis et recommandations du comité de pilotage.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Version provisoire commentée.

Cette phase consiste à appuyer la mise en place d'un système de suivi-évaluation articulé au sein du système d'information existant. Ce double système «évaluation & information» vise à permettre aux parties prenantes d'adapter les actions au fur et à mesure de la mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs fixés. Le suivi-évaluation sera riche et efficace s'il est articulé à un système d'information opérationnel et partagé. L'envergure de la zone d'intervention, la diversité/multiplicité des acteurs dont les intérêts sont parfois divergents et l'absence de systèmes d'information représentent des défis majeurs. Des accords de partage de données et collaboration sont déterminants et l'équipe prépare les invitations qui sont signées par le chef de région préalables - c'est pourquoi la mise en place et les discussions autour du système d'information sont abordées dès la phase 1.

Le système de suivi-évaluation doit permettre de mettre en œuvre le PAGDP de façon adaptative. Il doit en particulier :

- Suivre et rendre compte de l'exécution du PAGDP et des effets/impacts de sa mise en œuvre aux différentes parties prenantes (présenter un état annuel du paysage),
- Informer la structure de gouvernance sur les avancées et les innovations afin d'éclairer le pilotage des actions et faciliter la prise de décisions,
- Capitaliser et diffuser les résultats et les effets du programme d'actions mais également identifier et proposer des actions innovantes.

Cette phase comporte trois étapes :

- Consolidation du SI et préparation du dispositif de S&E,
- Elaboration du cadre logique et orientations pour l'établissement de la situation de référence,
- Opérationnalisation du SI et du système de S&E.

Dans le cadre d'une approche paysage, le S&E doit : *i)* renseigner l'atteinte des multiples objectifs (environnemental, socio-économique, institutionnel), *ii)* accompagner un apprentissage collectif et continu des acteurs du paysage sur la base de la capitalisation des résultats et *iii)* « pointer les innovations » pour inciter les acteurs à les promouvoir. Des exemples d'indicateurs sont proposés dans l'étape 2.

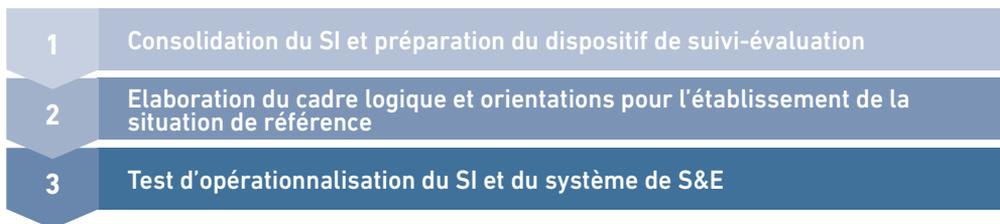


Illustration 45 : Les étapes de phase 6.

Consolidation du SI et préparation du dispositif de suivi-évaluation



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le système d'information, dans sa formule initiale, hébergé par l'équipe projet d'élaboration, doit être consolidé et remis à une structure permanente. Comme énoncé plus haut, cette consolidation du SI est à faire en articulation avec le système de S&E. L'objectif de cette étape est donc de consolider le SI existant et dessiner, en articulation avec le SI, l'architecture du système de S&E.



ACTEURS

- Responsable :
 - équipe projet d'élaboration et en particulier le spécialiste en Système d'Information ;
 - si identifiée et existante, cellule en charge du S&E et SI.
- Associés : des représentants des contributeurs et utilisateurs de données.

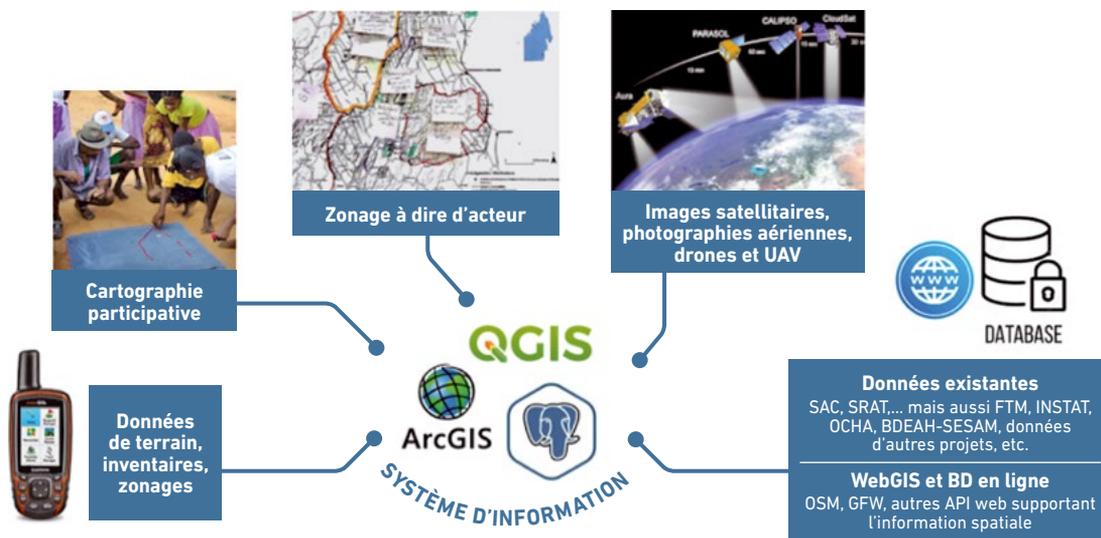


Illustration 46 : Sources des données.



ACTIVITÉS / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Recommandations pour le choix de l'entité adéquate pour accueillir l'équipe SI&SE

Il est recommandé qu'une même équipe gère le système d'information et le suivi-évaluation étant donné que le système d'information est un outil central du système de suivi-évaluation. A titre de proposition, le dispositif d'information et de suivi-évaluation pourrait mobiliser :

- un(e) expert(e) national(e) ingénieur(e) (en agroéconomie ou en statistique) avec une réelle expérience en suivi-évaluation et/ou en enquêtes agro-économiques détaillées auprès des ménages, et avec une maîtrise avérée de logiciels de gestion de base de données et de statistique. Il/elle sera le responsable de l'unité ;
- un(e) technicien(ne) SI/SIG avec une expérience à la fois sur logiciels SIG et sur logiciels de gestion de base de données ;

- un(e) opérateur(e) de saisie pour entrer les données et réaliser des opérations de mise à jour et d'actualisation des informations du système, notamment les données de *reporting* ;
- une contribution de bureau d'étude ou d'un spécialiste en télédétection pour le traitement et l'analyse des images satellites ;
- des agents des STDs ;
- des agents communaux de gestion des paysages.

Sur la base de l'évaluation des différentes institutions susceptibles d'accueillir l'équipe SI&SE, réalisée durant l'état des lieux, l'équipe projet d'élaboration propose des options concernant l'entité qui va accueillir l'équipe SI&SE. Le SI&SE peut par exemple être hébergé au niveau de la Région afin de faciliter la collecte et le partage des données auprès des différentes parties prenantes et en particulier auprès des STD - sous réserve que le chef-lieu de région ne soit pas trop éloigné du paysage. Dans le cas de PADAP et durant la période du projet, cette équipe pourrait être hébergée initialement au niveau de la CER mais un transfert progressif auprès d'une institution pérenne devrait être envisagé avant la fin du projet.

➤ Formulation de recommandations pour l'installation du matériel informatique (matériel à acquérir dès le début de la mise en œuvre)

Ces recommandations portent sur :

- la sélection d'un lieu d'accueil adéquat en termes de :
 - disponibilité d'électricité permanente ou au minimum pendant les heures de travail ;
 - connexion internet adéquate ;
 - disponibilité de techniciens ;
 - dimensionnement du matériel en fonction de l'estimation des tâches et charges nécessaires au suivi de la mise en œuvre du PAGDP.
- le choix des logiciels en privilégiant des applications simples, robustes et *open source*, afin de minimiser les coûts.
- les règles et consignes de manière à garantir l'articulation du système d'information et du S&E tels que :
 - les procédures, méthodes, moyens et outils de récolte ou de production de données de manière à renseigner efficacement l'état d'avancement d'une activité ou la situation d'un milieu par rapport à un instant ou une situation de référence (début du projet, dernière situation évaluée).
 - les outils adéquats qui seront définis conjointement par les responsables SI (pour leurs modalités techniques de mise en œuvre) et S&E et sectoriels (pour la nature, la quantité, et la qualité de l'information à récolter) et qui seront utilisés par les techniciens responsables de la récolte des données sur le terrain lors de la mise en œuvre :

> Outil de récolte de données normalisées sur support mobile : ODK

 **FICHE N°20** | ODK (Open Data Kit)

- > Canevas de collecte d'information, fiche d'enquête
- > GPS, autres appareils de mesure
- > QGIS ou ArcGIS si disponible

 **FICHE N°3** | ArcGIS/QGIS Les logiciels SIG

 **FICHE N°5** | La BEDEAH-SESAM/GIRE

> Outil de traitement d'image satellite : SNAP

 **FICHE N°26** | SNAP (Sentinel Application Platform)

> Données en ligne prétraitées pour le suivi des feux de brousse : Fire Information for Resource Management System (NASA)

 **FICHE N°12** | FIRMS (Fire Information for Resource Management System)

- > Données en ligne pour le suivi des risques et catastrophes naturels : Global Disaster Alert and Coordination System

 **FICHE N°14** | GDACS (Global disaster Alert and Coordination System)

 **FICHE N°23** | PostgreSQL (système de gestion de donnée relationnel)

- > Système de gestion de base de données ayant des capacités de gestion d'informations spatiales

 **FICHE N°12** | FIRMS (Fire Information for Resource Management System)

 **FICHE N°23** | PostgreSQL (système de gestion de donnée relationnel)

- les protocoles de contrôle de qualité, de complétude, et de fiabilité des données (par exemple, préciser les échelles de travail, la date de mise à jour des données disponibles, etc.) qui seront utilisés par le responsable qui intégreront les données dans le SI, sur la base desquels les analyses (spatiales, statistiques) seront effectuées pour calculer les indicateurs (de performance, de réalisation) ;
- le circuit d'information : mise en place de plusieurs niveaux de contrôle, de l'échelle locale (chantier, communauté) à l'échelle du paysage afin de vérifier la cohérence des informations récoltées qui seront à intégrer dans le système d'information ;
- les règles de formatage pour garantir l'interopérabilité des données multi sources (format de fichier, système de projection, codification dans les informations sémantiques, méthode de mise en page de carte, etc.).



LIVRABLES ET PRODUITS

- Un dispositif de S&E en articulation avec le SI est mis en place.

Elaboration du cadre logique et orientations pour l'établissement de la situation de référence



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Le cadre logique et la situation de référence sont des éléments clés du suivi-évaluation. La hiérarchisation des objectifs et l'identification des indicateurs de performance à suivre est cruciale afin de ne pas disperser les efforts. Il importe ainsi, (i) d'éviter la construction d'un inventaire d'indicateurs quantitatifs difficilement mesurables et difficilement exploitables, et (ii) d'opter pour des approches plus systémiques et moins coûteuses (chemin de l'impact, théorie du changement par la cartographie des étapes à réaliser pour atteindre l'objectif final).

L'objectif de cette étape est donc de disposer de l'architecture du SE.



ACTEURS

- Responsable : équipe projet d'élaboration et cellule SI&SE (si existante).



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS



Elaboration du cadre logique sur la base de l'option retenue en veillant à suivre l'atteinte des différents objectifs de l'approche paysage

Le cadre logique résume la conception opérationnelle du PAGDP. Il hiérarchise les objectifs à atteindre, identifie les activités et les résultats attendus. Il oriente le dispositif de suivi-évaluation en définissant : (i) les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des résultats attendus et la réalisation des activités, (ii) les moyens de vérification et (iii) les hypothèses critiques. Son élaboration peut se faire avec la méthode du cadre logique.



FICHE N°6 | Le cadre logique

L'équipe projet d'élaboration établit le cadre logique et le partage ensuite pour discussions et améliorations avec la cellule SI&SE et éventuellement d'autres acteurs intéressés.



Formulation d'orientations/de conseils pour l'établissement de la situation de référence

Sur la base du cadre logique, l'équipe projet d'élaboration fournit des orientations/conseils pour établir la situation de référence. De nombreux outils et méthodes peuvent être mobilisés pour établir la situation de référence : revue bibliographique (données INSTAT, rapports de projets...), méthodes qualitatives et quantitatives de collecte de données (enquête ménage, interview semi-structuré, télédétection, ...) mais les orientations privilégieront les outils en fonction de leur faisabilité technique et leur coût et identifieront les points d'attention.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Cadre logique traduisant l'option retenue.



FICHE N°7 | Le cadre logique

- Orientations pour l'établissement de la situation de référence.

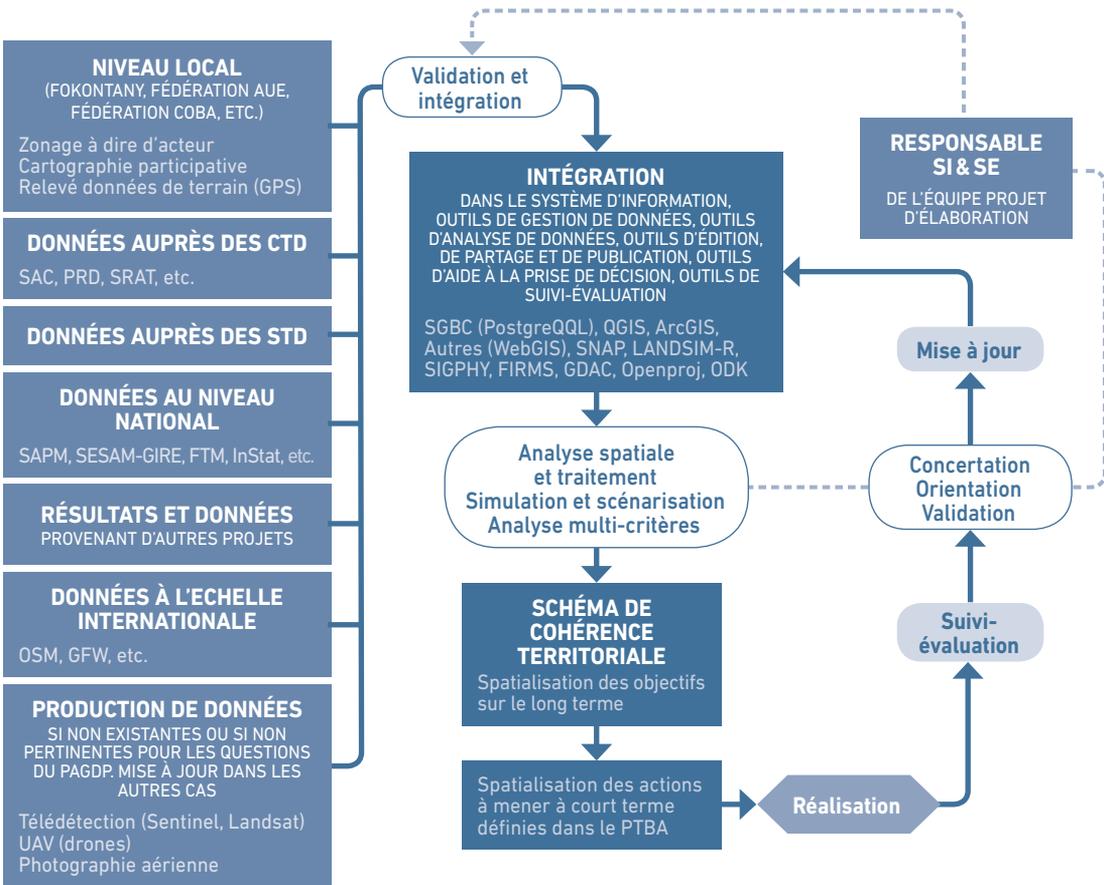


Illustration 47 : Architecture du Système d'Information-Suivi-évaluation.

Test d'opérationnalisation du SI et du système de S&E



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Un appui initial dans l'opérationnalisation du SI et du système de S&E est nécessaire pour, d'une part, identifier et résoudre les éventuelles contraintes et, d'autre part, s'assurer que le système fonctionne correctement.



ACTEURS

- Responsable : équipe projet d'élaboration,
- Associé : cellule en charge du suivi-évaluation et autres contributeurs/utilisateurs du SI.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

Appui à la cellule en charge du SI et du S&E dans le test du fonctionnement du SI et du système de S&E

Cet appui est apporté en situation réelle par l'équipe projet d'élaboration soit sur la base des activités qui ont déjà démarré soit à partir de tests fictifs. Il va essentiellement porter sur le respect des règles et consignes formulées lors de la consolidation du SI et l'articulation SI&SE, en particulier :

- le protocole de contrôle de qualité, de complétude, et de fiabilité des données. Le responsable SI du bureau d'étude spécifie une liste de critère d'acceptabilité des données. Les critères devront impérativement comprendre les points suivants :
 - le format de fichier : le format *shapefile* devrait être adopté pour le partage des données ;
 - chaque donnée sera accompagnée d'un catalogue de métadonnées qui informe l'utilisateur des spécifications techniques, des significations des termes utilisés, des différents formats (présence d'acronyme par exemple), des unités de mesure adoptées dans les données ;
 - un fichier de type *layer file* devrait être conçu par le responsable SI pour chaque thématique afin de normaliser les cartes à produire, en termes de format mais également de lisibilité ;
 - les précisions nécessaires des données devront être spécifiées par le responsable du système d'information, en fonction des applications et des utilisations. Par exemple, la précision nécessaire pour un tracé d'ouvrage n'est pas similaire à la précision nécessaire à un zonage forestier.
- le circuit d'information (étapes du producteur d'information à l'intégration dans la base de données en passant par la vérification et la description des données).

Le circuit d'information suivant est proposé :

- l'opérateur qui a récolté ou produit les données devra procéder à une vérification systématique après chaque campagne de récolte de données, descente sur terrain, traitement. Seront contrôlés la cohérence des données, leur précision, la complétude, les détails techniques ;
- un second niveau de contrôle devrait être mis en place, et inclura le responsable du SI lors de la mise en œuvre. Ce second niveau validera l'aspect technique et les métadonnées ;
- un troisième niveau de contrôle devra être mis en place et inclura le responsable sectoriel, ou les responsables sectoriels lorsque plusieurs secteurs sont concernés. Ce troisième niveau validera le contenu des données.

Cette activité associera la cellule SI&SE et les autres contributeurs/utilisateurs du SI.

Identification des contraintes et proposition de solutions adéquates

L'appui en situation réelle permet d'identifier les contraintes éventuelles. Une séance de travail entre l'équipe projet d'élaboration et la cellule SI&SE est néanmoins utile pour résumer les contraintes identifiées et discuter les ajustements correspondants. Cette séance peut faire appel à plusieurs techniques (*brainstorming*, travaux de groupe...).



RÉSULTATS ATTENDUS / PRODUITS

- SI et système de S&E opérationnels.

Cette phase consiste à finaliser le document relatif au PAGDP, à le valider et à le partager/restituer auprès des différents acteurs du paysage afin d'obtenir leur participation active pour sa mise en œuvre.

Le PAGDP prend la forme d'un ensemble de documents qui restituent et synthétisent l'ensemble des travaux menés lors des phases et étapes du processus d'élaboration. En conséquence, le document/PAGDP est constitué :

- *d'un état des lieux* qui caractérise *i)* l'état des ressources naturelles ; *ii)* les conditions de leurs utilisations ; *iii)* les modes de gestion et de régulation et *iv)* le rôle des différents acteurs et de leurs organisations sociales ;
- *d'un diagnostic participatif du paysage* qui identifie les dynamiques et les enjeux et du paysage ;
- *d'un document d'orientations à 20 ans* qui traduit des choix de développement, définis par les acteurs ;
- *d'un plan d'actions intersectoriel global* détaillant les aménagements, les investissements et les accompagnements à réaliser dans le paysage de manière coordonnée en agriculture, élevage, gestion des ressources en eau, agroforesterie, gestion des aires protégées, etc....
- *d'un plan d'actions quinquennal* ;
- *des actions prioritaires* à court terme (deux ans dans le cadre du PADAP) ;
- *d'un atlas*, constitué d'un ensemble de cartes servant de support à l'état des lieux, au diagnostic, au document d'orientations et au plan d'actions ;
- *d'un document précisant les conditions de mise en œuvre d'un Système d'Information*, outil nécessaire au suivi-évaluation ;
- *d'un document de recommandations pour la mise en œuvre du PAGDP* précisant le cadre légal, la gouvernance, les instances, les modalités et les procédures, nécessaires.

Par ailleurs, un plan de promotion du PAGDP est construit. Ce plan de promotion est essentiel pour la connaissance, la reconnaissance, la légitimité et l'appropriation du PAGDP. Ce plan de promotion aura trois cibles principales : les populations du paysage, l'Etat et les bailleurs de fonds.

L'enjeu est de créer une dynamique d'adhésion qui garantisse à la fois la mobilisation des services, des populations et les moyens, mobilisation et moyens étant nécessaires à la mise en œuvre.

Cette phase comprend 3 étapes :

1	Rédaction finale du PAGDP et proposition de plan de promotion
2	Validation par le comité de pilotage
3	Finalisation du plan de promotion et restitution de la version finale du PAGDP

COMITÉ DE PILOTAGE

PLATEFORME DU PAYSAGE ET COMMUNE

EQUIPE PROJET D'ÉLABORATION

1 Rédaction du PAGDP

2 Validation par le comité de pilotage

3 Finalisation du PAGDP et révision du plan promotion

3bis Quatrième atelier de la plateforme ou restitution à l'échelle communale

Illustration 48 : Les étapes de la phase 7.

Rédaction finale du PAGDP et proposition de plan de promotion



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Pour permettre une large diffusion du PAGDP et mobiliser un maximum d'acteurs pour sa mise en œuvre, une version finale du PAGDP doit être disponible, version accompagnée d'un plan de promotion.



ACTEURS

- Responsable : équipe projet d'élaboration.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

➤ Rédaction finale du PAGDP

L'équipe projet d'élaboration rédige la version finale du PAGDP en prenant en compte les remarques émises par le comité de pilotage lors de la restitution de la version provisoire et en intégrant les éléments du système d'information et du suivi-évaluation.

A l'issue de cette rédaction, les différents documents constitutifs du PAGDP sont élaborés. Le canevas du plan est présenté Volume 2 / Partie II. Canevas d'un PADGP.

➤ Elaboration d'une ébauche du plan de promotion du PAGDP

Le plan de promotion vise à la fois à : *(i)* convaincre les bailleurs de co-financer la mise en œuvre du PAGDP pour les actions éligibles par leurs organisations, *(ii)* sensibiliser les autorités compétentes pour qu'elles appuient la démarche visant à rendre opposables le PAGDP ou les plans d'actions au niveau communal (les Communes ayant la possibilité d'édicter un arrêté communal), et *(iii)* sensibiliser la population pour une meilleure appropriation du PAGDP. Ce plan précisera en fonction de ces cibles, les activités à mener, les moyens à mobiliser, les responsables et les échéances.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Version finale du PAGDP ;
- Ebauche de plan de promotion du PAGDP.

Validation par le Comité de pilotage



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

La version finale du PAGDP et l'ébauche du plan de promotion sont soumis au comité de pilotage pour discussions et validation. A noter que la validation du PAGDP par le comité de pilotage lui confère un caractère officiel qui va faciliter sa diffusion et son appropriation par les différents acteurs.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration,
- Convie : le comité de pilotage.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

➤ Envoi préalable de la version finale du PAGDP et de l'ébauche du plan de promotion

Cet envoi préalable (au moins une semaine à l'avance) permettra au comité de pilotage de prendre connaissance des documents à l'avance et mieux préparer ses observations et recommandations. L'envoi peut se faire par courrier électronique et/ou par remise de support physique.

➤ Organisation d'une réunion de présentation pour validation de la version finale du PAGDP et discussions autour du plan de promotion

L'équipe projet d'élaboration présente la version finale du PAGDP en s'appuyant sur des présentations diaporama et en prenant soin d'apporter des explications sur les changements apportés à la version provisoire du PAGDP (sur la base des observations et commentaires émis par le comité de pilotage). Elle anime les débats et recueille les observations concernant le plan de promotion du PAGDP et éventuellement la version finale du PAGDP.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Version finale du PAGDP validée,
- Ebauche de plan de promotion commentée.

Finalisation du plan de promotion et restitution de la version finale du PAGDP



JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Cette étape vise à finaliser le plan de promotion et restituer la version finale du PAGDP auprès des différents acteurs du paysage.



ACTEURS

- Responsable : l'équipe projet d'élaboration/animateurs communaux ;
- Associés : la plateforme.



ACTIVITÉS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS

➤ Révision du plan de promotion et éventuellement de la version finale du PAGDP

Sur la base des commentaires émis par le comité de pilotage, l'équipe projet d'élaboration révisé le plan de promotion et éventuellement la version finale du PAGDP.

➤ Organisation de la restitution

Cette restitution peut se faire de deux manières : soit en organisant un quatrième atelier de la plateforme, soit en organisant des séances de restitution au niveau des communes en collaboration avec les animateurs communaux.

Dans le premier cas, l'équipe projet d'élaboration organise une réunion de la plateforme afin de lui restituer la version finale du PAGDP ainsi qu'une version révisée du plan de promotion. Elle s'appuie sur des présentations diaporama et apporte en particulier des explications sur les changements apportés au PAGDP depuis le troisième atelier de la plateforme. Elle anime les débats et recueille les observations concernant la version finale du PAGDP et le plan de promotion révisé.

Dans le second cas, l'équipe projet d'élaboration :

- forme d'abord les animateurs communaux à la conduite des réunions de restitution (déroulement de la réunion, contenu du PAGDP et du plan de promotion révisé, techniques de conduite de réunion...);
- prépare et conduit ensuite les réunions de restitution en collaboration avec les animateurs communaux (par exemple en binôme animateur communal - expert du bureau d'études).

Cette deuxième option présente l'avantage de diffuser le PAGDP et de discuter le plan de promotion auprès d'un plus grand nombre d'acteurs, notamment ceux habitant dans les communes.



LIVRABLES ET PRODUITS

- Diffusion de la version finale du PAGDP auprès des membres de la plateforme ;
- Propositions sur le plan de promotion permettant à l'équipe Projet de le finaliser.

Partie II

Canevas d'un PAGDP

1 L'état des lieux

L'état des lieux est complet. Il aborde les aspects physiques, démographiques, économiques, techniques, agronomiques, institutionnels et de gouvernance. Grâce à des études sectorielles, l'état des lieux :

- analyse les aspects biophysiques du paysage (géographie, climat, géologie, pédologie, hydrographie...) ; inventorie les ressources physiques (sol, eau, biodiversité) en décrivant les grands types d'écosystèmes terrestres, aquatiques, flores, faunes, etc... et, en les listant, les contraintes morphologiques majeures et les services écosystémiques fournis ;
- caractérise la population et ses évolutions (démographie, structure, croissance, densité, mouvements, santé publique...);
- caractérise les questions foncières et l'accès aux terres ;
- décrit les systèmes d'activités et les modes d'utilisation et de gestion des ressources : l'occupation du sol (et son évolution dans le temps), les différentes toposéquences présentes, le foncier et les conflits d'usage, les infrastructures, les investissements en cours et prévus, les différents modes de mises en valeur (agriculture, élevage, la gestion des forêts, des aires protégées), les productions, les rendements ;
- décrit les modes de vie et les dimensions culturelles des éléments du paysage ;
- identifie les interactions entre les différentes unités paysagères, les secteurs d'activités et groupes d'acteurs, les mouvements commerciaux, les flux de transports ;
- détermine l'état du paysage, les pressions et les menaces auxquelles le paysage est confronté ;
- analyse les projets, actions passées et en cours ;
- établit un inventaire des politiques et des moyens disponibles (légal, financiers, humains, structurels, organisationnels, sociaux) ;
- réalise une analyse du contexte institutionnel et de la gouvernance du paysage (collectivités territoriales, hiérarchie administrative, services décentralisés, acteurs et règles structurantes-légales ou locales).

Les résultats des études nécessaires à l'état des lieux permettent de disposer d'une situation référence pour le dispositif de suivi-évaluation et la définition du système d'indicateurs, indicateurs qui seront mesurés tout au long du PAGDP. A titre d'exemple, l'encadré n°48 présente les thèmes de l'état des lieux demandés dans les termes de références des études exploratoires dans les 5 premiers paysages PADAP.

2 Le diagnostic participatif

Le diagnostic de paysage présente le paysage et ses enjeux. Le diagnostic identifie, pour un paysage donné, les problèmes, les forces, les potentialités, les faiblesses, les attentes des populations, les menaces du territoire. Il met en évidence les principaux facteurs de changement (*drivers*/forces motrices) s'imposant au paysage de manière plus ou moins contraignante : croissance démographique, changement climatique, insertion compétitive dans le marché mondial.

Le diagnostic n'est pas une fin en soi, il est une étape d'une démarche de projet. Il s'inscrit dans un processus. Il permet de bâtir les orientations stratégiques en donnant aux acteurs une vision d'ensemble et multisectorielle des besoins à satisfaire et des défis à relever à court et à long terme.

Le diagnostic du paysage s'appuie sur un état des lieux. Cependant, il dépasse l'inventaire des informations en les problématisant : il s'agit de passer de l'état des lieux (qui est descriptif) au diagnostic (qui caractérise) et d'identifier les enjeux du paysage (économiques, environnementaux, sociaux...). Le diagnostic a une dimension prospective en particulier en réalisant une analyse préalable de l'évolution de l'occupation de l'espace (évolution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers) au cours des années précédant l'élaboration du PAGDP et dans le futur.

Le diagnostic repose sur la participation des acteurs (habitants, associations, ONGs, opérateurs économiques, partenaires, élus...), une confrontation des points de vue et la recherche de solutions partagées. Il suppose donc un travail de recueil des contributions de la population, de coordination, d'animation et de concertation important. Les questions de décision collective et de gestion des conflits sont centrales.

FICHE N°15 | La gestion des conflits

Une attention particulière doit être donnée à la définition des règles et processus à mettre en œuvre.

LISTE DES THÈMES DES ÉTATS DES LIEUX DEMANDÉS DANS LES TERMES DE RÉFÉRENCES DES ÉTUDES EXPLORATOIRES DANS LES 5 PREMIERS PAYSAGES PADAP

- Récolte et analyse de données (physiques, sociologiques, historiques, etc. avec une mise en perspective du changement climatique) sur :
 - Les différents types d'utilisation du sol sur les différentes parties du paysage et leur évolution historique ;
 - La qualité actuelle des ressources forestières (état des forêts : les forêts intactes et dégradées) ;
 - L'importance de la biodiversité dans les forêts présentes au niveau du paysage et identification des zones à haute valeur de conservation ;
 - Les ressources en eau : pluviométrie, évolution climatique, débits (crue et étiage) des cours d'eau, qualité de l'eau, caractéristiques des nappes et débits potentiels ;
 - L'évolution des usages et prévision pour les 5 prochaines années) ;
 - L'identification des services écosystémiques cruciaux pour la population locale.
- Analyse des liens entre les différentes utilisations des terres/pratiques en amont des zones irriguées et au niveau des zones irriguées, d'un point de vue physique et humain (liens entre les populations) à différents niveaux du paysage :
 - Identification des points noirs ;
 - Identification des menaces aux périmètres liés aux différentes pratiques et activités (impacts physiques et économiques potentiels) ;
 - Identification et quantification des contraintes à l'augmentation de la productivité agricole liées à l'utilisation des terres et à l'eau ;
 - Analyse des pressions sur les bassins versants et sur les ressources naturelles ;
 - Quantification physique des externalités de toute autre activité ou projet non concernée par PADAP ;
 - Analyse des potentiels des infrastructures vertes et mécanisme PSE.
- Données socio-économiques :
 - Monographie des ménages vivant au niveau de chaque paysage ;
 - Identification et cartographie des sites culturels dans le paysage ;
 - Infrastructures de transport et niveau d'enclavement ;
 - Analyse économique et structurelle (de l'organisation) des filières ;
 - Possibilités de financement de l'activité agricole ;
 - Régime foncier (métayage,...) ;
 - Moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière ;
 - Système d'encadrement/formation et vulgarisation ;
 - Niveau de structuration/organisations paysannes et communautés locales.

Illustration 49 : Thèmes de l'Etat des lieux PADAP dans les paysages.

3 Le document d'orientations

Le document d'orientations va traduire la vision qu'ont les acteurs du futur du paysage, à 20 ans. Le document d'orientations s'appuie sur les connaissances, les expériences et les attentes des acteurs du paysage, y compris les paysans.

Le document d'orientations détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace. Il définit les grands équilibres à maintenir ou restaurer entre les espaces urbains et ruraux et entre espaces naturels, agricoles et forestiers. Il délimite les espaces que les acteurs ont choisi de vouer : aux réserves de biodiversité, à la restauration forestière, aux zones agricoles (agroforesterie et riziculture). Il précise les choix d'aménagement et de gestion en définissant et localisant les projets d'équipements, les dessertes routières et les infrastructures d'énergie. Il précise les modalités de gestion des espaces nécessaires au développement de la production agricole, au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en état des continuités écologiques.

Selon le principe de subsidiarité, les orientations doivent être compatibles avec les lois, règlements et avec les documents supérieurs dans la hiérarchie des normes. C'est une condition *sine qua*e pour favoriser une gestion coordonnée avec les différentes politiques sectorielles. Ces documents sont nombreux⁴.

Cette question renvoie à l'opposabilité⁵ du PAGDP vis-à-vis d'autres documents de planification sectoriels ou territoriaux. Au moment où nous écrivons ce guide, le PAGDP n'est pas reconnu par la loi. Les orientations du PAGDP ne peuvent être contradictoires avec celles d'autres documents de planification. Une zone de conservation dans un document ne peut être considérée dans un autre comme une zone d'aménagements agroforestiers ; une zone humide préservée ici ne peut être transformée là en périmètres irrigués.

La cohérence et la concordance des différents documents sont essentielles pour leur opérationnalité. Tout flou permet à certains acteurs de ne pas respecter les orientations. Tout flou empêche la mise à l'œuvre des orientations ou permet des procédures longues de résolution de conflits, procédures juridiques ou administratives. C'est bien la cohérence entre les différents documents qui permettra l'unité d'action.

Cette cohérence est d'abord celle du PAGDP avec les autres projets de développement et stratégies sectorielles présents dans le paysage (schéma d'hydraulique, schéma régional d'aménagement du territoire, plan d'aménagement et de gestion d'une aire protégée). L'enjeu ici est de disposer d'un projet unique pour le paysage.

Mais la cohérence est aussi verticale entre les différents niveaux de gouvernance et de planification : les actions prévues au niveau de paysage doivent être cohérentes avec celles prévues au niveau des communes et des fokontany qui doivent elles-mêmes être pertinentes et cohérentes avec les préférences et attentes des paysans. Un plan peut difficilement être contraignant et sa mise en œuvre exige des incitations efficaces. L'opérationnalisation dépend ici de la pertinence et de l'efficacité des mesures d'incitation.

Cette question est habituelle dans les processus de planification. Dans la mesure où l'opposabilité du PAGDP n'est pas encore définie, la recherche de cohérence dépendra d'une activité de négociation et de prise en compte des différents plans stratégiques existant dans le paysage. L'équipe projet d'élaboration en charge de l'accompagnement de l'élaboration du PAGDP devra réaliser les études nécessaires pour documenter ce point.

4 Le plan d'actions

Des plans d'actions et d'interventions détaillent les actions prévues. Comme tout plan d'aménagement, le PAGDP est principalement organisé autour d'investissements (investissements dans les aménagements hydro-agricoles ; investissements pour protéger la forêt, restaurer et améliorer sa gestion pour offrir des services écosystémiques, établir des infrastructures vertes stabilisant les paysages ; investissements fonciers pour améliorer la fertilité des sols et éviter le ruissellement, l'ensablement et les inondations dans les bas-fonds ; investissements au niveau des exploitations agricoles...).

Le PAGDP est décliné en un plan global, à 20 ans (ce qu'il faut faire pour mettre une approche paysage sur l'ensemble du paysage), un plan quinquennal (ce qu'il est possible de faire avec les budgets prévus) et des actions prioritaires à engager, tout de suite. Les plans global, quinquennal et d'actions prioritaires sont budgétés. Le plan global est accompagné d'une stratégie de recherche de financement et de promotion.

Pour être pleinement efficaces, ces investissements doivent être intégrés, coordonnés et accompagnés par des actions de renforcement de capacité, de développement des filières en amont (intrants) comme en aval (transformation, stockage, commercialisation), de formation, d'expérimentation et de sensibilisation, conformément aux principes de synergie de l'approche paysage.

4 Citons entre autres : le PSAEP/PNIAEP 2016-2020 (Programme sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche-Plan National d'Investissement Agricole), la SNPAB 2015-2025 (la Stratégie et les Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité), Le Plan Directeur Forestier National 2019-2029 (PDFN), le RPF-2016 (Restauration des Paysages Forestiers), le BPOR (Budget Programme par Objectifs Régionaux), le LD eah 2015-2019 (Lignes Directrices du secteur EAH), les PCD (Plans Communaux de Développement), les SAC (Schémas Aménagement Communaux), les SDPI (schémas Directeurs de Périmètres irrigués), les PRD (Plans Régionaux de Développement), les SRAT (Schéma Régionaux d'Aménagement du Territoire), les SDH (Schéma d'Aménagement Hydraulique)...

5 Habituellement, on identifie trois niveaux d'opposabilité entre une norme dite supérieure et une norme dite inférieure, du plus contraignant au moins contraignant :

- la conformité représente le rapport normatif le plus exigeant. Lorsqu'un document doit être conforme à une norme supérieure, l'autorité qui l'établit ne dispose d'aucune marge d'appréciation. Elle doit retranscrire à l'identique dans sa décision la norme supérieure, sans possibilité d'adaptation.
- la compatibilité implique une obligation de non contrariété aux orientations fondamentales de la norme supérieure, en laissant une certaine marge de manœuvre pour préciser et développer les orientations des documents ou normes supérieurs.
- la prise en compte implique une obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés.

Une attention particulière sera accordée à la mise en place de systèmes et de dispositifs d'approvisionnement en intrants, d'accès au crédit et éventuellement de subventions (avec les FDAR), d'accès au crédit.

Le concept de panier d'actions part du principe que les actions doivent être intégrées à la fois au niveau du paysage comme un tout (il est impossible de prévoir un aménagement hydro-agricole sans des actions d'agroforesterie sur les versants pour éviter les ensablements) et en termes de coordination intersectorielle (il est inimaginable de prévoir un investissement sans le renforcement de compétences permettant son utilisation optimale).

Les différents paniers d'actions font l'objet d'une étude de faisabilité technique et d'une évaluation a priori en les intégrant à des scénarii d'évolution du paysage, scénarii définis en fonction de l'impact sur le paysage des principaux facteurs de changement identifiés lors du diagnostic (changement climatique, croissance démographique, insertion au marché mondialisé...). L'évaluation outre les effets attendus abordera les aspects « risques » et « sauvegarde environnementale et sociale ».

A partir des résultats de l'étude de faisabilité et des évaluations, les plans d'actions préciseront pour chaque panier d'actions : le nombre de bénéficiaires attendus et potentiels, le budget, l'étendue spatiale, le déploiement dans le temps et les conditions de mise en œuvre pour éviter les risques et garantir un effet significatif dans le respect des principes et des attendus de l'approche paysage (respects des ODD).

5 L'atlas

L'atlas est constitué d'un ensemble de cartes, support au diagnostic, au document d'orientations et au plan d'actions. Ces cartes sont des cartes thématiques liées à l'état des lieux, un Schéma de Cohérence et d'Organisation du Paysage (SCOP) et des ébauches de plans opérationnels d'investissements.

6 Des cartes thématiques

De manière habituelle, ces cartes concerneront : reliefs, bassins versants et réseau hydrographique, géologie, sols, occupations des sols, démographie (densité et évolution), bassin de vie, limites administratives et territoriales, infrastructures/services (santé, éducation, police...), zonages (parcs et réserves), aménagements agricoles existants...

7 Schéma de cohérence et d'organisation du paysage (SCOP)

Le SCOP est un document cartographique qui localise les grandes orientations d'aménagement et de gestion, à l'échelle du paysage. C'est un document de synthèse complet mais relativement peu précis. Il présente la cohérence des investissements réalisés dans le paysage.

Il intègre le schéma directeur d'aménagement des périmètres irrigués (nouveaux périmètres, réhabilitation, captages de sources, puits, prises d'eau en rivières, entretiens des barrages et des réseaux...), les programmes de lutte antiérosive, les plans d'actions de restauration des forêts, les plans d'arrangement des infrastructures vertes, les plans de développements de l'agroforesterie.....

A l'échelle des communes et des fokontany, des plans d'affectation des sols reprendront le SCOP, en localisant les actions, lors d'une des premières étapes de la mise en œuvre du PAGDP. Ces plans d'affectation des sols relèveront de la responsabilité des Collectivités Territoriales Décentralisées. Le PAGDP pourra servir aux collectivités pour l'élaboration ou la réactualisation de leurs PCD (Plans Communaux de Développement) et de leurs SAC (Schémas d'Aménagement Communaux).

8 Cartes de localisation des paniers d'actions dans des plans locaux d'aménagement

La mise en œuvre des paniers d'actions exige des cartes « pour agir ». La définition exacte des paniers d'actions et l'élaboration de cartes (échelle de l'ordre du 1/1000 au 1/5000) ne pourront être faites dans le cadre du PAGDP. Elles feront l'objet d'études de faisabilité, participatives pour garantir l'adaptation des propositions aux situations des agriculteurs. Les études de faisabilité concernent l'aménagement ou la restauration de rizières et les plans de restaurations forestières. Mais ce sont aussi, à l'échelle des sous-bassins versants intégrés dans une même unité de paysage (bas-fonds, plaines, versants et plateaux), des plans locaux d'aménagements pour coordonner les actions des paysans (agroforesterie, dispositifs antiérosifs). Chacun de ces documents sera constitué d'une carte, présentant un zonage, et d'une description des actions planifiées. Les règles de gestion devront alors être codifiées dans une charte des utilisateurs, la responsabilité en étant à des comités de gestion au niveau local.

Ces différents documents doivent permettre *in fine* de définir des zones de développement d'activités spécifiées sur le terroir géré par les communautés rurales, avec des normes et des règles de mise en valeur et de gestion.

9 Suivi-évaluation et SI

Le dispositif de suivi-évaluation a pour objectifs de :

- Eclairer la conduite et le pilotage des actions et ainsi faciliter la prise de décisions ;
- Rendre compte de l'exécution, des résultats et des effets des actions mises en œuvre (ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés initialement) aux différentes parties prenantes ;
- Ajuster les stratégies initiales en fonction des difficultés rencontrées et des nouvelles opportunités techniques/économiques ;
- Capitaliser et diffuser les résultats et les effets du programme d'actions ;
- Fournir une base objective de réflexion pour faire évoluer le PAGDP, par exemple tous les 5 ans.

Le suivi est une activité continue, interne au projet, qui consiste à collecter et à analyser systématiquement l'information afin de suivre les progrès réalisés (niveau de réalisation) par rapport à ce qui était initialement prévu. Il permet ainsi le pilotage, l'adaptation des stratégies et la prise de décisions relatives à sa gestion. Le suivi se base sur un processus continu de collecte et de traitement de l'information tout au long de la période d'exécution du projet.

L'évaluation revêt davantage une dimension stratégique. Elle est périodique (souvent à mi et fin projet). Elle s'appuie sur les données en examinant comment les activités se sont déroulées et quels ont été leurs impacts. Elle utilise les informations récoltées par le suivi.

Le dispositif de suivi-évaluation s'appuie sur un système d'information ouvert et régulièrement mis à jour. A ce niveau, nous recommandons d'éviter la construction d'un inventaire d'indicateurs quantitatifs difficilement mesurables et difficilement exploitables au profit d'une approche basée sur les concepts de chemin de l'impact ou de la théorie du changement⁶, moins coûteuse en ressources et plus pertinente pour servir d'aide à la décision et d'outil de coordination.

Le dispositif de suivi-évaluation sera au service du PADAP et de son outil de gouvernance. Le PAGDP devra prévoir les mécanismes de mise en œuvre en insistant sur les différentes articulations à la fois entre les échelles de gestion (du national à l'unité du paysage) mais aussi entre les intervenants sectoriels.

6 La **Théorie du Changement** est une méthodologie de planification stratégique qui est utilisée par des organisations à but non lucratif, des mouvements sociaux et des agences gouvernementales. La théorie du changement consiste à définir la mission ultime de l'organisation, puis de cartographier les étapes préalables nécessaires (préconditions) afin d'arriver à accomplir la mission.

10 Le dispositif et les mécanismes de gouvernance

Ce document décrira le dispositif de gouvernance en présentant les instances, leurs compositions, leurs rôles, leurs règles de fonctionnement, et les recours en cas de problèmes, et les liens entre elles. Le mécanisme de gouvernance précisera les modes de décision-priorisation, de mise en œuvre, de suivi-réalisation, de gestion des actions.

La priorisation des actions porte sur la nature des activités à mener (investissements, sensibilisation, formation, etc.) et sur l'ordre dans lequel les différents espaces seront traités (quelle commune en premier, quels périmètres irrigués en priorité). De manière à garantir l'adhésion de tous et à optimiser son efficacité, cette priorisation devra nécessairement être participative, transparente et s'appuyer sur des critères objectifs, mesurables et co-construits.

Ces critères peuvent être la motivation des populations, leurs intérêts (quelle sera leur contribution dans la mise en œuvre), l'urgence, la solidarité, l'impact, le retour sur investissements, la motivation des populations à contribuer au projet, etc. La priorisation représente la principale difficulté potentielle de l'élaboration d'un plan d'actions. C'est là que se jouera probablement la légitimité des mécanismes de gouvernance mis en œuvre.

Le dispositif de gouvernance doit s'appuyer sur le cadre légal et réglementaire existant, principalement les textes régissant les secteurs de l'Agriculture-élevage, Forêt-Environnement, Eau et la loi organique n°2014-18, notamment son article 28.

ARTICLE 28 DE LA LOI ORGANIQUE N°2014-018

Régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires

Art. 28 – Outre les dispositions de l'article précédent, les Communes sont principalement chargées :

En matière d'administration :

- des principales fonctions administratives et financières ;
- de la gestion de leur patrimoine propre ;
- des opérations ayant trait à l'état-civil, à la conscription militaire, au recensement de la population ;
- de la mise en œuvre de la coopération intercommunale et décentralisée et le développement de partenariat ;
- de l'accomplissement de toutes autres activités relevant de sa compétence en vertu des textes législatifs et réglementaires spécifiques.

En matière économique, la planification du développement communal et la mise en œuvre des opérations liées :

- à la réalisation et la gestion des infrastructures et équipements marchands tels que places et marchés publics, marchés de bovins et aires de stationnement de véhicules, et tout autre équipement générateur de revenu comme les abattoirs, les espaces verts ;
- à la gestion des routes, des pistes de desserte, des ponts et bacs d'intérêt communal ;
- au tourisme local.

En matière sociale et culturelle :

- à la planification du développement communal et la mise en œuvre des opérations liées à :
 - la gestion de voirie, d'eau et assainissement, d'hygiène, de gestion des ordures ménagères ;
 - la mise en œuvre, à son échelon, d'actions et mesures appropriées contre les calamités naturelles ;
 - la définition et la réalisation des programmes d'habitat et des équipements publics à caractère urbain et rural ;
 - la gestion de l'attribution des logements sociaux ;
 - la sécurité de proximité et de la protection civile ;
 - la réalisation d'actions sociales notamment en faveur des personnes en situation d'handicap, des personnes âgées et des indigents ;
 - la gestion des infrastructures et équipements publics de base sociale, éducatif, culturel, sportif et sanitaire : préscolaires, écoles primaires publiques, collèges d'enseignement général et centres de santé de base ;
- à la réalisation et la gestion des parcs et espaces de loisirs de portée communale ;
- et à la promotion de l'identité culturelle.

En matière environnementale, la planification du développement communal et la mise en œuvre des opérations liées :

- à la contribution, à la préservation, à la valorisation et à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Illustration 50 : Article 28 (loi 2014 -018, portant sur les collectivités territoriales.

L'enjeu est de travailler à l'application effective et efficace de ce cadre légal et réglementaire ou de faire en sorte qu'il s'adapte à partir de l'évaluation des actions et qu'il puisse assurer la mise en œuvre effective des dites actions dans la légalité (mandat du PADAP). Il doit également prendre en considération, surtout au niveau local, les pouvoirs traditionnels et les us et coutumes en vigueur.

Cette même exigence d'ancrage dans l'existant et dans le paysage conduira à privilégier des instances de pilotage s'appuyant sur les SLC.

Liste des illustrations

	Page
Illustration 1 : Les 7 phases d'élaboration du PAGDP	9
Illustration 2 : La durée des phases et des étapes (jours calendaires)	9
Illustration 3 : Les étapes de la phase 1	11
Illustration 4 : Plan de communication	14
Illustration 5 : Fiche de poste « animateur communal »	15
Illustration 6 : Système d'informaiton	18
Illustration 7 : Délimitation du paysage de Bealanana	20
Illustration 8 : Les étapes de la phase 2	22
Illustration 9 : Atlas des cartes thématiques de Bealanana	24
Illustration 10 : Inventaire écologique	25
Illustration 11 : Diagnostic MARP	26
Illustration 12 : Thèmes à couvrir par l'état des lieux	27
Illustration 13 : Plan type d'une monographie de paysage	29
Illustration 14 : Carte d'occupation du sol de Iazafo	30
Illustration 15 : Les modules composant l'outil Landsim-R	31
Illustration 16 : Typologie établie à partir d'une enquête ménage (région d'Analanjirofo)	32
Illustration 17 : Typologie et localisation des périmètres irrigués dans le paysage de Soanierana Ivongo ...	34
Illustration 18 : Etapes de la phase 3	35
Illustration 19 : Composition indicative de la plateforme	37
Illustration 20 : Composition indicative du comité de pilotage	28
Illustration 21 : Les défis de la facilitation : créer du dialogue malgré les postures	28
Illustration 22 : Exemple de charte de participation à une plateforme	29
Illustration 23 : Les principes de la facilitation	42
Illustration 24 : Pour une réelle participation... Ce qu'il faut éviter	43
Illustration 25 : SCOP Soanierana Ivongo	45
Illustration 26 : Etapes de la phase 4	46
Illustration 27 : Composition indicative du groupe de concertation au niveau communal	48
Illustration 28 : « Carte d'état-major » comme support de base du ZADA	49
Illustration 29 : ZADA communal	51
Illustration 30 : Intégration des ZADA communaux au niveau du paysage	53
Illustration 31 : Exemples d'orientations pour le paysage	56
Illustration 32 : Exemple de SCOP	58
Illustration 33 : Les étapes de la phase 5	60
Illustration 34 : Les caractéristiques et avantages des paniers d'actions	61
Illustration 35 : Définition des Unités Paysagères à partir du ZADA	62
Illustration 36 : Exemple de panier d'actions associé à une unité paysagère (type 1)	63
Illustration 37 : Les actions préconisées par le CASEF	64
Illustration 38 : L'approche MEOR de UICN et WRI (2014)	65
Illustration 39 : Intégration spatiale des actions liées à un panier et à une unité paysagère (type 1)	66
Illustration 40 : Caractérisation des zones du paysages sur la base des Unités Paysagères dominantes (UP)	67

Illustration 41	: Des options de plan contrastées	70
Illustration 42	: Exemples d'indicateurs pour évaluer les options	71
Illustration 43	: Types d'actions devant être précédée d'une étude d'impact environnementale	72
Illustration 44	: Groupe de travail pour le choix des actions prioritaires	75
Illustration 45	: Les étapes de phase 6	78
Illustration 46	: Sources des données	79
illustration 47	: Architecture du Système d'Information-Suivi-Evaluation	83
Illustration 48	: Les étapes de la phase 7	86
Illustration 49	: Thèmes de l'Etat des lieux PADAP dans les paysages	94
Illustration 50	: Article 28 (loi 2014-018, portant sur les collectivités territoriales)	98

